

**Vu ailleurs** Maroc - Algérie. Réalités sur la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières • **Études recherches** Construire un projet de territoire autour de la solidarité écologique • **Aménagement gouvernance** Notre-Dame-de-Miremer. Une nouvelle vie après incendie.

Octobre 2010 • n° 32

# Espaces NATURELS

REVUE DES PROFESSIONNELS DE LA NATURE



## Réconcilier **nature** et **paysage**

Intégrer l'approche paysagère pour servir la biodiversité

Trimestriel 12 €

Les professionnels de la nature discutent sur <http://forums.espaces-naturels.fr>. Rejoignez-les.



Parc marin d'Iroise.



**Yves Gladu** Photographe sous-marin en Atlantique, il a œuvré pour la création du Parc marin d'Iroise. [www.yvesgladu.com](http://www.yvesgladu.com)

« Au premier regard, on est envoûté par la beauté mystérieuse du Parc marin d'Iroise : forêt d'algues monumentales, lumière filtrée par l'eau riche en plancton, variété des espèces et des couleurs... Dans ce milieu privilégié, crustacés, poissons et mammifères trouvent refuge et nourriture en abondance. »

\* Vous êtes photographe dans un espace naturel ?

Envoyez-nous des clichés de vos lieux préférés : [espaces-naturels-photo@mediaterra.fr](mailto:espaces-naturels-photo@mediaterra.fr)



# SOMMAIRE

octobre 2010 • n°32

## TOUR D'HORIZONS



4

Découverte d'un cachalot géant du miocène.

### 5. ÉDITO

### 6. L'ESSENTIEL

### 10. TERRITOIRES

### 12. DES MOTS POUR LE DIRE

La communication positive

### 13. L'ENTRETIEN

#### Anada Tiega

secrétaire général convention Ramsar  
Au service des zones humides

### 14. VU AILLEURS

#### MAROC - ALGÉRIE

Réalités sur la mise en place d'une  
gestion intégrée des zones côtières

### 16. LIRE

### 18. LE COURRIER

### 19. L'AGENDA

## FORUM PROFESSIONNEL



34

### 34. PÉDAGOGIE ANIMATION

ANTILLES, ÎLE DE LA RÉUNION

Mallette forestière : sur mesure !

### 36. ÉTUDES RECHERCHES

Construire un projet de territoire  
autour de la solidarité écologique

### 38. MÉTHODES TECHNIQUES

Mode opératoire pour mettre en  
œuvre un nettoyage raisonné des  
plages

### 41. MANAGEMENT MÉTIERS

Conduire un entretien de recrutement

### 42. DROIT POLICE DE LA NATURE

Loi Grenelle 2.

Quoi de neuf pour la nature ?

## TERRITOIRES EN PROJETS



44

### 44. AMÉNAGEMENT GOUVERNANCE

NOTRE-DAME-DE-MIREMER (VAR)

Une nouvelle vie après incendie

### 48. GESTION PATRIMONIALE

48 • MARAIS DU DAVIAUD (VENDÉE)

Des races locales menacées  
au secours de la biodiversité

49 • PARC NATUREL RÉGIONAL

SCARPE-ESCAUT

Au travail, le trait du Nord

### 51. INDICATEUR GÉOGRAPHIQUE

## Proposer un sujet ?

comite.editorial@  
espaces-naturels.fr

## Le Dossier

Sommaire détaillé en page 21

20

RÉCONCILIER  
NATURE ET PAYSAGE  
Intégrer l'approche paysagère  
pour servir la biodiversité

© Moune Poli



## Suivez ce symbole

au fil des pages  
pour retrouver les  
INFOS PÉDAGOGIQUES

# TOUR D'HORIZONS



**La Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors a 25 ans.** Unique par sa taille de 17 000 hectares, la réserve s'étend sur 10 % du territoire du Parc naturel régional du Vercors. Elle est la plus vaste réserve terrestre de France métropolitaine. Aujourd'hui, marquée par une alternance d'alpages et de forêts, la réserve possède la plus grande forêt de pins à crochets des Alpes calcaires et une flore riche de quelque 747 espèces. La vie animale est discrète mais foisonnante. On peut observer la plupart des espèces montagnardes : marmotte, tétras-lyre, aigle royal, chamois, bouquetin... ●

[www.parc-du-vercors.fr](http://www.parc-du-vercors.fr)

© E. Berteau





# L'édito

Par **Jean Jalbert**

Directeur général de la Tour du Valat - Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes

## Atelier technique des ESPACES NATURELS

Le réseau des professionnels de la nature

**ÉDITEUR** Aten - Atelier technique des espaces naturels - SupAgro - 2, place Viala - 34060 Montpellier cedex 2 - Tél. : 04 67 04 30 30

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Yves Vêrilhac

### COMITÉ ÉDITORIAL

#### TOUR D'HORIZON

**L'essentiel** Marc Maury **Cela se passe ailleurs** Christian Perennou, Catherine Cibien

#### FORUM PROFESSIONNEL

**Pédagogie, Animation** Nicolas Gérardin, Sandrine Chalvet **Droit, Police de la nature** Louis-Gérard d'Escrienne, Sophie Heyd **Études, Recherches** John Thompson, Arnaud Cosson **Management, Métiers** André Lechiguero **Méthodes, Techniques** Bernard Commandré, Véronique Vinot, Bénédicte Lefèvre

#### TERRITOIRES EN PROJET

**Accueil, Fréquentation** Anne Yourc'h, Armelle Hélou **Aménagement, Gouvernance** Arnaud Callec, Annick Faucon, Thierry Mougey **Gestion patrimoniale** Anne Douard, Hélène Michaud, Nathalie Berger

### RÉDACTION

#### Directrice de la rédaction

Marie-Méline Berthelot

#### Rédactrice en chef

Moune Poli

#### Maquette

Magali Flori

#### Correctrice

Mediaterra

Route Royale - 20600 Bastia

Mél : espaces-naturels@mediaterra.fr

Tél. : 04 95 31 12 21

### ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Mediaterra - Laetizia Giampietri

Route Royale - 20600 Bastia

Tél. : 04 95 31 12 21

### IMPRESSION

Imprimerie Chirat

744, rue de Sainte-Colombe

42540 Saint-Just-la-Pendue

### Tarifs des abonnements

1 an (4 numéros) :

particulier 35,50 € - institutionnel 48,50 €

ISSN n° 1637-9896

Commission paritaire 0510 G 83179

### L'Atelier technique des espaces naturels

compte dix-neuf membres :

- Ministère en charge de l'Écologie
- Parcs nationaux de France
- Conservatoire du Littoral
- Fédération des parcs naturels régionaux de France
- Réserves naturelles de France
- Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
- Fondation Tour du Valat
- Office national des forêts
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Agence des aires marines protégées
- Région Île-de-France
- Région Rhône-Alpes
- Région Languedoc-Roussillon
- Conseil général de l'Isère
- Conseil général de la Drôme
- Eden 62 (Pas-de-Calais)
- Réseau des Grands Sites de France
- Rivages de France
- Ligue pour la protection des oiseaux.

## ZONES HUMIDES

# Mobilisation !

**Z**ones humides. Derrière cette dénomination imprécise se cache une extraordinaire gamme de milieux, comptant parmi les plus riches en biodiversité et les plus productifs de la planète : 45 % des services écologiques évalués pour seulement 6 % de la surface des continents<sup>1</sup>.

Et pourtant, en France comme ailleurs, cet écosystème prodigieux, qui contribue le plus au développement de l'Homme, paie le plus lourd tribut de l'action humaine. La perte des espèces d'eau douce progresse plus vite que celle des espèces inféodées à tout autre écosystème.

Le temps est à l'action. Résolue, concertée, mobilisant tous les acteurs.

Après des siècles de dénigrement, les zones humides ne sont prises en compte que depuis quelques décennies. En 1986, la France adhère à la convention de Ramsar. En 1995, un plan d'action gouvernemental est lancé. Et, en début de cette année, Chantal Jouanno présentait le nouveau plan d'action pour les zones humides. Celui-là réaffirme une volonté politique et constitue une feuille de route pour les trois années à venir.

Par ailleurs et pour la première fois, la France accueillait en juin dernier, à Bastia, Medwet/com : le Comité méditerranéen des zones humides. Les pays du pourtour méditerranéen et de nombreuses organisations internationales étaient réunis pour chercher des réponses communes adéquates à cette région du globe, sous tension. La rencontre a également offert l'opportunité de valoriser l'approche française (la France assurera la présidence de Medwet/com pour trois ans). L'Observatoire des zones humides méditerranéennes (développé sous l'impulsion de la Tour du Valat) a ainsi été reconnu comme l'un des projets majeurs.

Dorénavant, l'isolement des gestionnaires de zones humides est rompu ! Les ressources et appuis au bénéfice de ces professionnels se développent : nouveau site portail développé par l'Onema, multiples actions des Pôles-relais zones humides, diffusion de *Zones humides infos* par la SNPn, inventaire des besoins de formation conduit par l'Aten...

On voit aussi le réseau des gestionnaires de sites Ramsar se structurer sous l'impulsion de la Ligue pour la protection des oiseaux et du ministère en charge de l'environnement. Ce réseau vise la mutualisation, l'échange, la valorisation des meilleures pratiques au bénéfice de l'ensemble des gestionnaires de zones humides. Le cadre est posé. Cohérent mais incomplet. Il donne le sens de l'action mais reste flou sur les ambitions et les moyens pour les servir.

À nous, gestionnaires, scientifiques, décideurs et usagers des zones humides, de nous en saisir pour inventer ensemble une gamme de futurs possibles à ces milieux d'exception. ●

1. Source : convention sur la diversité biologique.



© A. k. Makangakis

Cérémonie du café. Éthiopie.

## CONSERVATION

## L'Unesco désigne treize nouvelles réserves de biosphère

Le 2 juin dernier, le Conseil international de coordination du Programme de l'Unesco sur l'Homme et la biosphère (Mab) a ajouté treize nouveaux sites et sept extensions, répartis sur quinze pays, au réseau mondial de réserves de biosphère. Celui-ci compte désormais 564 sites répartis dans 109 pays. Ces zones sont désignées pour y tester différentes approches de gestion intégrée des ressources et de la biodiversité. Parmi les nouveaux sites : le Kafa, en Éthiopie (le premier site dans ce pays, 700 000 ha), abrite plus de la moitié des écosystèmes encore existants dans les forêts d'altitude du continent africain. Berceau du caféier d'Arabie, espèce rare et dangereusement menacée, le Kafa est un trésor scientifique, économique, esthétique et culturel. Des partenariats entre les secteurs public et privé y ont été instaurés avec succès pour encourager la croissance économique et l'utilisation efficace des ressources ; ils peuvent servir de modèles pour de nouvelles initiatives, notamment pour la production et la commercialisation durables de café.

En France, le réseau des réserves de biosphère, établi progressivement depuis 1977, compte dix sites : archipel de la Guadeloupe ; Mer d'Iroise ; Vosges du Nord-Pfälzerwald (transfrontalière avec l'Allemagne) ; Commune de Fakarava (Polynésie) ; Cévennes ; Mt Ventoux ; Camargue (delta du Rhône) ; Fango (Corse). L'agrandissement important de deux d'entre eux a été officiellement approuvé par ce dernier Conseil international du Mab : Luberon-Lure et Fontainebleau-Gâtinais. Le Mab a pour mission d'expérimenter des approches écologiques, sociales et économiques pour concilier conservation de la biodiversité et développement humain. Encourageant la prise de décision participative, il s'appuie sur son réseau mondial de réserves de biosphère comme outil d'échange de connaissances, de recherche et de surveillance continue, d'éducation et de formation. ●

**Agnès Bardon** Bureau de l'information - a.bardon@unesco.org

**À VOIR** Encore quelques jours (30 octobre) pour aller admirer, « grand format », sur les grilles du Muséum national d'histoire naturelle, près de soixante-dix photographies dédiées aux inventaires de la biodiversité. Trois milieux sont représentés : jardin des plantes, parc régional, région Mozambique.

**À NOTER** Un groupement d'intérêt scientifique [Gis] axé sur l'étude de la couleur de l'océan vient de se créer. Ce Gis veut comprendre les relations entre changements climatiques et organismes du plancton marin. Il résulte d'une coopération entre le CNRS, le Centre national d'études spatiales et la société ACRI-ST.

**À SAVOIR** Le 3 juin, la Commission européenne poursuivait six pays, dont la France, devant la Cour de justice européenne pour non-transposition de la directive 2007/2/CE. Cette dernière établit une infrastructure d'information géographique visant à faciliter l'accès aux données relatives à l'environnement.

## CONSERVATION

## Un plan d'actions pour le phragmite aquatique

En juin dernier, la France signait le memorandum d'accord international pour le passereau le plus menacé d'Europe continentale : le phragmite aquatique (inscrit par l'UICN en liste rouge mondiale). Notre pays rejoint ainsi douze autres pays



Phragmite aquatique mâle dans le Parc national de Biebrza (Pologne, juin 2005).

© Arnaud Le Névé - Bretagne vivante

signataires de l'accord proposé en 2003 par le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la conservation des espèces migratrices.

À l'occasion de cette réunion internationale, un plan d'action a été validé. Les gouvernements se sont engagés à adopter des mesures pour protéger l'espèce, ses sites de reproduction et ses zones d'hivernage. En France, le plan d'action (2010- 2014) est piloté par la Diren Bretagne. En effet, notre pays accueille probablement 100 % de la population mondiale de cette espèce en août et septembre, sur la façade Manche-Atlantique. Ce plan s'est fixé des objectifs chiffrés. Il veut obtenir une proportion satisfaisante d'habitats favorables à l'alimentation de l'espèce. À savoir, 10 % de roselière haute lorsque la surface du site excède 1 000 ha • 15 % de roselière haute lorsque sa surface est comprise entre 500 et 1 000 ha • 20 % de roselière haute lorsque sa surface est inférieure à 500 ha.

Si la roselière est absente du site ou si elle est peu représentée, l'habitat de référence sera celui qui se prête le mieux à une restauration de la prairie humide haute hétérogène, faiblement inondée en été. ●

arnaud.leneve@bretagne-vivante.org

Petit rhinolophe.



© Michael Sol

## DROIT

## Des chauves-souris dans les mines orphelines

Les Dreal devront prendre en compte l'existence des chauves-souris lors de la mise en sécurité des mines orphelines (l'exploitant a disparu, l'État s'en trouve responsable). En effet, la circulaire du 14 octobre 2009 (BO Meeddm n°23, NOR : DEVPO924681C - 25/12/2009) fait état de la nécessité de réaliser une expertise faunistique sur un cycle biologique complet : période de transit, d'hibernation, de mise-bas. Ce suivi doit aboutir à des propositions d'aménagements favorisant le libre passage des populations protégées inventoriées dans ces cavités. ●

**Audrey Tapiero** - Chargée de mission  
Plan national d'actions Chiroptères

## BIODIVERSITÉ

## Ikéa condamné pour destruction d'espèces protégées.

Le 8 juillet dernier, le groupe d'ameublement Ikéa a été condamné par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence à 30 000 euros d'amende dont 10 000 avec sursis. En 2008, alors qu'elle construisait une plateforme logistique à Fos-sur-Mer, l'entreprise avait détruit plusieurs espèces de fleurs, d'oiseaux et de reptiles, alors que l'autorisation préfectorale ne portait que sur des espèces d'orchidées dont le groupe s'engageait à compenser la destruction. ●

<http://www.lemonde.fr>

## DROIT

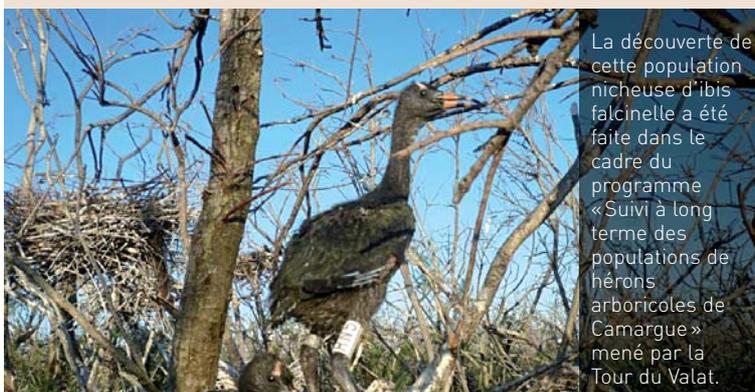
## La loi Grenelle reconnaît les Conservatoires d'espaces naturels

La loi Grenelle 2, adoptée en juillet dernier (voir page 42), reconnaît les conservatoires d'espaces naturels (art. 129). En effet, ceux-ci peuvent être spécifiquement agréés par l'État et les conseils régionaux (art L. 414-11 du code de l'environnement). Cet agrément devrait consolider les actions de ce réseau qui contribuent à la préservation de plus de 2 000 sites naturels en France.

En effet, les Conservatoires d'espaces naturels œuvrent depuis une trentaine d'années à la protection des espèces et des espaces naturels. Ils ont développé leurs actions autour du concept de partenariat et de consensus en lien étroit avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques dans des logiques de conservation qui allient démarche foncière et conventionnelle. Le réseau cherchait, depuis des années, à renforcer et rendre plus lisibles ses actions à travers une reconnaissance spécifique. C'est chose faite.

La loi Grenelle 1 avait déjà répondu en partie à cette attente en mentionnant les Conservatoires d'espaces naturels dans son article 24 consacré aux trames vertes et bleues. La loi Grenelle 2 confirme donc cette reconnaissance confirmant la place des Conservatoires parmi les acteurs pertinents de la conservation de la nature. Elle favorisera la lisibilité et renforcera la complémentarité avec tous les autres acteurs pour donner à la biodiversité la place qu'elle mérite dans les politiques territoriales, et plus généralement dans les politiques publiques, en lien avec sa fédération nationale. Un décret d'application devrait paraître début 2011. ●

**Bruno Mounier** Directeur Fédération des conservatoires d'espaces naturels



La découverte de cette population nicheuse d'ibis falcinelle a été faite dans le cadre du programme «Suivi à long terme des populations de hérons arboricoles de Camargue» mené par la Tour du Valat.

© Tour du Valat

## EN CHIFFRE

# 379

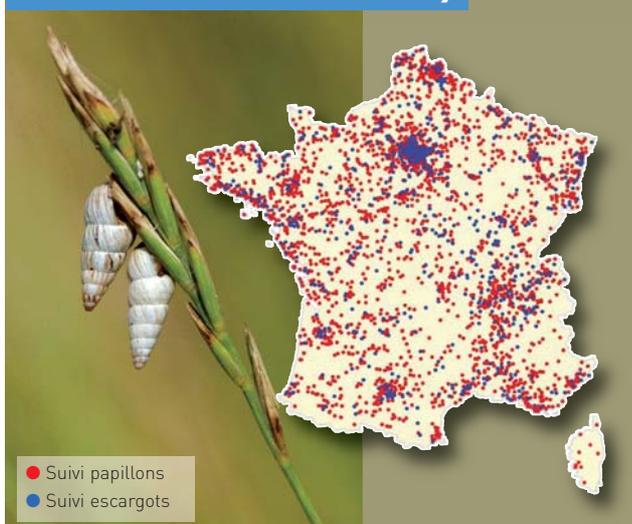
C'est le nombre de couples d'ibis falcinelle découvert en Camargue cette année. Alors que l'oiseau n'était plus connu comme nicheur en Camargue depuis 1996, en juin 2006 une population reproductrice de 14 couples a été découverte au centre du Scamandre. Depuis lors, cette colonie n'a cessé d'augmenter : elle est passée de 14 couples en 2006, à 196 en 2009. Cette année 2010 n'a pas contredit la tendance : 379 couples sont installés aujourd'hui dans la colonie du Scamandre. ●



© Olivier Brosseau - Meeddm

## OBSERVATOIRE : JARDINS SUIVIS EN 2009

Source : Observatoire des papillons de jardins



Comme les papillons, les escargots contribuent à l'équilibre de nos milieux naturels : ils participent à la création de l'humus et donc au maintien de la qualité du sol.

## SCIENCES PARTICIPATIVES

## Bilan prometteur pour l'opération Escargot

À l'appel du Muséum national d'histoire naturelle et de Noé conservation, 701 personnes se sont portées volontaires pour observer les escargots afin d'en faire un indicateur de suivi de la biodiversité. Après une année de tests, l'opération s'est révélée prometteuse. Les escargots répondent bien aux facteurs environnementaux. Ils sont plus abondants dans les jardins présentant une forte diversité de plantes, mais supportent mal l'urbanisation. Seule exception, le petit-gris, espèce la plus souvent notée par les observateurs, qui est aussi abondante dans les jardins urbains que ruraux. Ces résultats montrent le potentiel de l'opération Escargots pour évaluer l'impact de l'Homme sur la biodiversité commune. Nombre de relevés d'escargots fournis par les observateurs : 966. Nombre moyen d'espèces observées par jardin : 5. ● [www.noeconservation.org](http://www.noeconservation.org)

## POLITIQUES PUBLIQUES

## La filière biodiversité se structure

L'État veut promouvoir une filière professionnelle biodiversité. Il vient de lancer une étude visant à la connaissance de ce secteur. Celui-ci, en plein essor, pourrait générer de 20 000 à 30 000 postes d'ici 2020. Une convention tripartite a été signée le 1<sup>er</sup> juillet dernier entre le secrétariat d'État en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, l'Aten et l'Afpa. ● **Marie-Méline Berthelot**

## TECHNIQUE

## Création d'une pince à arracher les buissons

Dans le cadre d'un programme visant à concilier valorisation agronomique des prairies, préservation de leur biodiversité et maintien des paysages ouverts, le Parc naturel régional du Haut-Jura a mis en place des formations sur la gestion des pelouses sèches à l'attention des agriculteurs et a accompagné la création d'un prototype de pince à arracher les buissons ! Cet outil, « la débuissonneuse », permet de restaurer les espaces en cours d'embroussaillage sans altérer durablement le sol superficiel et en évitant le recours aux phytosanitaires, avant d'en assurer l'entretien par pâturage. Un brevet a été déposé. Une entreprise locale a été installée et utilise depuis 2005 cet outil sur plusieurs centaines d'hectares. ●

**Anne-Sophie Vincent** - [parc@parc-haut-jura.fr](mailto:parc@parc-haut-jura.fr)



© Jean-Yves Vansteélant

## CONSERVATION

## Un réseau d'expertise internationale sur la biodiversité

Encore quelques jours et la création d'un réseau d'expertise internationale sur la biodiversité appelé « Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques » (IPBES) devrait être effective. En effet, réunis le 11 juin à Pusan (Corée du Sud) dans

le cadre du programme des Nations Unies pour l'environnement, les quatre-vingt-dix gouvernements ont adopté une recommandation favorable à la création de ce réseau sur le modèle du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. L'Assemblée générale des Nations

Unies doit à son tour adopter cette recommandation.

Le risque de rejet ne peut être exclu, mais il semble très mince. L'idée de cette plateforme, dont l'objet est d'éclairer les décisions des gouvernements, est née en 2005, après la publication de l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*. ●





Zone de protection renforcée des Lavezzi,  
Réserve naturelle des bouches de Bunifaziu.



© Patricia Marais - Meeddm

## CORSE

### Le premier parc marin international

Le 15 juin dernier, les ministres français et italien de l'environnement ont, ensemble, annoncé leur volonté de créer le Parc marin international des bouches de Bunifaziu (entre Corse et Sardaigne). À cette fin, ils formaliseront un groupement européen de coopération territoriale (GECT) entre le Parc national de l'archipel de la Maddalena, en Sardaigne, et l'Office de l'environnement de la Corse, gestionnaire de la Réserve naturelle des bouches de Bunifaziu.

Les ministres demandent à l'Onu d'interdire le passage dans ce détroit aux navires transportant des matières dangereuses (130 000 tonnes de marchandises dangereuses par an), quel que soit leur pavillon. Dans l'attente, ils saisiront l'Organisation maritime internationale d'une demande de classement des bouches de Bunifaziu en Zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV). ● [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## VANOISE ET GRAND PARADIS

### Vers un diplôme commun

Les parcs nationaux de la Vanoise et du Grand Paradis (Italie) préparent l'obtention commune du diplôme européen des espaces protégés. Délivré par le Conseil de l'Europe, ce diplôme est une reconnaissance (instituée en 1965) attribuée aux espaces protégés les plus remarquables par leur patrimoine naturel et paysager et par la valeur de leur protection. Le Parc national de la Vanoise en bénéficie depuis 1976 et le Parco nazionale Gran Paradiso, en Italie, depuis 2006. Jumelés depuis 1972, les deux parcs coopèrent pour une protection cohérente et concertée de l'espace transfrontalier de 270 000 hectares. Le règlement d'octroi du diplôme européen permet l'attribution d'un diplôme unique dans le cas d'une zone transfrontalière, à la condition de l'appui des États intéressés. Cette attribution serait d'une haute portée symbolique. Une entité forte se révèle à travers une histoire et une culture montagnarde partagées, ancrées dans une continuité biogéographique. À l'occasion de la procédure quinquennale de renouvellement de ce diplôme, l'expert mandaté par le Conseil de l'Europe, Pierre Hunkeler, a effectué sa mission d'examen *in situ* en juillet dernier. Il a pu constater que ce rapprochement, souhaité de longue date, s'était fortement renforcé. L'idée d'un futur parc européen transfrontalier prend forme progressivement. ● **Philippe Traub**  
Directeur du Parc national de la Vanoise

## en image



© Arnaud Bouissou - Meeddm

Signalétique originale à l'entrée du Musée départemental de préhistoire.

Le musée de Solutré (71) présente les collections d'un des plus riches gisements préhistoriques d'Europe : un site de chasse fréquenté pendant plus de 25 000 ans par des hommes du paléolithique supérieur (de 35 000 à 10 000 ans av. J.-C.) qui sont venus chasser, dépecer et boucaner des milliers de chevaux et de rennes. Aménagé sur le gisement archéologique, le Parc archéologique et botanique de Solutré permet de découvrir une grande variété d'espèces végétales caractéristiques du milieu naturel et les résultats essentiels des recherches archéologiques. ●

## EN CHIFFRE - ÎLE DE FRANCE

# 14 %

C'est le pourcentage du territoire régional d'Île-de-France classé en parc naturel régional. Depuis vingt-cinq ans, la Région Île-de-France s'est engagée dans la création de parcs naturels régionaux : Haute Vallée de Chevreuse (créé en 1985), Vexin français (1995), Gâtinais français (1999), Oise-Pays de France (2004). Ils engagent près de 200 communes mais aussi les quatre départements de la grande couronne d'Île-de-France. ●

## TEXTES

**Le marais poitevin voit la création d'un établissement public d'État** pour la gestion de l'eau et de la biodiversité (loi Grenelle 2). • **Sur l'île d'Europa (France) dans le canal du Mozambique**, quinze militaires détachés veillent sur les tortues qui viennent pondre sur ces rivages. • **La faune de la Réunion** est hautement menacée, tels sont les premiers résultats de la Liste rouge nationale en outre-mer. • **La Réserve naturelle de Cerbère-Banyuls (66)** met en ligne plusieurs études scientifiques effectuées dans son périmètre. [www.cg66.fr/143-etudes-scientifiques.htm](http://www.cg66.fr/143-etudes-scientifiques.htm) • **Le label Parc naturel régional** a été reconduit pour douze ans pour le territoire de la **Forêt d'Orient et celui du Queyras**. • **La forêt domaniale de Meudon** vient de se doter d'un sentier accessible à tous publics. • **La première expédition Méditerranée en danger** est partie le 10 juillet pour quatre ans sur un voilier transformé en plate-forme scientifique. L'objet ? Anticiper l'impact des déchets plastiques.

↓ Jussie.



© Thierry Degen - Maeddm

## VERCORS

**Trois petits gypaètes réintroduits**

Le 6 juin dernier, trois oisillons gypaètes ont été déposés dans une cavité des falaises de Treschenu-Creyers (Vercors). Conduite par le parc naturel régional, l'opération de réintroduction durera cinq ans. Elle s'appuie sur une des particularités de l'espèce qui est philopatricque, c'est-à-dire très fidèle à son lieu de naissance. La méthode de lâcher utilisée est dite du taquet. Elle consiste à nourrir de jeunes oiseaux dans une cavité aménagée, avant que leur instinct ne les pousse à s'envoler. Les oisillons originaires de France, Autriche et République Tchèque sont âgés de trois mois. Ils ont eu un mois pour s'imprégner de l'environnement dans lequel ils reviendront certainement nicher une fois adultes. Le projet du Vercors devrait permettre la création d'un corridor entre les Alpes et les Pyrénées. ● [alexandra.couturier@pnr-vercors.fr](mailto:alexandra.couturier@pnr-vercors.fr)

## BESANÇON

**Dick, Louette et Clochette en transhumance**

Dès que les chèvres municipales de Besançon partent en transhumance, un cortège de randonneurs les accompagne. L'événement permet de sensibiliser la population à l'importance des milieux ouverts. Depuis 2007, la ville confie le débroussaillage de ses collines à 60 chèvres et à leur berger, M. Moustache. Une convention lie la ville et l'éleveur. Surfaces pâturables : 24,48 ha. ● [catherine.adam@besancon.fr](mailto:catherine.adam@besancon.fr)

## BÉRRY

**Brigade contre les invasives**

Le Parc naturel régional de Brenne a engagé une brigade de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (écrevisse de Louisiane, jussie...): quatre agents à temps partiel, dont deux contrats d'avenir. Ce travail, réalisé en partenariat avec les propriétaires et pisciculteurs, s'accompagne d'actions de sensibilisation. ● [02 54 28 12 12](http://02.54.28.12.12)

## FRANCE ENTIÈRE

**Concours Prairies fleuries**

Treize parcs naturels régionaux et cinq parcs nationaux ont participé entre avril et juillet 2010 au premier concours agricole national de prairies fleuries. Ce concours vise à récompenser les agriculteurs dont les prairies naturelles de fauche ou de pâturage concilient intérêt écologique et valeur agronomique. Remise des prix le 21 octobre à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). ● [www.prairiesfleuries.fr](http://www.prairiesfleuries.fr)

## LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Un life lagunaire**

Cet été, le CEN et le Graine Languedoc-Roussillon ont sillonné les plages. Des professionnels de l'éducation à l'environnement établissent le contact avec les usagers de milieux lagunaires et dunaires. Des animations pédagogiques inscrites dans le cadre du projet européen Life+Lag'nature. ●



**Romain Renoux** a repris le poste de directeur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin (tenu précédemment par Nicolas Maslach) quittant pour cela le WWF.

reservenaturelle@domaccess.com



**Françoise Maillet** a rejoint le bureau Natura 2000 au ministère de l'Écologie. Elle remplace Wally Rosell à l'animation du réseau. Elle était auparavant en poste au laboratoire central des ponts et chaussées.

francoise.maillet1@developpement-durable.gouv.fr



**Olaf Holm** Nouveau directeur du PNR de la Montagne de Reims. Il quitte le poste de chargé de mission Europe à la Fédération des PNR de France.

oholm@parcs-naturels-regionaux.fr



## Christian Barthod

**Il quitte son poste** de sous-directeur des espaces naturels à la direction de l'Eau et de la biodiversité le 18 octobre pour le conseil général de l'environnement et du développement durable et l'Autorité environnementale.

Le nom de son remplaçant n'est pas encore connu. Christian

Barthod a notamment travaillé à **la loi de 2006 sur les parcs nationaux et les parcs naturels marins**, à la création des parcs amazoniens de **Guyane et de La Réunion** ainsi que de **L'Agence des aires marines protégées**. Il a co-animé le Comop Trame verte et bleue. ●

christian.barthod@developpement-durable.gouv.fr



**Thomas Petitguyot** a pris ses fonctions de chef du bureau des milieux aquatiques au ministère en charge de l'écologie. Il remplace Gilles Van Peteghem.

thomas.petitguyot@developpement-durable.gouv.fr



**Antoine Cadi** a rejoint la Ligue pour la protection des oiseaux dont il préparera le centenaire en 2012. Il était précédemment conseiller technique au cabinet de Chantal

Jouanno. antoine.cadi@lpo.fr

**Monique Dehaut** remplace Ygor Gibelind au ministère de l'Agriculture comme chargée de mission espaces et espèces protégées.

monique.dehaut@agriculture.gouv.fr

**Patrice Hirbec** prend le poste de chargé de mission Natura 2000 et partenariats environnement à l'ONF. À ce poste, il remplace Julien Touroult qui rejoint le Muséum national d'histoire naturelle. patrice.hirbec@onf.fr



Par **Laurent Chazee**  
Chef du département Observatoires  
et politiques zones humides  
à la Tour du Valat

## Communication positive

Jusqu'à la fin des années 1980, la communication liée au développement international visait surtout à dénoncer les échecs, avec des discours souvent alarmistes sur l'effet des sécheresses, la faim dans le monde, les défis agricoles, le déclin des espèces emblématiques, etc. Le développement socio-économique dominait les agendas et « l'arbre à problèmes » restait l'outil essentiel de formulation des programmes. Selon cette logique, on a souvent assimilé développement et problème, on a confondu besoins et attentes, on a souvent oublié que les peuples possèdent des acquis et des valeurs dont les espaces naturels font partie. Depuis la fin des années 1990, les développeurs s'orientent vers la communication positive. Les *success stories* deviennent un outil de solution, d'émotion constructive, qui permet de faire passer les messages moins positifs avec optimisme. Cette tendance part du constat qu'une communication plutôt basée sur les problèmes et les échecs n'est pas la stratégie la plus adaptée pour modifier les comportements des acteurs, en particulier des décideurs.

En effet, le décideur a besoin de faire des choix rapides, de manière préventive plutôt que corrective. Il a besoin, à temps, d'éléments pour choisir l'option optimale dans l'agenda et les priorités politiques, et de solutions pour appuyer et justifier sa décision. Depuis 1997, les Anglo-Saxons développent d'ailleurs l'approche sociale et multi-acteurs *Livelihood* (moyens d'existence durables), dont le diagnostic et l'analyse reposent non sur les problèmes, mais sur cinq acquis : social, humain, économique, capital et naturel.

Dans cette mouvance, l'acquis naturel est souvent le grand perdant. Les raisons sont multiples, certaines touchent à la communication.

En effet, pour le développeur, l'environnement reste souvent dans le registre alarmiste, culpabilisant, voire sectoriel ; en décalage avec sa communication plus positive.

La segmentation des métiers du développement et de la conservation maintient aussi le manque d'harmonisation entre les outils, méthodes et terminologies. En effet, les pistes scientifiques et le processus de validation dans l'environnement sont souvent des options de moyen et long termes. La diffusion de l'information arrive donc souvent après la décision ; d'où le maintien du pessimisme et, *in fine*, de la faible considération environnementale dans les choix. On regrette encore souvent le peu d'implication des experts de l'environnement auprès des développeurs. Ils permettraient, pourtant, de renforcer la connaissance et l'analyse de l'acquis naturel et d'influencer les développeurs sur leur terrain. Ainsi, par exemple, le concept de développement local est un outil adapté pour mieux protéger et gérer les espaces naturels. Il s'appuie en effet sur un diagnostic territorial et humain et intègre les cinq niveaux d'acquis de l'approche *Livelihood*. ●

## Au service des zones humides

Anada Tiega

Secrétaire général de la Convention internationale de Ramsar



« La grande originalité des zones humides réside dans leur transversalité. »

### Tout de go, qu'est-ce qui vous inquiète le plus vis-à-vis de la conservation des zones humides ?

Prioritairement ? Les industries extractives. Les gens ont besoin d'énergie et les compagnies vont la chercher là où elle se trouve. Quitte à prendre des risques écologiques extrêmes.

Voyez ce qui arrive aux États-Unis et imaginez la même chose en Afrique où les populations vivent de la pêche. La dégradation serait irréversible.

Les industries extractives sont très puissantes : beaucoup d'argent, beaucoup d'influence... Ni les dirigeants politiques ni les utilisateurs n'auraient assez de poids pour faire face aux compagnies qui agiraient comme bon leur semble. Aussi, pour réussir, nous devons œuvrer avec elles et non contre elles.

Nous travaillons donc pour affiner des partenariats avec le privé. Mais nous y allons prudemment, dans le respect de principes arrêtés en 2008, lors de 10<sup>e</sup> conférence des parties.

### Quel est l'atout maître ?

Nous appréhendons l'action en faveur des zones humides dans le cadre du bassin hydrologique. Cette vision plus large permet de

prendre en compte tous les intérêts et toutes les activités liées à ces zones. Elle permet également de procéder à une approche internationale. Prenons le cas de l'Okavango au Botswana (Afrique méridionale). Ce site est dans un désert. L'eau arrive principalement d'Angola. Elle traverse aussi la Namibie. Deux pays qui ont de très grands besoins d'eau.

Si l'on veut gérer correctement l'Okavango, il faut comprendre le contexte social et international. Et il y a beaucoup d'intérêts... Regardons la pêche par exemple.

Qu'allez-vous privilégier ? La pêche de subsistance pratiquée par des populations pauvres ? La pêche commerciale ? La pêche sportive pratiquée par des touristes ? Conserver le milieu peut aboutir à empêcher la pêche de subsistance. C'est tentant : le tourisme est producteur de richesse.

Pourtant cette solution n'est pas « durable ». Oublier les populations autochtones, c'est créer une tension telle qu'à un moment donné les gens n'auront plus rien à perdre.

Gérer les zones humides, c'est donc un long processus qui inclut les questions sociales, économiques,

culturelles et même politiques.

Pour l'Okavango, notre démarche pour un plan de gestion date de 2003. Pour éviter l'hégémonie d'un pays sur un autre pour s'approprier l'eau, une commission internationale des trois pays est chargée de gérer l'ensemble du bassin. Ramsar est là pour appuyer.

C'est parce que nous considérons la zone humide dans son contexte qu'il est possible de faire valoir ses valeurs aux yeux de différents intérêts afin que ceux-ci convergent vers la conservation et l'utilisation durable.

### Pourquoi mettre toute cette énergie au service de ce seul écosystème ?

Parce qu'il est transversal. Je vous expliquais sa dimension internationale et le fait qu'il touche aux intérêts des différents acteurs économiques. Mais les zones humides sont aussi présentes en forêt, en montagne, dans les savanes, les déserts... Elles font partie de l'équilibre d'autres écosystèmes. Autrement dit, gérer efficacement les zones humides suppose de gérer avec ceux qui s'occupent d'autres écosystèmes. Par ailleurs, ces zones touchent à des problématiques sociales, sanitaires, économiques, ou encore de sécurité alimentaire.

Il faut 1000 litres d'eau pour produire un litre de lait ou 14 000 litres pour un kilo de viande. On comprend bien que traiter de l'eau, c'est traiter d'un élément vital.

### Une raison d'espérer ?

Il fut un temps où les gens pensaient qu'il fallait faire disparaître les zones humides. Aujourd'hui, leur valeur est reconnue. Je vois, j'entends, que les populations comprennent qu'elles ne peuvent subsister sans zones humides saines et productives. ●

## La convention de Ramsar

La convention sur les zones humides d'importance internationale est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Le traité a été adopté dans la ville iranienne de Ramsar, en 1971 ; il est entré en vigueur en 1975. C'est le seul traité mondial du domaine de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier et les pays membres de la convention couvrent toutes les régions géographiques de la planète.

Le concept d'utilisation rationnelle des zones humides est profondément ancré dans la philosophie de Ramsar, à savoir : le maintien des caractéristiques écologiques de ces zones, obtenu par la mise en œuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable. ●



## MAROC - ALGÉRIE

# Réalités sur la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières

Gérer les zones humides sensibles dans une approche de gestion intégrée et mettre en place un plan de gestion... L'expérience conduite entre 2005 et 2009 se déroule à la fois au Maroc et en Algérie. Leçons...

Les deux sites pilotes se situent au Maghreb. En 2005, une équipe de la Tour du Valat est missionnée pour doter d'un plan de gestion la zone humide de l'embouchure de la Moulouya, au Maroc, et celle d'El Kala, en Algérie. L'approche veut être celle d'une gestion intégrée<sup>1</sup>. Il s'agit donc, concrètement, de mener une démarche de dialogue avec la société civile pour aboutir à la signature d'un contrat d'espace littoral. Quatre ans plus tard, l'expérience achevée, les résultats sont mitigés: sur le site marocain, le développement du projet a conduit à la création d'un espace de dialogue. Mais *in fine*, le plan de gestion n'est toujours pas signé. *A contrario* et malgré une difficile mobilisation des parties prenantes lors de la phase initiale, dix administrations gou-

vernementales locales ont signé le contrat d'espace littoral du site algérien. Une cellule locale a été mise en place. Quelles leçons tirer de cette double expérience ?

**Le bon site.** La sélection du site constitue une étape essentielle pour le bon déroulement du processus. Un certain nombre de critères doivent permettre d'évaluer le potentiel de réussite du projet. Ainsi, le site marocain a été sélectionné pour la richesse de l'embouchure de la Moulouya. Les enjeux de conservation ont donc bien été pris en compte d'autant que le programme poursuivait un projet précédent (*MedWetCoast*) jugé non abouti. Cependant, le site a été retenu en dépit de changements prévus ; ceux-ci ayant des incidences rapides sur l'écosystème. En effet, le roi du Ma-

roc avait retenu cette zone pour y implanter une importante cité balnéaire (plan Azur). Les enjeux économiques ont alors primé sur le risque écologique.

Une station littorale d'une capacité de 10 000 touristes/nuit a été construite sur plus de 700 ha en bordure de la zone humide de la Moulouya.

La dynamique des acteurs s'en est trouvée fortement modifiée, ainsi que la marge de manœuvre des acteurs environnementaux.

**Les conditions du montage.** Des prises de contact précoces et une connaissance fine du contexte social et des acteurs sont primordiales. Mieux, la possibilité de s'appuyer sur une personne, ou un groupe, familière des sites et des contextes socio-politico-culturels participe à la solution pour limiter les écueils. Ces besoins s'accommodent mal d'un montage à distance. L'implication des experts locaux s'avère donc indispensable. Mais elle demande de traiter des difficultés, parfois insurmontables. Sur les deux sites et malgré les efforts,

## LE CONTEXTE

## Des zones humides sensibles

Quatorze pays, ainsi que l'Union européenne, ont signé le protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (voir encadré page 15). Pourtant, malgré la bonne volonté des pays signataires, les exemples de terrain restent limités. En 2005, la Tour du Valat, en partenariat avec le département de l'Environnement du Royaume du Maroc et la direction générale des Forêts de la République algérienne, ont développé un projet intitulé « Des zones humides sensibles associées à une approche de gestion intégrée de zones côtières ». Prévu sur une durée de quatre ans, ce projet a été financé par la Commission européenne\*.

L'objet principal de ce projet piloté par l'administration était d'initier un processus de concertation intersectoriel et associant la société civile. Le but étant d'aboutir à la formulation d'un plan de gestion et d'un contrat moral de gestion (dit Contrat d'espace littoral). L'expérience portait sur deux sites pilotes situés au Maghreb : l'embouchure de la Moulouya au Maroc et la zone côtière d'El Kala en Algérie. Deux sites comportant des zones humides côtières de haute valeur patrimoniale et soumises à diverses pressions. Cinq ans plus tard, le projet est clos ; il est possible de procéder à une première analyse et d'en tirer quelques leçons. ●

\* Dans le cadre du programme Smap III





À l'embouchure de la Moulouya (Maroc), une station touristique a été construite sur plus de 700 ha en bordure de la zone humide.

© Lisa Ernoul

En Algérie, l'autoroute transnationale du nord de l'Afrique a été **construite à travers le Parc national d'El Kala**, constituant une barrière entre les **zones humides côtières et les massifs boisés**.

les partenaires et futurs porteurs du projet n'ont pas participé activement à sa conception.

En Algérie, l'expert technique impliqué au stade du montage du projet est parti avant son démarrage. Ce changement, et l'absence de personne référente, ont compliqué la résolution des problèmes administratifs en début de processus ainsi que l'implication des partenaires par la suite.

Au Maroc, le montage a été élaboré au niveau national et sans consultation locale. Ce manque d'implication des acteurs locaux avant son lancement, ainsi que la faible prise en compte des acquis et crispations issus du projet précédent (*MedWet-Coast*) n'ont pas été sans conséquences pour le déroulement du projet.

**Processus participatif.** Comment faire participer la société civile ? Dans la zone d'El Kala, et malgré les efforts (des partenaires bien implantés ont été sollicités), le projet n'a pas réussi à mettre en place une démarche de concertation participative. Cet échec aurait probablement pu être pondéré avec une implication effective des acteurs locaux au moment du montage et une adaptation de celui-ci en fonction des spécificités socio-culturelles.

**Gouvernance.** L'approche du projet sous l'angle de la gouvernance mérite, lui aussi, qu'on en tire quelques leçons. Il semble fondamental de rechercher l'implication d'une autorité locale, à savoir une personne en mesure de prendre des décisions et de valider des processus. Ce manque s'est fait sentir dans le volet algérien. L'absence de *wâli*<sup>2</sup> durant les trois premières années, et donc l'absence de portage de la gouvernance locale, a été un facteur limitant pour la mise en place des groupes de travail intersectoriels. *A contrario*, dans le volet marocain, l'implication du secrétaire général de la province, même si elle n'est intervenue que la dernière année, a eu pour conséquence une participation satisfaisante des acteurs gouvernementaux.

La conduite d'une analyse sur les jeux d'acteurs avant l'initialisation du projet aurait probablement permis d'identifier les acteurs clés du dialogue et les manques éventuels. Autre aspect important d'une gouvernance efficiente : la nécessité de veiller à un équilibre entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. C'est, du moins, ce que nous révèle l'expérience marocaine. Les réunions ont été organisées hors heures de travail et les week-ends afin de s'adapter aux agendas de chacun. Et effectivement, société

civile, ONG, universitaires... se sont fortement impliqués. Les autorités locales et gouvernementales, en revanche, sont restées en retrait jusqu'à l'étape de validation.

Cette appropriation tardive n'a pas permis d'aboutir à la signature du plan de gestion et du contrat d'espace littoral. Là encore, une connaissance fine des acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux) aurait facilité leur implication.

**Échelle de temps.** On s'interrogera aussi sur la validité d'un processus à long terme, participatif, adaptatif, mené à travers un projet bénéficiant d'un financement à court terme (trois ans). Comment les bailleurs institutionnels qui promeuvent des démarches de gestion intégrée des zones côtières peuvent-ils adapter leur logique d'intervention pour se donner vraiment les chances de réussir ? ●

**Lisa Ernoul - François Mesléard**

Tour du Valat  
ernoul@tourduvalat.org

1. Le titre exact du programme : « Des zones humides sensibles associées à une approche de gestion intégrée des zones côtières. »

2. Titre arabe de celui qui dirige une *wilaya*, circonscription administrative présente en Algérie.

#### GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

**É**tablie en 1976, la convention de Barcelone vise la protection de l'environnement marin et des régions côtières de la Méditerranée. En 2008, un amendement appelle à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Celle-ci s'entend comme « un processus dynamique de gestion et d'utilisation durable des zones côtières prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie maritime et la partie terrestre ». ●

**GESTION**

**LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE**

Pour nous faire mieux connaître la restauration écologique, les auteurs identifient d'abord les fondements sur lesquels elle repose et les principes qui régissent sa pratique. Ils explorent ensuite les différentes valeurs qui sous-tendent les projets de restauration, et examinent enfin la structure de cette profession émergente. Entre les différents chapitres du livre, des « visites de terrain » nous entraînent aux quatre coins du monde pour découvrir des exemples d'écosystèmes restaurés. ● **A. F. Clewell, J. Aronson** • Actes Sud • 352 pages • 28 euros

**POLITIQUES PUBLIQUES**

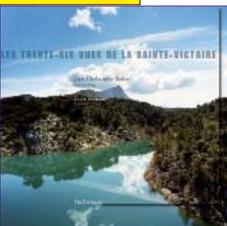
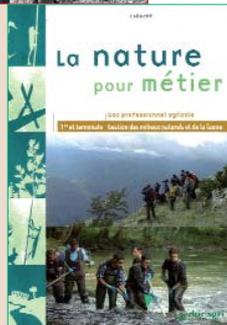
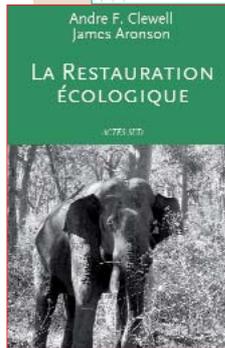
**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

« Les collectivités françaises de l'espace Amazonie-Caraïbe en quête d'un projet territorial. » L'ouvrage est issu du colloque organisé en 2007 par le Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe. À noter : la seconde partie qui traite du lien entre identité territoriale, structure institutionnelle et dynamique locale. La quatrième partie ouvre le débat sur les Espaces naturels sensibles : atouts ou contraintes pour le développement des territoires ? ● **Dirigé par M.-J. Aglaé** • Éditions Cujas • 490 pages • 25 euros

**ESPÈCES**

**GUIDE DE LA FLORE DES ALPES-MARITIMES, DU MERCANTOUR À LA MÉDITERRANÉE**

Synthèse des connaissances actuelles sur la biodiversité des Alpes-Maritimes, ce guide permet d'identifier aisément près de 2 000 espèces de flore sauvage (ou cultivées hors des jardins), toutes photographiées et enrichies d'une carte de répartition. Malgré une nouvelle nomenclature, les synonymes sont conservés pour établir le lien avec des ouvrages plus anciens. En complément du livre : un cédérom où sont indexées 500 espèces supplémentaires et qui conduit à une utilisation pédagogique. Pour tous. ● **L. Carles et L. Thébaud** • Gilletta/Nice-matin • 432 pages • 25 euros • Guide + CD-Rom



**ÉDUCATION**

**ENSEIGNER LES SCIENCES SOCIALES DE L'ENVIRONNEMENT**

Ce livre offre des activités, méthodes et cours complets aux enseignants pour former aux problématiques sociales de l'environnement. Il vise à contribuer à la constitution de cursus pluridisciplinaires sur la question environnementale en cours dans nos universités. Un des premiers en langue française dans ce domaine, il réunit une équipe internationale et multidisciplinaire d'enseignants-chercheurs issue des sciences sociales. ● **S. La Branche, N. Milot** • Septentrion • 224 pages • 18 euros

**ÉDUCATION**

**LA NATURE POUR MÉTIER**

Enseignants et inspecteurs de différentes disciplines se sont associés pour concevoir ce manuel à l'usage des candidats au nouveau bac pro agricole « Gestion des milieux naturels et de la faune » faisant largement contribuer les professionnels de la nature. Témoignages et exemples permettront aux étudiants d'appréhender la réalité professionnelle des espaces naturels protégés, mais aussi de la nature ordinaire qui offre de nombreuses opportunités. Et pour ceux qui iraient vers d'autres secteurs, à y prendre en compte les dimensions environnementales. ● **Éducagri éditions** • 264 pages • 24 euros

**ESPRIT DES LIEUX**

**LES TRENTE-SIX VUES DE LA SAINTE-VICTOIRE**

Dans le cadre de sa résidence d'artiste mise en place en 2009 par le Grand Site, Jean-Christophe Ballot a arpenté la montagne Sainte-Victoire jusqu'à s'y fondre, s'y dissoudre, en quête d'une révélation. De son expérience, au gré des quatre saisons et en écho aux *Trente-six vues du Mont Fuji* gravées par Hokusai, l'artiste a retenu une séquence de trente-six vues de la montagne en quarante-six tableaux. ● **J.-C. Ballot, P. Handke** • Gallimard • 127 pages • 29 euros

## LA PHRASE

« Nous sommes dans une France normative qui tend inlassablement à lisser la vie. »

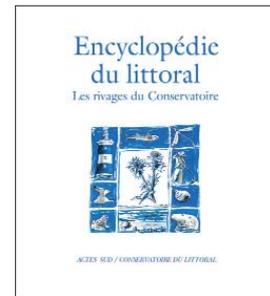
Louis Espinassous

« Hygiène et environnement. Quand le ridicule tue ! Avez-vous déjà eu la joie de contempler un « pique-nique aux normes d'hygiène » pour trente ou quarante enfants ?

Portions individuelles sous emballages plastiques, barquettes en aluminium individuelles sous vide sous film plastique, moutarde, mayonnaise, sel, poivre, ketchup en emballages individuels, fourchettes, cuillères, couteaux, assiettes, gobelets individuels en plastique, serviettes individuelles en papier, mini-cakes individuels sous aluminium, bouteilles d'eau individuelles en plastique. De même pour le goûter. En aurais-je oublié ? En général, nous sommes en journée... d'éducation à l'environnement ! On essaie de tout

rassembler et de tout ramener. Mais les fourchettes (entre autres) transpercent les sacs poubelle. Rapidement, un magma peu ragoûtant s'écoule dans les sacs à dos (que donnera-t-il sur le plan hygiénique après quelques jours de fermentation ?). À l'arrivée aux poubelles, tout est jeté en vrac tant il est inutile de vouloir séparer les quarante portions sous plastiques des quarante papiers aluminium des cakes, des quarante... immergés dans les abondants reliefs alimentaires non consommés. Planète *clean*. » Cet ouvrage est un véritable plaidoyer pour l'éducation nature, un témoignage riche d'expériences et de réflexions. ●

**Pour une éducation buissonnière • Louis Espinassous • Éditions Hesse • 192 pages • 17 euros**



ESPRIT DES LIEUX

### ENCYCLOPÉDIE DU LITTORAL

Le Conservatoire du littoral a fêté au printemps son 35<sup>e</sup> anniversaire. Pour retracer, site après site, le chemin parcouru depuis les premières acquisitions et en dresser le portrait, cet ouvrage regroupe et actualise les monographies parues depuis 1997. De plus, l'ouvrage a reçu le prix du *Livre du tourisme 2010*. Organisé par Lire la société, ce prix distingue un ouvrage valorisant le patrimoine touristique français. Les beaux livres sont départagés par un jury international de journalistes. ●

**Conservatoire du littoral • Actes Sud • 932 pages • 65 euros.**



SAVOIR-FAIRE

### LA PHOTO DE PAYSAGE

Dans ce guide, Frédéric Lefebvre dévoile ce qu'il faut savoir pour réussir ses photos de paysages : préparer son voyage, comprendre la lumière, choisir son matériel, maîtriser la composition, gérer les conditions de prise de vue, mais aussi traiter ses images sur l'ordinateur et les faire connaître. Avec 200 clichés, 150 schémas, cartes, fiches techniques et études de cas, le livre est conçu comme un outil pratique. ●

**F. Lefebvre • Pearson • 320 pages • 25 euros.**

## LE MOT



### Feu

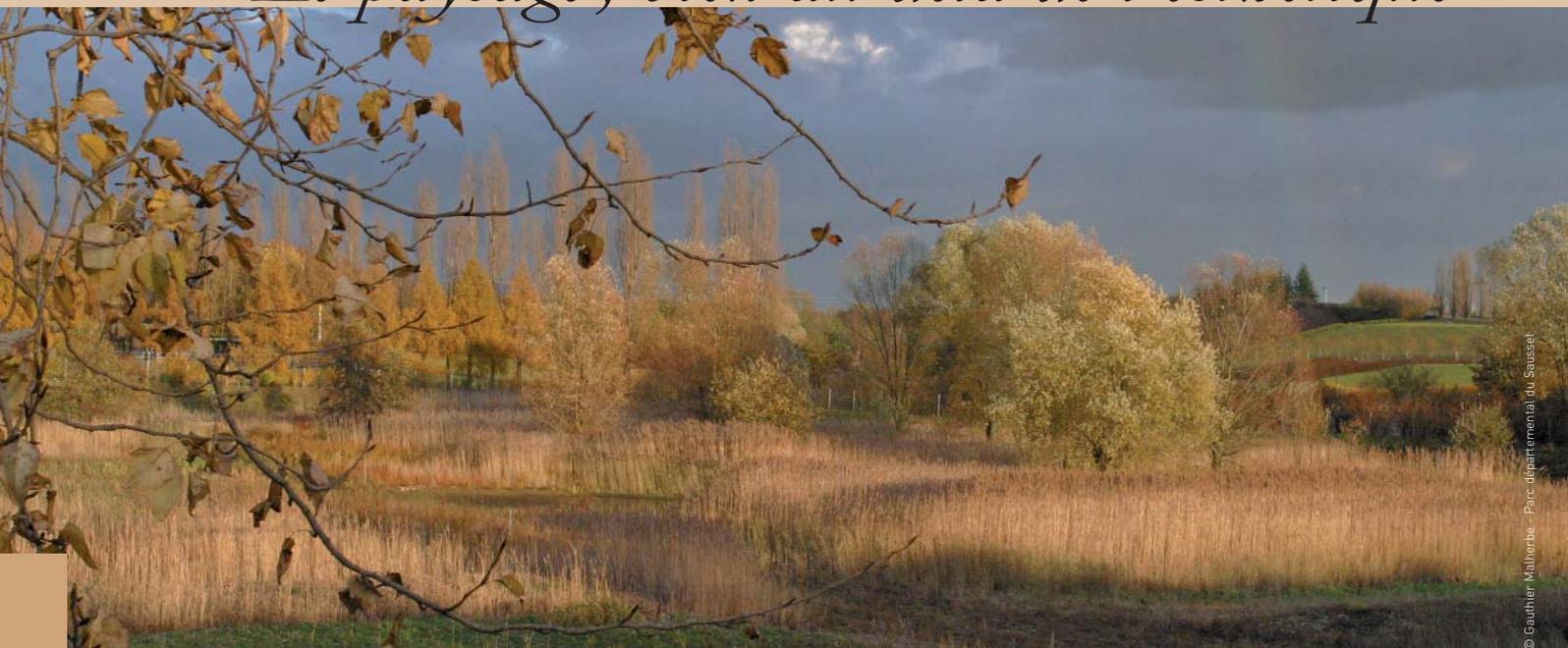
Il y a le feu qu'on craint et le feu qui rassure, celui de la nature sauvage, et celui du foyer... Les agriculteurs sont rejoints par les gestionnaires d'espaces protégés pour reconnaître l'intérêt de celui que l'on maîtrise : produire de l'« herbe propre », maintenir le milieu ouvert, prévenir les incendies. Dans le Parc national des Cévennes, où protection du site et activités

pastorales sont intrinsèquement liées, le feu est un savoir-faire local relayé par les éleveurs, mais pas facilement reconnu par les autres acteurs. L'approche ethnoécologique originale de l'auteur met en lumière l'évolution des conceptions et des façons d'organiser la flore et la faune qui constituent notre environnement. ● Marie-Méline Berthelot

**Le feu, savoirs et pratiques en Cévennes • Richard Dumez • Éditions Quæ (collection Indisciplines) • 248 pages • 32 euros.**



# Le paysage, bien au-delà de l'esthétique



© Gauthier Malherbe - Parc départemental du Saussset

Ce qu'on appelle **catastrophe naturelle** ressemble de plus en plus à des **défauts d'aménagement du territoire**. Et témoigne d'une lecture rapide du paysage.

**E**n page 26 de ce numéro, un texte de Jean Cabanel (qui la joue un tantinet ancien combattant - ça m'arrivera sans doute) m'a fait réfléchir sur le sens de l'action et du combat en faveur de la prise en compte du paysage. Peut-être, après la loi Paysage, a-t-on manqué de relier très directement ce thème au développement et à la biodiversité. Aussi, la notion de paysage, hélas, a-t-elle continué son cheminement poétique. Tandis que les directives paysagères peinaient à émerger, les Schémas de cohérence territoriale remportaient un vrai succès comme outil de planification durable. Cependant, pour des raisons culturelles et des difficultés techniques à traduire concrètement des recommandations, elles prenaient finalement peu en compte le paysage. Pourtant les écologues, thermiciens, responsables de mobilités, consulaires, savaient ce qu'ils voulaient et pouvaient donc concentrer dans le débat assez aisément. Depuis, les choses ont changé. Dans l'Est de la France, par exemple, l'élaboration de chartes de paysage a été confiée à des agents de développement. Ils ont pris la problématique à bras-le-corps pour la traiter comme un atout de compréhension du territoire et de connaissance de ses potentiels et de ses fragilités : réfléchir paysage, c'est guérir.

Ainsi dans les Landes, les arbres tombés suite à la tempête *Klaus* sont des arbres de futaies régulières plantés pour la production avec des chartes forestières expédiées. En revanche, là où les forêts étaient plus anciennes, les arbres ont tenu car la forêt était maillée, épaisse ; les arbres de différentes espèces et de différentes époques

ont permis de faire renfort, organisés en soutènement. Personne n'est à l'abri d'un risque majeur, mais ce qu'on appelle catastrophe naturelle ressemble de plus en plus à des défauts de conception d'aménagement du territoire, d'urbanisme qui, en amont, témoignent d'une lecture rapide du paysage et des différentes structures et unités qui le composent.

Il me semble *a contrario* que les parcs et d'autres espaces, telles les réserves naturelles, ont le sens du paysage. Ils savent faire des portées à connaissance, produire des atlas, les partager avec les habitants (dès l'école), les défendre dans les documents d'urbanisme.

Ce qui manque, ce sont des moyens. Difficile de trouver des crédits pour comprendre le paysage et expliquer aux acteurs locaux son fonctionnement, ses forces et ses fragilités.

Il faut que celles et ceux qui valident les projets d'investissement reconsidèrent cette richesse ; à commencer par la prise en compte d'un cadre de vie qui ne donne pas la nausée et qui respecte la vie sous toutes ses formes. C'est ce que propose l'angle du paysage. ●

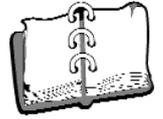
**Nicolas Sanaa**

nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

## À LIRE

*Paysages au pluriel. Pour une approche éthologique des paysages.* Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, ministère de la Culture, Paris, 1995.

*Les « Carnets du paysage » numéro 19 (mai 2010). « Écologies à l'œuvre ».* Une première partie (L'écologie en question) propose un état des lieux de la connaissance dans un éventail de points de vue : expertise, recherche, méthodologie. Une deuxième partie (L'écologie à l'œuvre) présente des situations concrètes où se conjuguent des problèmes écologiques, des stratégies d'intervention au nom du paysage et les conflits qui ne manquent pas d'en découler. Actes Sud et l'École supérieure du paysage de Versailles. Collectif.



en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne



## L'agenda des professionnels de la nature

Un outil pro pour les pros : le nouvel agenda collaboratif mis en place sur la toile par l'Aten ! Nombre de colloques, séminaires et autres forums sont organisés par et pour les gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs de la protection de la nature. Pour s'y retrouver, organiser ses propres réunions aux dates les plus propices, l'Aten propose donc à ses membres et partenaires un agenda dynamique. Deux clics et vous trouverez, sous forme d'un calendrier, cet outil collaboratif. Après s'être inscrit sur le site, on signalera un événement en renseignant rapidement un formulaire qui apporte les précisions utiles : lieux, thématiques, organisateurs, programme... Pour recevoir l'information en fonction de vos préoccupations, un moteur de recherche est à votre disposition, de même qu'un abonnement via un flux RSS pour se tenir au courant en temps réel. ●

<http://agenda.espaces-naturels.fr>

### ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

**20 au 22 octobre - Digne-les-bains**  
L'université de Provence organise ce colloque international portant sur « L'éducation au développement durable et à la biodiversité : concepts, questions vives, outils et pratiques ».  
<http://sites.univ-provence.fr/colloque-eddb>

### GRANDS SITES DE FRANCE

**21 au 22 octobre - Hérault**  
C'est au Grand site de Saint-Guilhem-le-Désert que se dérouleront les 12<sup>es</sup> rencontres du réseau des Grands sites de France sur le thème de l'écomobilité dans les grands sites.  
[www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

### PHYTOSOCIOLOGIE

**3 au 5 novembre - Brest**  
À l'occasion du centenaire de la phytosociologie, ce colloque permettra de faire honneur aux travaux du professeur Jean-Marie Géhu. Organisateur : Société française de phytosociologie et Fédération des conservatoires botaniques nationaux.  
[www.cbnbrest.fr](http://www.cbnbrest.fr) • 02 98 41 88 95

### CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

**4 au 7 novembre - Montpellier**  
Le 16<sup>e</sup> congrès des Conservatoires d'espaces naturels aura pour thème : « Prendre soin de la nature ordinaire. » Il est co-organisé par la FCEN et le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon.  
[www.enf-conservatoires.org](http://www.enf-conservatoires.org)

### OISEAUX

**19 et 20 novembre - Albi**  
La LPO organise un colloque sur le faucon pèlerin. Les plus grands spécialistes exposeront leurs connaissances.  
<http://pelerin.lpo.fr>

### PAYSAGES

**20 novembre - Paris**  
Une seconde édition des États généraux du paysage se déroulera au Conseil économique et social à Paris.  
[www.etatsgenerauxdupaysage.org](http://www.etatsgenerauxdupaysage.org)

### BIODIVERSITÉ ET LITTORAL

**24 au 25 novembre - Arcachon**  
Le prochain atelier du Conservatoire du littoral conclura trois ans d'inventaire des faune, flore et habitats, en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, la LPO et les conservatoires botaniques nationaux. La pratique du conservatoire en matière de gestion et de suivi de la biodiversité sera confrontée au regard d'experts extérieurs et de partenaires.  
[J.isidore@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:J.isidore@conservatoire-du-littoral.fr)

### AIRES MARINES PROTÉGÉES

**15 au 17 novembre - La Rochelle**  
Pour le 2<sup>e</sup> colloque national des aires marines protégées, les thématiques abordées seront la révision de la stratégie nationale, et l'outre-mer. Le colloque sera suivi du 18 au 20 novembre par les 9<sup>es</sup> rencontres du forum des AMP dans la Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon.  
[www.airesmarines.org](http://www.airesmarines.org)

SAMEDI 30 OCTOBRE

## Le jour de la nuit

Cette invitation à (re)découvrir la beauté de la nuit est également une opération de sensibilisation du grand public aux économies d'énergie et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Des opérations se déroulent dans toute la France organisées par divers acteurs. La carte des animations est disponible sur le site internet : [www.jourdelanuit.fr](http://www.jourdelanuit.fr). Une manifestation doublement d'actualité alors que la loi Grenelle 2, votée en juin, définit un cadre législatif pour lutter contre la pollution lumineuse. ●



# LE DOSS



## RÉCONCILIER NATURE ET PAYSAGE

Intégrer l'approche paysagère pour servir la biodiversité

- 21 Paysages, culture, nature : le paradoxe ?
- 22 Appréhender le paysage sous l'angle de son fonctionnement pour gérer la biodiversité.
- 25 Quels outils juridiques pour intégrer le paysage ?
- 26 Jean Cabanel : « Mais enfin ! L'Homme se détermine par l'aspect visuel ! »
- 27 Un paysagiste dans un projet d'aménagement de réserve naturelle.
- 29 L'argumentaire paysager pour soutenir une reconquête écologique.
- 30 La biodiversité, gagnante du projet de paysage.
- 32 À la reconquête du Petit bois de pins.

## Paysages, culture, nature : le paradoxe ?

Que reste-t-il de l'opposition entre les notions de patrimoine culturel et naturel ? Certes, pris séparément du site naturel qui l'entoure, la gestion du Mont-St-Michel ou de la cité de Brouage, celle du parc de Versailles ou du château de Chenonceau répondent davantage aux normes « Bâtiments de France », à ses références historiques, architecturales et paysagères. Idem, les personnes qui en ont la charge. Elles ne sont pas formées dans le même moule que leurs équivalents des espaces naturels. Les promoteurs des patrimoines culturel, paysager et naturel d'une part, et les employés des parcs et jardins d'une ville moyenne d'autre part n'ont généralement que peu de relations professionnelles. À première vue, c'est l'huile et l'eau. Pourtant, en 1975, une étincelle a jailli avec la création du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

L'idée de pérenniser « le tiers sauvage » recouvrait la double vocation de protéger les paysages, la vue sur la mer, les espaces naturels littoraux. Le parti pris de la pointe du Raz avec l'effacement de l'hôtel et la restauration des pelouses sont l'exemple même de cet apparent paradoxe.

La Trame verte et bleue, nouvellement votée, constitue elle aussi un facteur de rapprochement. Elle oblige à traiter de l'espace en tenant compte de son échelle et, aussi, de la diversité des acteurs concernés.

Désormais, une région naturelle doit être envisagée comme un tout : celle du bassin-versant où est pris en compte le cours d'eau dès sa source, les massifs boisés, l'ensemble bocager...

Par ailleurs (autre nouveauté d'ordre sociologique), plus question de gérer la nature entre spécialistes mais en ouvrant le cercle à la manière des parcs régionaux ou des sites Natura 2000. Colloques, formations... Il est urgent que ces mondes se sentent solidaires. Qu'ils puisent dans l'échange des raisons de conforter la nécessité de transmettre aux générations futures des patrimoines inscrits dans l'harmonie du temps. ●

**Michel Métais** - Directeur général  
Ligue pour la protection des oiseaux  
michel.metais@lpo.fr

### Le paysage ?

Selon les écologues, le paysage est un « assemblage d'écosystèmes qui interagissent de manière à ce qu'ils déterminent des patrons spatiaux qui se répètent et soient reconnaissables » (Forman et Godron, 1986). Par cette définition, qui vient se rajouter à celles des historiens de l'art et des géographes, le paysage est l'échelon environnemental et écologique supérieur à celui de l'écosystème. ●

ÉCLAIRAGE

# Appréhender le paysage sous l'angle de son fonctionnement pour **gérer la biodiversité**

Loin d'être subjective, la notion de paysage peut s'aborder avec objectivité. Les structures paysagères résultent de l'action humaine. En étudiant et comprenant leur fonctionnement, il est possible d'orienter les actions en faveur de la biodiversité.



**D**épendance aux énergies polluantes et non renouvelables, étalement urbain, banalisation du cadre de vie... En ce début du 21<sup>e</sup> siècle, ces alertes se multiplient, elles en amplifient d'autres, liées à la perte de biodiversité. Pour réguler les impacts négatifs, des outils ont été imaginés dont certains concernent l'espace : zones protégées, documents d'urbanisme, trames vertes et bleues, schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, bandes enherbées le long des cours d'eau en territoire agricole... Toutes ces mesures mises en œuvre de façon souvent non coordonnées révèlent le besoin de réfléchir, à de nouveaux projets d'organisation de l'espace.

“ L'ignorance du fonctionnement des structures paysagères a conduit les aménageurs à des erreurs. La biodiversité était perçue comme une contrainte.

Sur quelles méthodes s'appuyer pour imaginer des paysages<sup>1</sup> favorables à la biodiversité et au développement durable des territoires ? Pour répondre à cet enjeu, les paysagistes peuvent apporter leur pierre.

### Comprendre le fonctionnement des structures paysagères.

Les paysagistes s'intéressent à ce qui caractérise chaque territoire : ses richesses naturelles, culturelles, ses atouts, ses contraintes, ses enjeux...

Par l'étude de l'histoire et de la géographie ils s'attachent à saisir les spécificités locales notamment de la biodiversité sauvage et cultivée, les origines de sa présence, la façon dont elle utilise et occupe l'espace dans ses interrelations avec les structures paysagères créées par les hommes. Les structures paysagères ? À savoir, les grands systèmes d'organisation des territoires mis en œuvre par les populations, et notamment par les paysans, pour se protéger des

risques et valoriser au mieux les richesses et énergies naturelles locales : l'eau, les sols, le vent, le soleil, les animaux, les plantes. On citera ainsi :

- les marais dont l'aménagement s'appuie sur la création de digues et la maîtrise des niveaux d'eau ;
- les terrasses sont avant tout des systèmes hydrauliques conçus pour, selon le contexte météorologique, drainer les eaux en excédant entre les pierres sèches des murets et amener (grâce à des rigoles) l'eau nécessaire aux cultures ;
- le bocage également fondé sur la maîtrise de l'eau afin de développer les cultures et l'élevage grâce, notamment, au maillage de haies, de talus, de mares et de chemins creux ;
- les champs ouverts, les combes, les steppes... constituent également des structures paysagères.

Chacune de ses structures sont composées de murs porteurs (haies sur talus<sup>2</sup>, exutoires, murs de soutènement...) qu'il faut conserver à tout prix pour leurs multiples fonctions écologiques, agronomiques, hydrauliques, anti-érosives, paysagères...

Et de « cloisons » (haies ou murets de division de parcelle, lisières...) qu'il est possible de faire évoluer en fonction des conditions du moment.

### Une structure qui conditionne la biodiversité.

Ces grands modes d'organisation de l'espace ont été adaptées selon les conditions naturelles et humaines de chaque territoire puis remaniés au fil du temps. Il en résulte une grande variété de paysages favorisant une faune et une flore, naturelles ou cultivées, diversifiées.



Bien des espèces aujourd'hui protégées se sont développées grâce à ces aménagements et à des systèmes de production agricoles et forestiers composant avec la nature.

Comprendre les principes de fonctionnement des structures paysagères permet d'orienter les actions en faveur de la biodiversité.

### Le paysage rassemble.

Les paysagistes mettent en avant l'idée que l'appréciation d'un lieu dépend de la façon dont il est perçu, notamment par les populations. Ils travaillent alors sur les convergences et les complémentarités entre les différents points de vue pour élaborer des projets d'aménagement avec les acteurs concernés.

Naturalistes, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, promeneurs, experts... s'intéressent tous à des éléments particuliers de la nature qui participent chacun à la structuration des paysages.

de vie, loisirs et sports de nature, parcs et jardins...).

Ces différents regards sur la biodiversité provenant de savoirs, d'usages et de sensibilités diverses s'enrichissent au contact les uns des autres.

Les nombreux paysages propres à chaque petite région révèlent l'identité et la culture des habitants; ils nourrissent leur conception du beau.

Connaître cette culture est indispensable pour qui veut modifier un paysage sans s'exposer aux oppositions des populations et à des déconvenues techniques ou écologiques. Les actions concernant la biodiversité et la gestion de l'espace

Les approches paysagères accompagnent l'évolution d'un projet de territoire.

demandent d'être acceptées par les habitants et définies avec eux en utilisant leurs connaissances et en tenant compte de leurs besoins, de leurs envies et de leurs avis. Ainsi utilisé, le paysage rassemble.

### Favoriser le multiusage.

À partir de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, le concept de zonage de l'espace l'a emporté sur un principe d'aménagement qui favorisait un usage mixte des sols.

Or, en générant des espaces monofonctionnels, le zonage a produit gâchis foncier et banalisation des paysages. Il a aggravé les impacts négatifs de la modernisation sur la biodiversité. L'utilisation généralisée des énergies fossiles et l'ignorance des logiques de fonctionnement des structures

1. Le terme paysage est utilisé ici selon la définition donnée par la Convention européenne du paysage (voir glossaire ci-contre).

2. Dans certaines régions comme la Bretagne toutes les haies étaient sur talus. D'ailleurs, pour les paysans le bocage n'était pas un réseau de haies mais un réseau de talus lequel recouvrait le fossé, la haie et ses différentes strates végétales.



Le bocage est fondé sur la maîtrise de l'eau pour favoriser les cultures et l'élevage grâce, notamment, au maillage de haies, de talus, de mares et de chemins creux.

Une nature qui est souvent au centre des perceptions. Qu'il s'agisse de :

- la biodiversité à protéger (espèces et espaces rares et menacés à conserver pour le maintien des équilibres nécessaires à la vie sur terre),
- la biodiversité comme facteur de productions indispensables à l'Homme (alimentaire, énergétique, médical...);
- la biodiversité pour sa contribution aux politiques de développement local (qualité du ca-

**Paysage.** Selon la convention européenne du paysage, celui-ci désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations.

**Écologie du paysage.** Cette discipline s'intéresse à la dynamique spatio-temporelle des composantes biologiques, physiques et sociales des paysages. Elle cherche à identifier les facteurs humains, et écologiques en retour, qui influencent l'organisation de l'espace, son hétérogénéité à diverses échelles, en combinant l'approche spatiale de la géographie et l'approche fonctionnelle de l'écologie. Elle associe géomorphologie, architecture du paysage, écologie, géographie, sciences sociales.

**Plan ou charte de paysage.** Démarches volontaires engagées le plus souvent par des collectivités territoriales qui comprennent une phase de diagnostic de paysage, une phase de définition et de partage d'un projet d'aménagement du paysage comportant un programme de travaux pour chaque acteur et une phase d'animation et de suivi pour aider à la réalisation de ce programme. Tous les engagements sont définis de façon contractuelle. Ces démarches peuvent précéder ou nourrir la mise en œuvre de documents d'urbanisme..

**Observatoire du paysage.** Collection de photographies reprises à divers intervalles de temps dans des conditions analogues de cadrage, de focale, de diaphragme. Cet outil peut servir à :  
comprendre de façon objective les mécanismes d'évolution du paysage, • permettre une appréciation qualitative de ces évolutions • faire évoluer le regard et favoriser des débats sur l'avenir des territoires.

**Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.** Elle conseille le ministre chargé des sites pour l'élaboration et l'application d'une politique de protection, de conservation et de mise en valeur des monuments naturels, des sites et des paysages urbains et ruraux. Elle donne un avis sur tous les projets de classement. Elle est composée de représentants de différents ministères, de parlementaires et de personnalités.

**Commission départementale de la nature, des paysages et sites.** Elle est composée de quatre formations : sites et paysages ; protection de la nature ; faune sauvage captive ; publicité.

La formation "sites et paysages" est chargée d'émettre un avis sur les questions dont elle est saisie par le ministre ou par le préfet. Celui-ci peut la consulter par exemple, sur les projets de classement, d'inscription ou de travaux en site inscrit.



INFO PÉDAGOGIQUE

## Glossaire

### Trame verte et bleue.

Cartographie des continuités écologiques entre milieux naturels nécessaires à la circulation des espèces. Votée en juin 2010 (loi Grenelle 2), elle n'a pas de caractère d'opposabilité dans les documents d'urbanisme.

### Structures paysagères.

Grands systèmes d'organisation des territoires mis en œuvre par les populations, et notamment par les agriculteurs, pour se protéger et valoriser les richesses et énergies naturelles locales : l'eau, les sols, le vent, le soleil, les animaux, les plantes.

**L'atlas de paysages.** Outil d'identification et de qualification des paysages à l'échelle du département. Cet état des lieux est réalisé par les services de l'État et les collectivités. Il constitue un outil afin d'intégrer le paysage dans les politiques sectorielles.

**Types de paysages.** Ils s'appuient sur la géographie (relief, substrat géologique) et sur le mode d'occupation du sol. Ils sont définis pour un territoire donné. On parlera de plateau boisé, de massif volcanique, de bocage ou de plaine cultivée...

### Ensembles de paysages.

Ce sont des territoires perçus à une petite échelle (n x 10 km). Ils qualifient d'un nom propre les types de paysages. Leurs limites sont déterminées par le sentiment d'appartenance à un pays qui possède souvent une longue histoire : Livradois, Hurepoix, Gâtinais...

### Entités paysagères (n x 1 km).

Elles se définissent souvent par un qualificatif d'ordre géographique (vallée, méandre, plateau, coteaux, golfe...) suivi d'un nom propre qui les identifie (vallée de la Bièvre, plaine de Figari...). La loi Paysage utilise le terme « d'unité de paysage ».

**Sites (n x 100 m).** Espaces privilégiés, souvent centrés sur un motif emblématique (village, pic, forêt...).

**Lieux (n x 10 m).** Espaces restreints que l'on peut appréhender en quelques pas avec tous ses sens.

paysagères existantes ont conduit les aménageurs à des erreurs de conception dès lors qu'ils se contentaient « d'imprimer » sur tous les territoires les mêmes modèles urbains ou agricoles. Dans cette nouvelle organisation territoriale, à l'instar des premières politiques de paysage, seule la biodiversité remarquable ou menacée était prise en compte, protégée par des zonages, dans des espaces résiduels tels que réserves naturelles ou parcs nationaux. Ailleurs, la biodiversité était ignorée. Les liens entre nature ordinaire et nature remarquable n'étaient pas étudiés.

### Sur l'ensemble du territoire.

Donner à chaque zone définie dans les documents d'urbanisme un objectif de multi-usage des sols permettrait de mieux satisfaire l'ensemble des besoins de notre société, d'économiser le foncier et d'éviter les cloisonnements défavorables au bon fonctionnement des villes, des campagnes et de la biodiversité.

Les champs ouverts constituent des structures paysagères. Elles sont composées de murs porteurs (haie de talus, exutoire, mur de soutènement...) qu'il faut conserver à tout prix pour les multiples fonctions qu'ils remplissent...



**Donner à chaque zone** définie dans les documents d'urbanisme un objectif de multi-usage des sols pour éviter des cloisonnements défavorables à la biodiversité.

Ainsi, les choix de localisation, de composition et de gestion des trames vertes et bleues peuvent intégrer plusieurs objectifs en plus de leur finalité première qui veut réaliser des couloirs écologiques, mais aussi renforcer une agriculture moins dépendante en traitements phytosanitaires en favorisant les auxiliaires des cultures, prendre en compte les besoins des chasseurs ou des pêcheurs, la qualité du cadre de vie, etc.

Ces trames auront plus de légitimité sociale si elles conjuguent plusieurs finalités.

Les approches des paysagistes décrites plus haut sont de ce point de vue fort utiles. Orientées vers l'idée de projet de territoire ou au moins d'accompagnement des évolutions, elles doivent rassembler et non diviser. Avec leurs outils (atlas, plans ou chartes de paysage, cartes, documents iconographiques) et une meilleure connaissance de l'évolution des systèmes agraires en ville et à la campagne, les paysagistes peuvent devenir de bons partenaires par exemple pour aider les environne-

mentalistes à positionner, composer et gérer ces trames vertes, bleues et vives (réseau des voies de circulation). La méthode des regards et des savoirs croisés qu'ils utilisent à l'occasion de visites collectives constitue un excellent outil pour fédérer tous les acteurs du territoire et déterminer ensemble comment organiser l'espace de façon à ce qu'il puisse répondre aux enjeux de notre époque et notamment à la préservation de la biodiversité.

Ainsi, les paysagistes qui s'intéressent à une gestion fonctionnelle et qualitative des espaces ont-ils à partager leurs outils et savoir-faire avec les écologues, plus compétents dans la connaissance des espèces, et avec agriculteurs, forestiers, urbanistes, autres gestionnaires des territoires de même qu'avec les populations concernées. ●

### Régis Ambroise

Ingénieur agronome, Chargé de mission Paysage ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

regis.ambroise@agriculture.gouv.fr





La convention de Florence fête ses 10 ans. Elle prescrit d'intégrer le paysage dans toutes les politiques sectorielles. Le code de l'urbanisme impose la dimension paysagère dans les documents d'urbanisme.

DROIT

## Quels outils juridiques pour intégrer le paysage ?

“**L**a France a l'obligation d'intégrer le paysage dans toutes les politiques sectorielles y compris dans la gestion des espaces naturels. » Cette exigence court depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et résulte de l'application de la convention européenne du Paysage (convention de Florence) signée le 20 octobre 2000. Auparavant, le code de l'environnement précisait déjà que le paysage faisait partie du patrimoine commun de la nation, « sa protection, sa mise en valeur, sa restauration, sa remise en état et sa gestion étant d'intérêt général »<sup>1</sup>. En pratique, cette intégration a un contenu incertain. Les exigences paysagères peuvent varier en intensité selon les lieux considérés.

**Codes.** Si le code de l'environnement intègre le paysage comme un facteur à prendre en considération dans la gestion des territoires, il n'en précise pas les modalités. C'est toujours au gestionnaire de formuler des orientations et de mettre en œuvre des pratiques concrétisant l'objectif de qualité paysagère. Et paradoxalement, les espaces natu-

rels les plus protégés, tels les parcs et réserves, sont ceux pour lesquels le code est le plus discret (les textes sur les parcs naturels marins et les réserves naturelles ne mentionnent pas le paysage comme un élément déterminant de ces espaces). Plus audacieux, le code de l'urbanisme (voir ci-contre) n'a pas hésité à associer « maintien des équilibres biologiques » et « paysages ». Ainsi l'article R.146-1 vise directement les réserves naturelles sur le littoral. Quant à la mise en œuvre de Natura 2000, la directive communautaire du 21 mai 1992 visant directement le paysage<sup>2</sup>, elle aurait dû s'accompagner d'une véritable politique paysagère. Malheureusement, la transposition française a ignoré le facteur paysager. Ceci ne devrait pas empêcher les gestionnaires d'intégrer le paysage dans leurs décisions comme leur en fait l'obligation la directive de 1992 et la convention de Florence. La législation sur les sites, elle aussi, ne fait pas état du paysage. Pourtant, c'est probablement celle qui conduit le plus directement à le prendre en considération : le juge administratif est souvent un complice attentif de la qualité paysagère pour apprécier le classement d'un site. L'apport notable de la conven-

reils les plus protégés, tels les parcs et réserves, sont ceux pour lesquels le code est le plus discret (les textes sur les parcs naturels marins et les réserves naturelles ne mentionnent pas le paysage comme un élément déterminant de ces espaces).

Plus audacieux, le code de l'urbanisme (voir ci-contre) n'a pas hésité à associer « maintien des équilibres biologiques » et « paysages ». Ainsi l'article R.146-1 vise directement les réserves naturelles sur le littoral.

Quant à la mise en œuvre de Natura 2000, la directive communautaire du 21 mai 1992 visant directement le paysage<sup>2</sup>, elle aurait dû s'accompagner d'une véritable politique paysagère. Malheureusement, la transposition française a ignoré le facteur paysager. Ceci ne devrait pas empêcher les gestionnaires d'intégrer le paysage dans leurs décisions comme leur en fait l'obligation la directive de 1992 et la convention de Florence.

La législation sur les sites, elle aussi, ne fait pas état du paysage. Pourtant, c'est probablement celle qui conduit le plus directement à le prendre en considération : le juge administratif est souvent un complice attentif de la qualité paysagère pour apprécier le classement d'un site.

L'apport notable de la conven- ➤

INFO PÉDAGOGIQUE



### Nature, paysages, code de l'urbanisme

**L**a contribution majeure au souci du paysage du quotidien revient au droit de l'urbanisme.

Depuis 1958, le permis de construire peut être refusé si la construction est de nature à porter atteinte aux « paysages naturels ou urbains ».

Les directives territoriales d'aménagement doivent, elles aussi, contribuer à préserver « les espaces naturels, sites et paysages » [L. 111-1-1].

Quant aux documents d'urbanisme, ils doivent tous faire mention du paysage et des éléments de diversité biologique. Ils doivent protéger les espaces naturels et la maîtrise « des écosystèmes, des milieux, sites et paysages naturels et urbains » [L. 121-1]. L'article L. 123-1-7 précise que les plans locaux d'urbanisme peuvent identifier et localiser « les éléments du paysage » et délimiter les sites « à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier ». Ces précisions sont issues de la loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain et renforcent la relation paysage et biodiversité dans les espaces ordinaires.

Aussi chaque document d'urbanisme doit-il faire état de ces éléments, ce qui conduit à prendre en compte à la fois les enjeux relatifs à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que les objectifs de la Convention sur la diversité biologique

et de la Convention européenne du paysage.

Depuis l'obligation d'une évaluation environnementale des plans et programmes, le rapport de présentation des documents d'urbanisme [directives territoriales d'aménagement, Scot, certains Plu] évalue les incidences notables du document sur l'environnement ce qui concrétise la relation paysage – biodiversité puisque, en application de la directive communautaire du 27 juin 2001, il faut évaluer les effets notables sur, notamment, la diversité biologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs.

Le décret du 27 mai 2005 a introduit tant bien que mal ces dispositions dans le code de l'urbanisme. Le classement par les Plu de certaines zones en zones naturelles et forestières ou zone N permet d'assurer un minimum de protection en dehors du système des aires protégées du code de l'environnement et d'assurer également une qualité des milieux naturels et des paysages en raison de leur caractère d'espaces naturels ou de leur intérêt écologique ou esthétique [art. R. 123-8]. ●

**Michel Prieur**

Article extrait d'un article « Paysage et biodiversité », *Revue juridique de l'environnement* 2008.

tion européenne du Paysage est de ne pas se limiter aux seuls paysages remarquables.

**Priorités.** Désormais, la priorité doit portée sur les paysages ordinaires et les paysages dégradés. À cet égard, les instruments privilégiés sont le permis de construire et la planification urbaine : Scot, Plu, carte communale. Ils permettent en effet de contrôler les atteintes aux paysages naturels ou urbains<sup>3</sup>.

D'autres activités peuvent perturber, voire dégrader le paysage non protégé : les activités agricoles et forestières, la publicité et l'affichage. Là aussi, l'intégration s'impose. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 fait de l'entretien des paysages un des volets de la politique agricole. De même, l'aménagement rural oblige à prendre en compte la protection des paysages<sup>4</sup>.

Quant à la forêt, il faut insister sur sa valeur paysagère qui, hélas, n'est pas encore expressément prise en considération dans le code forestier.

Contre les agressions aux paysages, un combat subsiste résultant de la violation du droit relatif à l'affichage et à la publicité, du fait d'un laisser-faire coupable de la part de certains

élus locaux et administrations. Les dispositions relatives à l'affichage<sup>5</sup> figurent pourtant dans le code de l'Environnement (titre consacré à la protection du cadre de vie, art. L.58-1 et s).

Par ailleurs, la convention du Paysage précise qu'il convient de formuler des objectifs de qualité paysagère, lesquels serviront de guide aux démarches d'intégration du paysage dans les autres politiques. Ces objectifs de qualité devant être élaborés aux niveaux territoriaux adéquats après une analyse des paysages : caractéristiques, dynamiques et pressions qu'ils subissent.

Parallèlement, s'inspirant de la convention d'Aarhus, la convention de Florence impose d'associer les acteurs à la réflexion et à la formulation des politiques locales. En effet, le paysage est à la fois un patrimoine commun et la concrétisation du droit de l'Homme de vivre dans un environnement de qualité. ●

**Michel Prieur** Directeur *Revue juridique de l'environnement*  
prieur@unilim.fr

1. art. L. 110-1 • 2. art 3-3 et 10  
• 3. art. R.111-21 et L.121-1 code urbanisme • 4. art. L.11-2 code rural • 5. modifié par la loi Grenelle 2, cf. page 42.



LE BILLET DE

JEAN CABANEL

Ancien chef de la mission Paysage<sup>1</sup> au ministère en charge de l'écologie

## « Mais enfin ! L'Homme se détermine par l'aspect visuel ! »

**Cet ancien chef de la mission Paysage nous livre son témoignage comme une clé : une approche historique pour comprendre l'origine des difficultés actuelles.**

Dès sa création en 1980, la mission du Paysage a été l'objet d'hostilité de la part des autres services de l'État. Nos collègues de l'Agriculture nous expliquaient que le paysage n'était que la conséquence mécanique des activités économiques sur le territoire. Les architectes-paysagistes n'étaient guère plus coopératifs. L'un d'entre eux m'exposa un jour que les paysagistes ne voulaient pas intervenir sur l'aménagement du territoire pour ne pas être des supplétifs de l'administration comme l'étaient devenus les urbanistes, lesquels ne faisaient que mettre en œuvre des procédures juridiques. Certains de nos collègues de la direction de la Nature et des paysages n'ont pas été en reste. Ils nous trouvaient superficiels, inconsistants. Archeboutés qu'ils étaient à défendre des milieux naturels vulnérables, des espèces en voie d'extinction, ils comprenaient mal que l'on se consacre à la qualité du cadre de vie ordinaire.

Ainsi, lors des réunions de direction hebdomadaires, dix minutes étaient consacrées à l'ours des Pyrénées. Quand j'ai évoqué ce que nous faisons pour les friches industrielles, j'ai été interrompu au bout de trois minutes. Je n'ai pas récidivé. Nous n'étions pas sérieux, disait-on.

Pour quelle raison ce reproche, adressé par nos collègues défenseurs de la nature ? À mon sens parce que notre démarche tenait compte de la composante esthétique des aménagements. Dans notre pays, de nos jours du moins, pour être considéré comme sérieux il faut aligner des données chiffrées et des arguments exclusivement scientifiques. Mais enfin l'homme se détermine largement par l'aspect visuel des choses ne serait-ce que pour faire son marché !

Les écologistes français, en refusant de prendre en compte l'esthétique, se sont privés de remarquables atouts pour diffuser leurs valeurs. La Grande-Bretagne au contraire a développé la sensibilisation à l'environnement à travers les somptueux parcs et jardins gérés par le *National Trust*.

La mission du Paysage plaide pour une politique d'aménagement globale du territoire respectueuse de l'environnement et de la qualité du cadre de vie. À cette fin, il nous semblait que notre direction devait intervenir par exemple pour soutenir fermement l'agriculture biologique. Une démarche globale nous paraissant plus profitable que de s'en tenir à des sanctuaires : tout se tient en matière d'environnement ! C'est dans cette perspective que nous avons suggéré à la ministre de l'Environnement, madame Royal, l'idée des directives paysagères<sup>2</sup> figurant dans la loi paysage<sup>3</sup>.

Hélas les défenseurs de la nature n'ont pas pris conscience de l'intérêt de cette démarche. ●

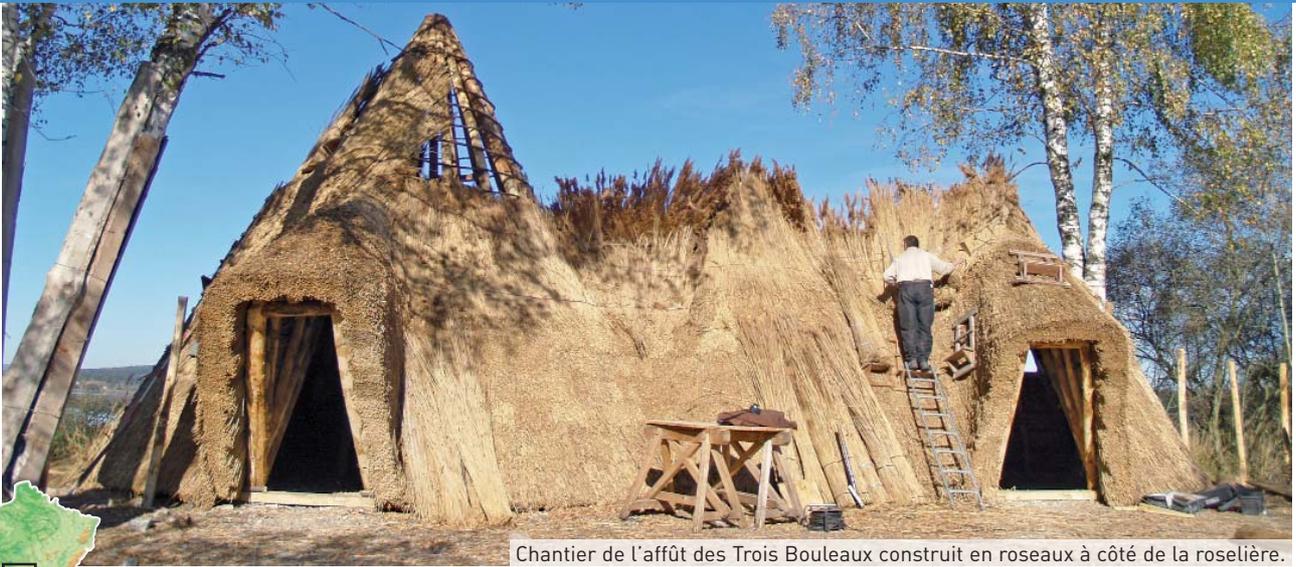
1. Auteur de *Pays et paysages de France*, éditions du Rouergue. • 2. Exactement « directives de protection et de mise en valeur des paysages ». • 3. Loi du 8/1/1993.

### INFO PÉDAGOGIQUE



## Directives paysagères

Édictées par décret en Conseil d'État, les directives de protection et de mise en valeur des paysages s'imposent aux documents d'urbanisme comme aux décisions ponctuelles sur le territoire concerné. Ces directives s'appuient sur la protection, la mise en valeur, voire la création de structures paysagères, lesquelles constituent les lignes de force d'un paysage et assurent sa qualité visuelle et environnementale. À ce titre, elles protègent ce qui est essentiel à la qualité de la composition d'un territoire : cônes de vue, réseaux bocagers, maillages de murs de pierres sèches, emprise des routes, revêtements des chemins... Instrument de projet paysager, elles comportent également des recommandations en matière de gestion des structures paysagères, lesquelles peuvent constituer des couloirs écologiques, créer des habitats pour toutes sortes d'espèces, des réserves pour la flore. Elles correspondent donc à un véritable projet sur un territoire. ● **Jean Cabanel**



Chantier de l'affût des Trois Bouleaux construit en roseaux à côté de la roselière.

© Alain Freydet



RÉSERVE NATURELLE DE L'ÉTANG DES LANDES (CREUSE)

## Un paysagiste dans un projet d'aménagement de réserve naturelle

En Creuse, le projet de paysage s'est enrichi du regard naturaliste par l'observation des milieux, la découverte de la flore, l'imprégnation animale... De cet échange est né un aménagement apprécié.

**B**ien loin de rentrer en conflit, paysage et écologie s'épaulent et se complètent pour protéger et mettre en valeur des sites naturels. Il en fut ainsi en Creuse, sur la Réserve naturelle de l'étang des Landes. Un tandem<sup>1</sup> composé d'un paysagiste et d'un architecte est, en 2004, appelé à travailler sur l'aménagement de cette propriété du conseil général<sup>2</sup>. L'intervention se fait au sein d'une équipe regroupant diverses disciplines : naturaliste, paysagère, architecturale, muséographique...

**Capter l'émotion.** La première étape du projet de paysage a consisté en une reconnaissance des lieux et des présences qui les animent, qu'elles soient animales ou humaines. En effet, le paysagiste considère sa matière comme une discipline relevant de la dimension sensible. Il y exprime, avec une subjectivité assumée, les émotions qui naissent à la rencontre de la nature.

**Les interventions de génie écologique ont souvent tout à gagner à soigner leur mise en forme grâce au regard du paysagiste.**

Si cette façon d'appréhender le projet est singulière en regard de l'approche scientifique, elle a justement permis à certains partenaires, n'ayant pas une solide fibre naturaliste, d'entrer dans le projet.

Ainsi, devant les élus ou les habitants du pays, une expression utilisant la parole, le croquis, la photographie ou la cartographie est venue compléter la description scientifique des espèces et des habitats. Idem pour la carte de paysage, qui fait partie des représentations sensibles de l'espace, et qui permet de noter avec précision les toponymes utilisés dans le pays. Tous les éléments, expressions ou images ayant été récoltés auprès d'habitants, c'est l'esprit des lieux, cher aux espaces naturels, qui a pu être caractérisé.

La traduction de cet esprit dans le projet d'aménagement

s'illustre par des éléments respectueux à la fois du paysage et de la nature. Des décisions qui, là encore, émanent de la démarche paysagère.

En effet, la reconnaissance paysagère fait émerger les traits caractéristiques des paysages. La recherche d'une formulation poétique et synthétique permet de fonder solidement les bases d'un projet qui prendra appui sur ces qualités propres.

Ainsi, sur l'étang des Landes, l'un des caractères du site tient au contraste qui existe entre le monde réglé et domestiqué du bocage régulier du bassin sédimentaire de Gouzou, et le monde aléatoire et sauvage de l'étang et de ses franges qui compose l'essentiel de la réserve. De cette dualité naît une qualité d'espace très particulière qui va influencer l'aménagement de l'espace. Dans le

bocage, les cheminements utiliseront des tracés rectilignes mettant en valeur de grandes perspectives. Sur le domaine de l'étang, il est créé, par contraste, des sentiers étroits et sinueux, parfois inondables. Sur ces itinéraires strictement piétons, on a évité la présence des véhicules à moteur, y compris pour l'entretien et la gestion de la réserve.

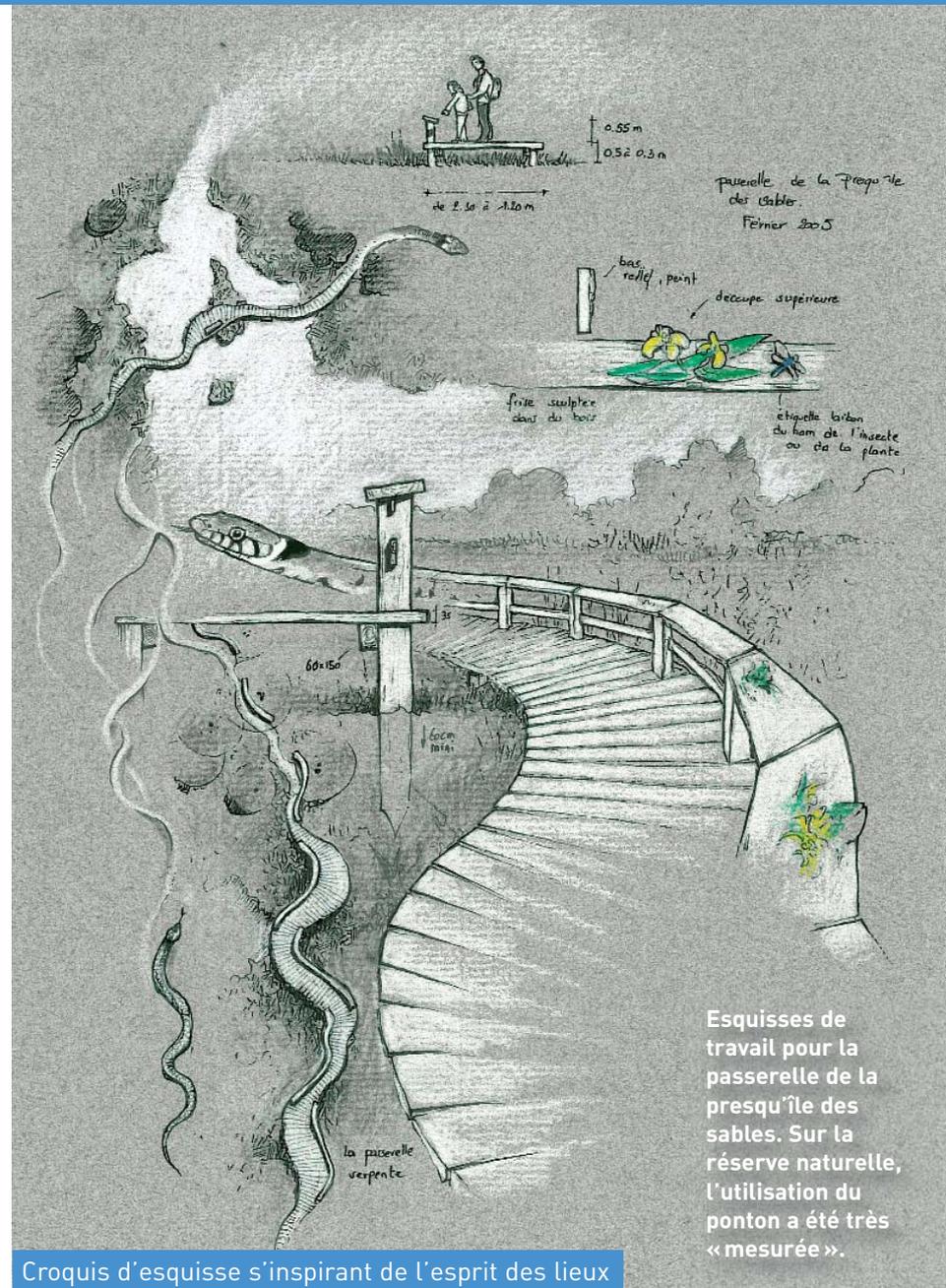
**Le trajet de paysage.** La localisation des sentiers et des affûts est l'occasion de faire découvrir les plus beaux paysages aux visiteurs. Les naturalistes soucieux de respecter certains sites de nidification et de repos pour les oiseaux en halte migratoire ne retiennent pas systématiquement l'ensemble des parcours proposés. Il faut renoncer à certains tronçons. Ainsi, le tracé des cheminements s'élabore collectivement comme une composition subtile et rythmée. Sur la réserve naturelle creusoise, pour éviter les déceptions et la monotonie, le

1. Alain Freydet, paysagiste DPLG, et Gérard Peiter architecte DPLG.  
2. Maîtrise d'œuvre en relation avec le conseil général de la Creuse, gestionnaire, et le Cren du Limousin.

tracé est travaillé pour faire alterner les ambiances de l'ouvert au couvert, du domestique au sauvage. À un rythme régulier, le tracé circumlacustre s'éloigne et se rapproche de l'étang. Le cheminement est ponctué d'événements singuliers : affûts, fontaine, mare, pont, arbres remarquables...

**Intentions paysagères.** Le statut de réserve naturelle donne bien entendu la priorité à la protection de la nature. Cette prérogative affichée et acceptée par tous, les intentions du projet de paysage se précisent. Elles prennent la forme d'un plan d'intentions paysagères. Ce document stratégique, évolutif, permet de faire émerger un projet de fonctionnement et de traitement au-delà des premières divergences. Sur l'étang des Landes, certaines intentions n'ont pas eu de caractère immédiatement opérationnel : soit qu'elles concernent des terrains privés que le conseil général pourrait acquérir, soit qu'elles se trouvent sur des espaces dont les enjeux naturalistes ne sont pas encore bien connus et qui devaient attendre la fin du plan de gestion de la future réserve naturelle dont le statut était en cours d'obtention.

**Discretion.** L'aménagement en milieu naturel est souvent réussi quand on ne voit pas qu'il y a eu aménagement. Cette discrétion permet au visiteur d'approcher la situation d'un explorateur découvrant une nature vierge et sauvage. L'émotion suscitée par un milieu naturel est peu compatible avec des interventions trop marquées comme de longs platelages en bois, des panneaux d'interprétations isolés, des barrières, des grillages, des bancs ou des poubelles. Sur la réserve naturelle, des chemins utilisés jusqu'alors par des véhicules à moteur ont été transformés en sentier de moins d'un mètre



Croquis d'esquisse s'inspirant de l'esprit des lieux

Esquisses de travail pour la passerelle de la presqu'île des sables. Sur la réserve naturelle, l'utilisation du ponton a été très « mesurée ».

## Traduire le paysage en révélant l'esprit des lieux

Le dénominateur commun de la discipline paysagère consiste à qualifier l'esprit des lieux ou caractère d'un territoire : un concept lié aux impressions et aux émotions. Le saisir, c'est en trouver l'expression par le langage plastique, littéraire ou musical. Cela nécessite une expérience sensible de terrain ; une démarche personnelle et exploratoire. Le croquis, la photographie, l'écriture, la cueillette en sont les outils privilégiés. Aborder un site nécessite, en parallèle de sa reconnaissance sensible et scientifique, de trouver les représentations artistiques dont il fait l'objet. Par exemple, la mare au diable est fortement marquée par les écrits de Georges Sand, la roche de Solutré par l'ascension rituelle qu'avait entreprise François Mitterrand. Il existe pour chaque lieu des représentations ou des évocations qu'il est intéressant d'explorer. ●

tre de large. Ils se sont appuyés sur des structures anciennes comme des chenaux, des fossés, des alignements d'arbres guidant naturellement les pas des visiteurs.

**Génie écologique.** Les interventions de génie écologique

ont souvent tout à gagner à soigner leur mise en forme grâce au regard du paysagiste. On évite ainsi l'aménagement artificiel et banal ne résultant pas d'une stricte fonctionnalité écologique. Par exemple, sur l'étang des Landes, plutôt que de creuser des mares à

batraciens avec des formes amiboïdes banales et déconnectées du contexte géomorphologique, ces points d'eau ont été façonnés en forme de fossé : un des motifs constitutifs du bassin de Gouzon. Les points de vue remarquables ont été dégagés en modi-

© Alain Freydet



## Plan des cheminements et des affûts Réserve naturelle de l'étang des Landes



© Alain Freytet - Pierre Le Den

▲ La carte des paysages (pastel et crayon) est un document majeur de la concertation pour arriver à une image partagée des paysages et de l'espace naturel. Les couches informatiques du plan d'intentions peuvent être modifiées en cours de réunion pour aboutir à une stratégie de protection et d'aménagement concertée.

fiant légèrement les périmètres d'espace à rouvrir en lande pour des motivations exclusivement naturalistes. La canalisation du public s'est faite sans en avoir l'air, en utilisant des motifs de paysages déjà existants : clôtures rurales, fascines vivantes ou mortes tressées en forme de haie ou fossés. Ces barrières naturelles ne semblent pas avoir été mises là pour empêcher la circulation, ce qui évite la frustration de voir des milieux naturels interdits à toute fréquentation.

### Dans le sens de la plume.

Pour le visiteur, les interventions les plus visibles sont les affûts. C'est à ce stade du travail que la collaboration avec l'architecte est la plus importante. Pour éviter la banalisation qui pèse sur un grand nombre de sites naturels lacustres où l'on voit sortir de terre les mêmes affûts en forme de boîte en bois préfabriquée, une recherche particulière est menée pour créer des constructions en harmonie avec le lieu en utilisant souvent la métaphore de l'animal et de son abri.

Le grand affût s'est perché autour d'un bosquet de chêne évoquant le nid de l'oiseau. La

hauteur en a été déterminée avec soin en montant dans l'arbre pour noter l'altitude exacte du regard à partir de laquelle le paysage se dévoile dans toutes ses profondeurs. Le ponton de la presque île des sables linéaire franchit un bras d'eau dégagé en serpentant comme la couleuvre à collier. L'affût des trois boulevards au ras de l'eau, en bordure de roselière, est construit en roseau dont on a gardé les inflorescences à l'intérieur pour créer une atmosphère de nid douillet. Comme la hutte du rat musqué, il se pose à terre, s'enfouit, se couvre de végétation.

Le projet de paysage s'est enrichi du regard naturaliste par l'observation des milieux, la découverte de la flore, l'imprégnation animale. C'est dans cet aller et retour entre la culture naturaliste et la conception créative du projet que naissent les aménagements les plus appréciés. ●

**Alain Freytet** Paysagiste DPLG  
alain@freytet.fr

1. Situées en limite du Maine et de la Normandie, les Alpes mancelles sont classées au titre de la loi 1930.



PARC NATUREL RÉGIONAL  
NORMANDIE-MAINE

## L'argumentaire paysager pour soutenir une reconquête écologique

**C**oncilier les enjeux de paysage et de biodiversité... Tel fut l'objectif du Parc naturel régional Normandie-Maine, opérateur Natura 2000, lors des travaux de restauration de la lande sèche sur le versant du Haut Fourché situé au sein des Alpes mancelles<sup>1</sup>.

Les faits débutent en 2003 alors qu'un incendie se déclare, dévastant en partie la pinède et laissant place à un paysage de désolation. L'année suivante, après validation du document d'objectifs, le parc propose, à titre expérimental, de réhabiliter trois hectares de lande.

Le projet, présenté à la commission départementale des sites, perspectives et paysages de la Sarthe, bénéficie en 2006 d'une autorisation du ministère en charge de l'écologie, sous réserve de dresser un bilan paysager et de procéder à une évaluation écologique.

Les investigations menées dans le cadre de ce programme révèlent que le Haut Fourché se caractérise par une succession de pentes abruptes et de pentes douces. Ce modelé est le résultat d'une érosion différentielle qui s'explique par l'alternance de roches dures et de roches tendres. Le grès armoricain, résistant, génère des sols squelettiques, propices à l'installation de la lande ou de bois d'essences frugales, tandis que les schistes, plus facilement altérables, permettent le développement de sols plus profonds, favorables à la chênaie méso-acidiphile.

L'utilisation de l'espace influe sur la végétation. L'examen de documents anciens permet d'appréhender l'évolution du Haut Fourché. Les clichés du début du 20<sup>e</sup> siècle (photo) révèlent un versant rocheux dominé par une végétation basse qui s'intercale entre deux zones boisées. Cette zone de lande sur grès est entretenue par les troupeaux d'ovins et de caprins mais après l'abandon de ces pratiques pastorales, les arbres progressent et les plantations résineuses réalisées aux alentours favorisent la colonisation par les pins de l'espace ouvert. Les affleurements sont alors masqués et la lande disparaît. En définitive, le boisement banalise le paysage et la végétation. Après cet état des lieux, les travaux de restauration commencent. Abattage des arbres, arrachage des recrues..., sont réalisés en 2008. Les phases d'entretien successives et notamment d'arrachage des recrues permettent aujourd'hui le développement d'une lande sèche avec son cortège d'espèces caractéristiques, contrastant avec la flore peu diversifiée des pinèdes environnantes. L'ouverture du milieu diversifie le paysage [alternance de zones boisées et de zones ouvertes, mise à jour des affleurements gréseux]. Le premier bilan de cette opération démontre ainsi que l'altérité des paysages rime avec biodiversité. ●

**Francis de Brou** - Chargé de mission Natura 2000  
francis.debrou@parc-normandie-maine.fr

Les Alpes Mancelles

136. SAINT-LÉONARD-DES-BOIS — Vue Générale



En 1988, le Sivom du pays de Haute-Bruche se dote d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement local. Celle-ci place le paysage comme un axe de travail à part entière.



HAUTE-BRUCHE - BAS-RHIN

## La biodiversité, gagnante du projet de paysage

© C. de communes de la Haute-Bruche



Terrasses péri-villageoises après suppression des pessières (forêts d'épicéas) – Gestion par pâture par un troupeau de *Highland Cattle*. Vallon d'Albet.



**H**aute-Bruche. En 1993 une étude paysagère intercommunale découpe le territoire en quatre unités paysagères. Elle définit alors un programme de vingt et une actions.

Mais pourquoi, au cœur du massif des Vosges, la Haute-Bruche s'intéresse-t-elle autant à ses paysages ?

Dans les années 70, le territoire est impacté par une crise qui met fin à la double activité agricole et industrielle-textile. En 1980, le Sivom du pays de

la Haute-Bruche est créé pour mettre en œuvre un contrat de pays, initiateur du développement économique local.

### L'intercommunalité.

En 1988, les élus se dotent d'une charte intercommunale (actualisée en 1995, 2002 et 2009) d'aménagement et de développement local. Celle-

“ Ces paysages réouverts sont le fruit des acteurs locaux soucieux de leur patrimoine. ”

ci place le paysage comme un axe de travail à part entière. Le territoire, délaissé par une agriculture déclinante, enlaidi par des friches industrielles, reboisé massivement en épicéas dans les fonds de vallée, avait tendance à afficher le visage de la résignation.

Ne pas accepter les friches comme une évolution inéluctable, produire des paysages de qualité qui expriment la réconciliation des gens du pays avec leur terroir, ne pas vouloir plagier les paysages traditionnels de cartes postales : tels étaient les défis qu'habitants et élus ont voulu relever pour construire un projet de développement durable construit sur des savoir-faire d'aujourd'hui et plaçant la nature au cœur du projet.

Cinq enjeux de reconquête paysagère sont identifiés (voir encart) : enjeux liés à la qualité du cadre de vie, mais aussi en-

jeux économique, touristique, identitaire, environnemental.

### Même la nature ordinaire.

Cette réhabilitation est portée principalement par les associations foncières pastorales. Elles constatent aujourd'hui que la qualité paysagère a impacté aussi la qualité environnementale. Ainsi un bilan partiel, réalisé dans le cadre d'une étude toujours en cours (*Sagece Bruche Mossig*), met en lumière la valeur biologique des secteurs de fond de vallée. Le graphique (page ci-contre) met en évidence le rôle de la politique paysagère au regard de la fonction des espaces pour la préservation, voire la reconquête de la biodiversité remarquable à l'échelle européenne, nationale et régionale.

Quant à la nature ordinaire, ces secteurs recèlent une flore ordinaire remarquable. Citons : l'anémone sylvie, l'ail d'ours,

## Les acteurs de la reconquête

**E**n Haute-Bruche, la traduction concrète de la politique paysagère est en grande partie assurée par les associations foncières pastorales. Désormais au nombre de vingt sur le territoire, couvrant quasiment 500 ha de terres (1500 propriétaires possédant 3500 parcelles), ces associations œuvrent essentiellement sur les terrains privés et publics de fond de vallée, sur les côteaux, aux abords des habitations et au cœur même des villages pour freiner la progression de la friche ou de l'enrésinement.

La qualité paysagère et environnementale globale des espaces agricoles réhabilités dans le cadre de ce travail est financée majoritairement et durablement par l'Union européenne, l'État, le conseil régional d'Alsace et le conseil général du Bas-Rhin qui participent ainsi à un maillage fonctionnel des milieux naturels dont les plus remarquables ont été identifiés au titre de Natura 2000. ●

## 5 enjeux pour une reconquête paysagère

### • LE CADRE DE VIE

Un paysage fermé et dégradé entraîne le départ des habitants et dissuade les gens d'habiter la vallée.

### • L'ENJEU ÉCONOMIQUE

Le paysage est une ressource. C'est une carte de visite pour les collectivités qui souhaitent attirer des entreprises, des institutions...

### • L'ENJEU TOURISTIQUE

La beauté des sites est le principal motif d'attractivité de ce territoire, à proximité immédiate de la plaine rhénane et de Strasbourg.

### • L'ENJEU IDENTITAIRE

Le paysage de la Haute-Bruche est la mémoire d'une activité et d'une société dont le devoir est de transmettre cette culture, ce patrimoine commun et collectif, ce vécu... aux générations futures.

### • L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Ce paysage de moyenne montagne constitue un véritable réservoir biologique qu'il est primordial de considérer, à tous les stades des projets de reconquête paysagère.



Vallon de Barembach. Terrasses péri-villageoises.

1999. Avant aménagement.

2005. Après aménagement.



Prairie de scorzonères humbles.

le pétasite officinal, la primevère élevée, la renouée bistorte, la silène dioïque... Ces programmes ont contribué à leur prolifération.

### Le tarier des prés chante à nouveau en Haute-Bruche.

Depuis quelque temps, on peut entendre le tarier des prés qui a, de nouveau, élu domicile dans le fond de vallée de la Climontaine. Son apparition fait suite à la réno-

vation pastorale menée par l'association foncière pastorale de Colroy-la-Roche. L'action a, entre autre, permis de supprimer massivement les pessières (forêts d'épicéas) ou encore de réhabiliter des anciennes « mères-royes » (rigoles superficielles).

**Les vallées s'ouvrent.** Les démarches de reconquête paysagère, combinées à des pratiques agricoles extensives tel le programme Mesures agroenvironnementales territorialisées mis en œuvre en

2007 par la communauté de communes de la Haute-Bruche, contribuent donc à conforter la diversité des biotopes. Il en est ainsi de la préservation de landes d'altitude, de la réhabilitation des terrasses intra- et péri-villageoises ou encore des milieux humides de fonds de vallée. En Haute-Bruche, peu à peu, les fonds de vallée s'ouvrent, les villages se dévoilent, les prairies verdoyantes prennent le pas sur la friche et les enrésinements de fond de vallée, les méandres de la

Bruche et de ses affluents réapparaissent. Les vaches, moutons, chèvres paissent, les agriculteurs expriment leurs talents à travers des produits du terroir de qualité et nous font découvrir un paysage de montagne où le terme biodiversité est pleinement justifié. Ces paysages réouverts sont le fruit des acteurs locaux soucieux de leur patrimoine naturel. ●

**Jean Sébastien Laumond**

Communauté de communes de la Haute-Bruche

js.laumond@hautebruche.com

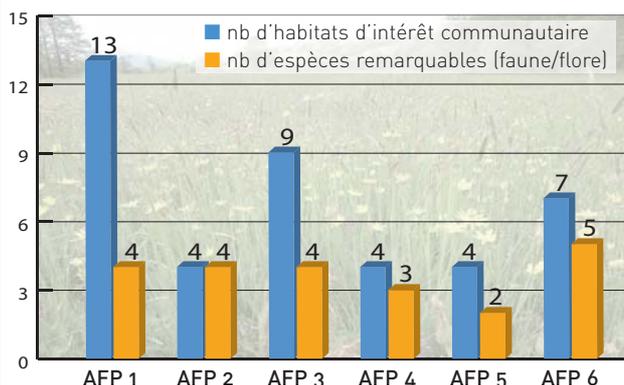
### INFO PÉDAGOGIQUE

## Association foncière pastorale

Une association foncière pastorale (AFP) regroupe des propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale ainsi que des terrains boisés ou à boisier concourant à l'économie agricole, pastorale et forestière dans leur périmètre. La forme juridique est une association syndicale. L'association aménage et loue les terrains à un éleveur ou un groupement pastoral, contribuant à leur mise en valeur et à la protection du milieu naturel et des sols en limitant l'embroussaillage.

À une gestion individuelle, elle substitue une gestion collective. Chaque associé reste propriétaire de ses biens et peut les vendre, mais l'acheteur devient automatiquement membre de l'association. En plus de l'aménagement pastoral, les AFP peuvent, à titre accessoire, réaliser des équipements et toutes actions pour le maintien de la vie rurale. ●

### HABITATS PRAIRIAUX SUR LE TERRITOIRE DE SIX ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP) DE FOND DE VALLÉE



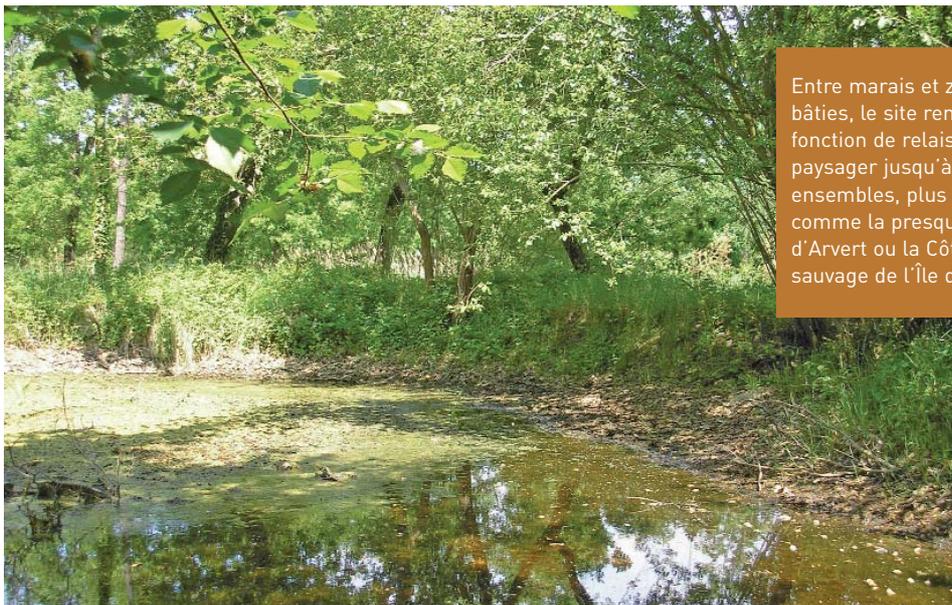
Source : étude Sagec Bruche Mossig - CG 67



CONSERVATOIRE RÉGIONAL D'ESPACES NATURELS POITOU-CHARENTES

# À la reconquête du Petit bois de pins

Après le choc des vents, la réhabilitation écologique des dunes anciennes de Bourcefranc passe par une approche paysagère. Original et convaincant.



Entre marais et zones bâties, le site remplit une fonction de relais paysager jusqu'à d'autres ensembles, plus étendus, comme la presqu'île d'Arvert ou la Côte sauvage de l'île d'Oléron.

biances paysagères ainsi que d'habitats : dune grise, dune boisée, arrière-dune boisée à chêne, saulaie et chênaie pédonculée marécageuse arrière-dunaire, dépressions humides, marais littoral remblayé.

## Nature et paysage.

L'appréhension du paysage n'est pas limitée aux dires d'experts, chacun peut s'en saisir. Le groupe de suivi est donc composé

d'élus, agents des services techniques, enseignants des écoles primaires et maternelles et du conservatoire. Si à l'origine le projet touchait la replantation de la seule pinède, un projet de paysage global et structuré va vite s'échafauder.

Les axes en sont les suivants : premièrement, reconstituer rapidement une masse végétale créant un rôle de barrière vis-à-vis des embruns, afin de protéger à la fois les nouvelles plantations et certains secteurs choisis de recolonisation par semis naturel et évolution libre. Deuxièmement, restaurer et conforter la diversité paysagère à l'intérieur du site par l'enrichissement de la palette végétale.

Issu d'une réflexion sur les

Avec des vents dépassant les 210 km/h, la tempête de 1999 provoque des dégâts considérables sur l'ensemble de la façade ouest-atlantique française. À Bourcefranc-le-Chapus, le Petit bois de pins n'est pas épargné. Non seulement de très nombreux sujets – des pins maritimes de plus de 70 ans – sont arrachés instantanément, mais la salinisation superficielle entraîne le dépérissement de bon nombre de chênes.

La reconquête écologique du site s'avère donc nécessaire et sa mise en œuvre sera originale. Abordée conjointement sous les angles écologique et paysager, elle aura le mérite de porter le projet au-delà du seul écosystème local. Elle permettra, aussi, d'associer les populations, lesquelles souhaitent retrouver le paysage qui leur ressemble : un boisement sur dunes anciennes.

**Le plan régional.** Depuis 2004, la région Poitou-Charentes conduit un Plan régional de connaissance et de reconquête des paysages. Via son antenne Paysage, le conservatoire d'espaces naturels apporte une assistance technique aux porteurs de projets de plantations. Dès cette année-là, la commune de Bourcefranc-le-Chapus contacte le conservatoire pour qu'il l'accompagne afin de

« redonner au bois de pins son aspect d'origine ».

En termes paysagers, le site a un potentiel fort. L'attachement des Bourcefrançais pour ces dunes est toujours très vif ; des cartes postales anciennes montrent des personnes profitant de l'agréable ombrage des pins.

L'analyse paysagère va révéler que bien qu'à dominante de pins maritimes, le site présente une grande diversité d'am-

## DES OUTILS POUR AGIR

### Le Système d'information sur la nature et les paysages

Le 11 juin 2007, une circulaire créait le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Celui-ci cherche à organiser les principaux acteurs produisant des données et de l'information sur le sujet. C'est donc, surtout, un instrument de coordination de la collecte des données, qu'elles soient d'origine publique (le Muséum national d'histoire naturelle pour la nature, le CNRS – laboratoire Ladyss – pour le paysage) ou privée (les associations d'environnement). Son périmètre d'action couvre à la fois les habitats et la biodiversité ainsi que les paysages. Son ambition est de regrouper non seulement les données scientifiques mais aussi des données traduisant la réglementation ou des objectifs de gestion. Un fil RSS est disponible. ● [www.naturefrance.fr](http://www.naturefrance.fr)



structures naturelles présentes au sein de milieux similaires à proximité, le gros de la plantation s'effectue à partir d'espèces de provenance locale, élevées en contrat de culture.

Enfin, très tôt, il est apparu indispensable d'associer la population locale au projet afin de se donner les moyens d'assurer une pérennité à l'aménagement et de limiter toutes velléités de vandalisme comme cela fut le cas sur des aménagements antérieurs.

Les enfants des écoles de la commune ont planté une grande partie des arbres et arbustes du site, actions liées dans divers médias.

Lors de la plantation, des enfants ont trouvé un crapaud enfoui dans le sable : un pélobate cultripède. Espèce méditerranéenne des espaces côtiers sableux, rare et protégée, elle n'avait jamais encore été

identifiée sur ce tronçon de côte. Cette découverte a permis d'entériner la mise en œuvre de l'une des orientations associées au projet, à savoir le recréement d'une mare en secteur remblayé ; ceci contribuant modestement mais assurément à la reconquête écologique et paysagère du site. ●

**Jean-Philippe Minier**

Paysagiste DPLG

Antenne paysage

Cren de Poitou-Charentes

minier@cren-poitou-charentes.org

Le paysage est à prendre en compte au-delà de la dimension esthétique. C'est une résultante des activités humaines, notamment économiques.

## DES MÉTHODES POUR AGIR

# L'Angleterre en faveur des paysages

L'Angleterre s'est impliquée dès l'élaboration de la Convention européenne du paysage. Elle est reconnue parmi les premiers pays ayant mis ses principes en application (entrée en vigueur de la convention au Royaume Uni le 1<sup>er</sup> mars 2007).

Ainsi, par exemple, la carte *National Character Area* est utilisée depuis près de dix ans pour identifier des aires paysagères du pays et, l'usage du *Landscape Character Assessment* (Caractérisation du paysage) sert de référence aux acteurs politiques locaux.

La mise en œuvre de la convention s'appuie sur *All Landscapes Matter* : une déclaration affirmant que tous les paysages comptent. Le ministère de l'Environnement par le biais de *Natural England* a également pour mission de développer des plans d'action qui, outre l'amélioration de la performance, visent à influencer sur les normes juridiques. Ces mêmes plans développent un volet scientifique : compréhension de la nature, dynamique des paysages. L'aspect sensibilisation du public n'est pas omis. Ainsi que le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

L'Angleterre promeut également un prix du paysage qui fait suite à un concours régional identifiant les meilleurs projets de groupes locaux, collectivités territoriales et institutions caritatives. Le vainqueur sera nommé à Liverpool en novembre 2010. Il représentera le Royaume Uni au prix du Conseil de l'Europe en 2011. ●

**Gary Charlton**

Senior Landscape Specialist

Natural England

gary.charlton@naturalengland.org.uk

### En savoir plus

[www.naturalengland.org.uk](http://www.naturalengland.org.uk)

[www.landscapecharacter.org.uk](http://www.landscapecharacter.org.uk)

## ATELIERS TERRITORIAUX DU PAYSAGE

### Ami-ami avec les architectes

Soucieux des paysages, le réseau des parcs naturels régionaux a imaginé un partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy. Une école qui, généralement, développe les exercices, projets et séminaires orientés sur la ville constituée, dense et compacte. Depuis 2005, chaque année, un atelier s'organise en écho avec le PNR du Vexin français et le PNR du massif des Bauges. Sa thématique ? Aménagement du territoire : vers un urbanisme rural durable.

Cette pédagogie « hors les murs » sert les deux institutions. Pour l'école d'architecture, l'innovation consiste à aborder l'urbanisme par le biais d'enjeux globaux tels l'agriculture, la biodiversité, la culture et le patrimoine local, la gestion des eaux de ruissellement... en croisant ces enjeux avec d'autres, plus traditionnels pour une école d'architecture : la typologie d'habitat, les formes urbaines, l'espace public, la matière...

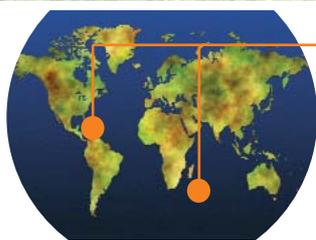
Ces semaines de terrain, qui mettent les étudiants en lien avec les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, professionnels...), déterminent la façon dont ils positionneront leur rôle et définiront les modalités de conception des projets. Les restitutions (d'abord au sein de l'école, puis dans les communes d'exercice après finalisation des publications que l'école s'engage à réaliser) permettent de débattre et, parfois, d'ouvrir la porte à de nouvelles réflexions, à des hypothèses peu explorées... Le travail des étudiants constitue, certes, un apport de propositions aux élus, mais il participe surtout à créer les conditions du débat sur les enjeux d'un urbanisme rural plus éco-responsable.

La recherche, sans être clairement affichée comme objet, bénéficie de l'accumulation des expériences. ●

**Marc Verdier** - Maître assistant à l'Ensa de Nancy

verdier.urba@free.fr

Télécharger les ateliers : [www.nancy.archi.fr/bauges/publications/](http://www.nancy.archi.fr/bauges/publications/)



ONF ANTILLES ET ÎLE DE LA RÉUNION

## Mallette forestière Sur mesure !

La réalité économique veut qu'on standardise les produits, fussent-ils pédagogiques. « Ti forestier » veut répondre à des besoins spécifiques.

**L**e grand air, la forêt, une sortie... et voilà l'occasion de sensibiliser des enfants à la richesse des bois. L'ONF a donc conçu *En quête des secrets*, une mallette pédagogique qu'animateurs ou enseignants peuvent utiliser tout au long d'un parcours libre ou d'un sentier balisé. À l'origine du travail : des animateurs nature, l'équipe marketing de l'ONF, une agence de communication spé-

cialisée dans l'éducation à l'environnement. Écologie, milieu, habitats, faune, flore, métiers de la forêt... les sujets abordés ciblent un public scolaire de cycle 3. Les enseignants peuvent s'appuyer sur ce support pédagogique avant et après la sortie. Question de coût, l'outil a été conçu pour être utilisé dans toutes les forêts et milieux naturels (ou presque). Et effectivement ! La fabrication en

1. *Le Petit forestier !*
2. *Allons nous promener en forêt !*

Littoral de  
Trois-Rivières,  
Guadeloupe.

© Nicolas Pettini

grand nombre a permis d'aboutir à un prix de vente de l'ordre de trente-six euros par enfant dans une classe de vingt-cinq élèves.

Cependant, cette option économique ne pouvait résister aux réalités locales. Aux Antilles et Île de la Réunion notamment, existent de fortes spécificités écologiques, culturelles et environnementales que les messages pédagogiques véhiculés par cette mallette unique ne pouvaient servir.

Deux nouvelles mallettes adaptées, *Ti forestié!*<sup>1</sup> et *Ti dalon la forêt!*<sup>2</sup>, ont alors été conçues. La question économique restait encore entière ; aussi, les créateurs ont-ils décidé de capitaliser sur la démarche engagée à l'échelon national et de concevoir ces outils nouveaux comme deux déclinaisons de la mallette initiale.

**Adapter.** Partant de l'existant, la réflexion a cherché à cibler le cœur des différences. Le type de milieu tout d'abord : forêt dense humide, forêt de montagne, forêt mésophile, forêt sèche ou mangrove, les caractéristiques des milieux tropicaux imposaient de les aborder spécifiquement. Les essences végétales sont dissemblables, idem pour les enjeux de protection et de production. Ainsi les forêts antillaise ou réunionnaise jouent un rôle social et économique majeur. Les populations locales en tirent un revenu dont la structure se différencie de la filière bois métropolitaine. Les messages à véhiculer ont également donné lieu à une réflexion particulière. Loin de la mallette nationale, c'est la notion d'espèces invasives menaçant les équilibres qui est ici essentielle.

L'enfant **conserve la mallette** à l'issue de la sortie.



La mallette forestière antillaise.

**En pratique.** Pour que la création des nouvelles mallettes soit économiquement possible, c'est principalement le carnet de terrain, destiné à accompagner les enfants tout au long de la sortie, qui a été « aménagé ». Celui-ci explique les différentes essences d'arbres, les milieux, les fonctions de la forêt (production, protection, accueil). Il permet également aux enseignants de préparer la sortie et d'évaluer les connaissances acquises. Le surcoût s'est alors limité à celui de l'impression.

*A contrario* les outils pour dessiner (crayons de couleur, crayon noir), observer (loupe), être un artiste (carte blanche adhésive et sable pour réaliser les tableaux naturalistes), expérimenter (mesurer la hauteur d'un arbre : croix du bûcheron), se repérer (boussole)... ont pu rester standards. *In fine*, les mallettes Dom ne reviennent pas plus cher et coûtent entre trente et trente-six euros. Le prix varie en fonction de la quantité commandée et donc fabriquée.

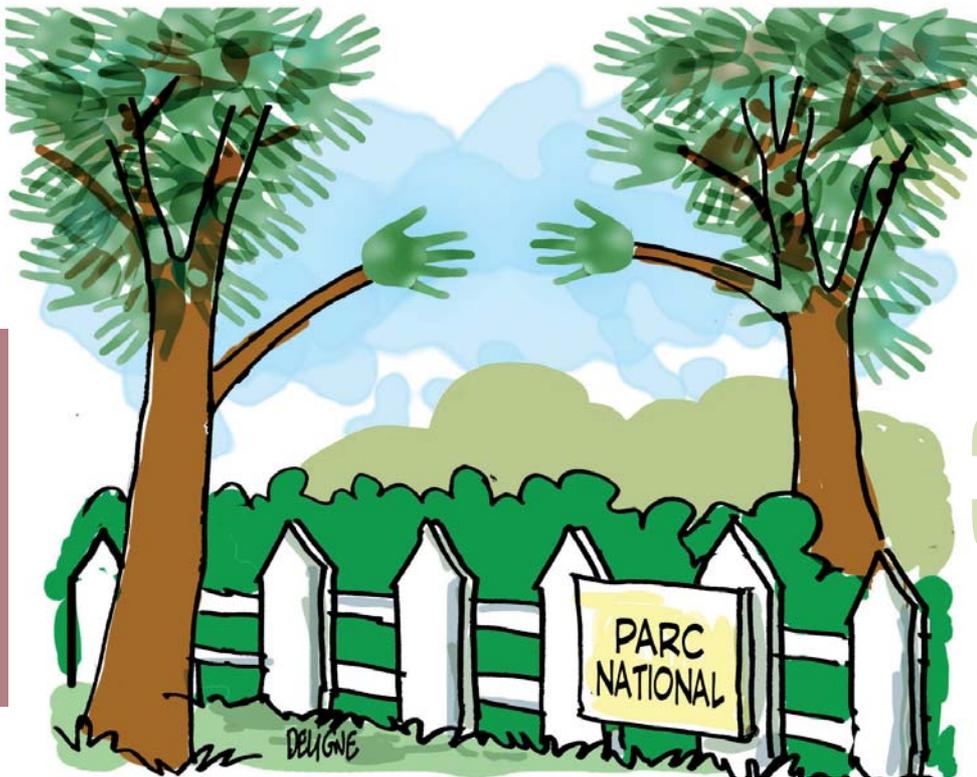
Une des variables est liée à la gestion du stock. C'est pourquoi l'ONF demande à ses commerciaux de s'engager sur un volume de commandes envisageables afin de pouvoir lancer la fabrication en grand nombre.

Faire du spécifique s'avère donc possible. Du reste, fort de cette expérience, l'ONF a travaillé sur d'autres déclinaisons. Pour cibler un public plus jeune cette fois : *Robin le lutin*, à destination des maternelles. ●

**Véronique Vinot** - ONF  
veronique.vinot@onf.fr

# Construire un projet de territoire autour **de la solidarité écologique**

Inscrit dans la législation des parcs nationaux, le concept de solidarité écologique prend également en compte les enjeux socioculturels.



**A**u cœur de la réforme des parcs nationaux, un concept : la solidarité écologique.

Point central de la loi du 14 avril 2006, il est utilisé pour fonder le périmètre optimal des parcs et pour motiver la décision des communes d'adhérer à la charte. Si ce concept<sup>1</sup> relève de dynamiques et de fonctionnalités écologiques, il touche également à la dimension paysagère, culturelle, sociale et économique. Ces dynamiques dépassent les limites des aires protégées et intègrent les interdépendances écologiques entre territoires, nécessaires à la conservation de la biodiversité, des ressources naturelles, des services qu'elles rendent, et des usages associés.

À ce titre, la solidarité écologique peut servir de support à la constitution d'un projet de territoire. Il est alors essentiel de comprendre les fondements de ce concept qui se conjugue autour de six critères.

1. Voir « Des mots pour le dire », *Espaces naturels*, n°30, avril 2010.

**Les trois premiers critères se focalisent sur l'organisation spatiale des composantes d'un territoire.**

### 1. LA FONCTIONNALITÉ ET L'INTÉGRITÉ DE GRANDS ENSEMBLES OU SYSTÈMES.

Un premier regroupement pertinent pour l'examen de la dimension spatiale des enjeux de biodiversité concerne les grands ensembles fonctionnels tels que les bassins versants et les grands paysages (forestiers, mosaïque agro-pastorale...). Il s'applique également à l'identité sociale et culturelle et aux activités intégrées dans le paysage qui concourent à son caractère. Ce type de solidarité écologique renvoie aux notions de fonctions et de services des écosystèmes et à la nécessité de maintenir leur intégrité.

### 2. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LA COHÉSION TERRITORIALE.

Une deuxième représentation s'articule autour de la nécessité de protéger un habitat continu dont la surface assure le maintien durable des espèces qui y sont inféodées. En termes culturels, ceci se traduit par la cohésion sociale d'un territoire ou l'envie de vivre ensemble, conférant une identité au groupe social. Il s'agit de définir l'étendue et la configuration spatiale de l'habitat d'une espèce, du cadre de vie d'une population, du contexte d'une activité bénéfique pour l'environnement.

### 3. LA COMPLÉMENTARITÉ DES SITES.

La composition des communautés d'espèces connaît souvent une très forte variabilité spatiale. Il existe ainsi une complémentarité entre sites, chaque site contenant une partie seulement de la diversité rencontrée à des échelles supérieures. En termes culturels, cette complémentarité s'observe à travers le patrimoine ethnographique d'un territoire, ou encore la diversité des terroirs, des cultures, des initiatives locales. Chaque site, avec ses particularités, est représentatif d'une partie des valeurs communes.

**Trois autres critères s'articulent autour de la mobilité des organismes.**

### 4. LE DÉPLACEMENT DES INDIVIDUS.

Les déplacements (journaliers ou saisonniers) entre taches d'habitats disjointes sont nécessaires aux besoins vitaux de certaines espèces (reproduction, alimentation, hivernage). La gamme des habitats nécessaires aux organismes pour effectuer leur cycle de vie n'est pas forcément contenue au sein du périmètre d'un espace protégé. D'un point de vue social et culturel, il s'agit de considérer les espaces d'activités interdépendants et reliés par des itinéraires : circuit pastoral saisonnier (flux liés à la transhumance), circuit touristique (flux de fréquentation)...

## 5. LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS.

Pour survivre dans un milieu en évolution, une espèce doit coloniser de nouveaux sites et constituer une nouvelle population. La persistance d'une espèce est ainsi dépendante de l'existence d'un réseau d'habitats et du bon état des connexions entre eux. La solidarité écologique concerne aussi le potentiel du site à valoriser des pratiques ou usages tendant vers un équilibre territorial (répartir la pression de fréquentation touristique, favoriser l'élevage extensif...).

## 6. LA RÉPONSE AUX CHANGEMENTS.

En cas de changements plus durables (climatiques, usages des terres...), deux réponses des espèces sont possibles : l'adaptation ou la migration. Une sixième représentation de la solidarité écologique consiste en une vision de long terme replaçant le territoire au sein des gradients environnementaux et des transitions écologiques permettant aux espèces de modifier leurs aires de répartition. Par une vision prospective doublée d'un projet de société, il s'agit également d'anticiper les risques naturels, l'évolution des paysages et des activités.

**Le mot solidarité a une forte capacité de mobilisation et implique la responsabilité des acteurs locaux.**

Son utilisation dans un contexte de conservation de la nature pourrait permettre d'accompagner la prise de conscience et la capacité de chacun d'agir de manière solidaire et responsable. La solidarité écologique permet une nouvelle vision de l'espace et de sa gestion. Elle contribue à donner les bases d'une gestion concertée. Ainsi, elle peut permettre de fonder un projet de territoire. ●

**Olivia Delanoë** Inea Ingénieurs conseil  
delanoel@inea.fr

**John Thompson**

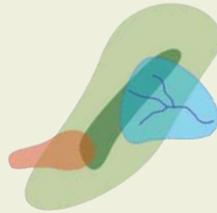
john.thompson@cefe.cnrs.fr

### En savoir plus

*Application du concept de solidarité écologique dans les parcs nationaux*, O. Delanoë (coord.), J. Thompson, R. Mathevet, C. Gil, M. Bonnin, M. Cheylan, Parcs nationaux de France, 2009.

## La solidarité écologique en exemples

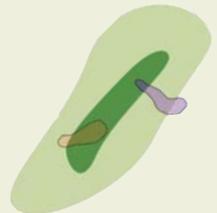
### FONCTIONNALITÉ ET INTÉGRITÉ DE GRANDS ENSEMBLES OU SYSTÈMES



**Approche écologique** Dans le PN Guyane, la solidarité écologique s'exprime par la protection des têtes de bassin versant des fleuves et rivières dans le cœur du parc. Le but étant de garantir la qualité de l'eau et les usages en aval (en bleu sur le schéma). En termes de gestion, cette approche de la solidarité écologique aboutit à la gestion globale et partagée de l'eau.

**Approche paysagère, culturelle et sociale** Dans le PN Pyrénées, des commissions syndicales emblématiques de l'histoire et des formes d'organisation sociale pyrénéenne gèrent les bois et estives des piémonts aux sommets. Cette organisation dépasse le périmètre du parc (en orange sur le schéma). Elle permet une gestion intégrée des ressources naturelles et des paysages.

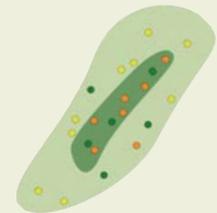
### CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET COHÉSION TERRITORIALE



**Approche écologique** Un des enjeux de PN Calanques est de maintenir des herbiers de posidonie dans le cœur du parc et au-delà (en orange sur le schéma) pour garantir la viabilité d'un écosystème pivot du littoral. Ceci suppose de protéger des surfaces d'habitats suffisamment vastes.

**Approche paysagère, culturelle et sociale** Le PN Écrins s'est associé à quatre grands projets de territoire qui dépassent les limites du parc et visent des synergies à bénéfices mutuels (en violet sur le schéma). Cette démarche participative implique de définir des entités de gestion cohérentes avec les enjeux et projets du territoire.

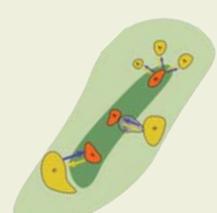
### COMPLÉMENTARITÉ DES SITES



**Approche écologique** Dans le PN Vanoise, 45 espèces de la liste rouge de la flore menacée en France se trouvent réparties dans le cœur et l'aire optimale d'adhésion du parc (en vert et orange sur le schéma). Cette approche conduit à une gestion partagée du patrimoine (co-responsabilité du parc).

**Approche paysagère, culturelle et sociale** Le PN Cévennes apporte son appui à des pratiques agricoles variées respectueuses de la nature et contribuant à la gestion de sites à enjeux environnementaux (en jaune). Il valorise certaines pratiques respectueuses de l'environnement et gère les pressions ayant un impact négatif sur le patrimoine.

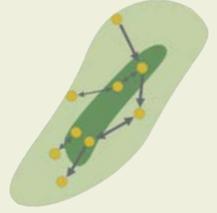
### DÉPLACEMENTS DES INDIVIDUS



**Approche écologique** Dans le PN Guadeloupe, le ouassou (une crevette d'eau douce) pond en altitude, dans le cœur du parc. La larve se développe au-delà, dans la rivière et l'estuaire, puis les jeunes adultes remontent le cours d'eau. Le parc a donc adopté une gestion concertée des différents sites nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie d'une espèce, et des espaces de connectivité.

**Approche paysagère, culturelle et sociale** Dans le PN Mercantour, les troupeaux se déplacent pendant la transhumance, des vallées et zones intermédiaires vers le cœur (estives). La mise en place de plans de gestion globaux (cœur, aire d'adhésion) est un enjeu fort du parc.

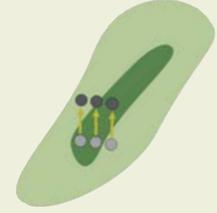
### DYNAMIQUE DES POPULATIONS



**Approche écologique** Dans le PN Pyrénées, l'isard a recolonisé le cœur du parc à partir de deux réserves : Ossau, Pégüère. Des réintroductions ont ensuite favorisé son extension au-delà du cœur. Conservation des habitats potentiels d'espèces et valorisation des capacités du territoire sont des enjeux de gestion importants.

**Approche paysagère, culturelle et sociale** Certains parcs ont créé des espaces relais pour l'accueil du public. Ceci limite la fréquentation des sites sensibles. En termes de gestion, cette approche aboutit à une maîtrise des flux de fréquentation.

### RÉPONSE AUX CHANGEMENTS À LONG TERME



**Approche écologique** Dans le PN Port-Cros, la girelle-paon est devenue plus commune. Elle était pourtant exceptionnelle avant 1985. Le réchauffement de la mer a provoqué la remontée de poissons plus méridionaux. La gestion des risques naturels ne doit pas être exclue de la gouvernance des parcs.

**Approche paysagère, culturelle et sociale** Dans certains PN, les paysages évoluent selon les changements environnementaux à long terme et selon l'usage des terres. La gestion du parc doit intégrer un projet de société à long terme, une vision prospective du territoire.

■ Espace géographique référent : aire protégée, cœur de parc, « cœur de nature », commune, pays...  
■ Espace associé : territoire environnant une aire protégée, aire optimale d'adhésion des parcs...



Assérac.  
L'impact du  
nettoyage  
mécanique est  
ici démontré.

Nettoyage manuel

Nettoyage mécanique

© F. Geffroy - Rivages de France

## CONSERVATION

# Mode opératoire pour mettre en œuvre un nettoyage raisonné des plages

Par souci d'offrir une plage propre et confortable aux visiteurs, les plages sont trop souvent nettoyées de manière mécanique et systématique. Comment faire autrement...

velot à collier interrompu et la sterne naine. Afin de préserver au mieux ces espèces vulnérables, aucun nettoyage ne sera préconisé lors de la période de nidification.

**C**ouramment utilisé, le nettoyage mécanique des plages aboutit à prélever une partie ou la totalité des laisses de mer (voir encart). Il provoque un appauvrissement de la richesse biologique, un déséquilibre du stock sédimentaire ; il peut accélérer l'érosion côtière... Devant ce constat, une réflexion est menée depuis 2004<sup>1</sup>. Elle vise à définir un protocole et des outils méthodologiques pour la mise en œuvre d'un nettoyage raisonné des plages<sup>2</sup>. La première phase du protocole consiste à répertorier trois types de zones en fonction de leur type d'utilisation et intérêt écologique : plage urbaine à forts enjeux touristiques (fortement fréquentées telles les plages surveillées), plage à enjeux touristiques modérés et forts enjeux

environnementaux ; plage à très forts enjeux environnementaux. Ce diagnostic repose sur l'analyse de différents critères : localisation d'espèces remarquables, facteurs touristiques, caractéristiques du trait de côte, volume et typologie des laisses de mer, type de substrat, superficie de la plage... Il tient compte également des enjeux sociaux. L'outil Natura 2000 peut constituer une aide financière aux collectivités. Un contrat, d'une durée de cinq ans, permet de financer le nettoyage manuel et sélectif à hauteur de 100 % sur des sites Natura 2000.

**Protocole.** Un protocole de nettoyage raisonné est alors adopté par la commune concernée.

- Sur les plages à forts enjeux touristiques, un nettoyage mécanique adapté sera préconisé. C'est le cas notamment sur les plages surveillées ou à faibles enjeux écologiques telles les plages « urbaines ».
- Sur les plages à forts enjeux environnementaux, on visera un nettoyage manuel régulier.
- Sur les plages à très forts enjeux environnementaux, le nettoyage manuel sera ponctuel. Il prendra en compte la période de nidification d'espèces protégées telles que le gra-

**Mise en œuvre.** L'adoption du nettoyage manuel par la commune nécessite une forte organisation du travail. En effet, cette intervention demande du temps et des moyens humains (voir tableau de l'organisation du travail sur la commune de Portiragnes, plage de la Grande Maire).

Cette technique réclame également une formation spécifique des agents et plus généralement des personnels qui accomplissent ces tâches. Outre la connaissance du terrain, une demi-journée est nécessaire pour expliquer aux agents, d'une part les enjeux écologiques (rôle des laisses de mer, aspects floristiques), et d'autre part les pratiques de nettoyage préconisées. Ces formations peuvent débuter par une présentation en salle, accompagnée par des illustrations et se poursuivre sur le terrain.

Les réceptionnistes de mairie ou d'office du tourisme seront également formés aux enjeux environnementaux des hauts des plages ainsi qu'au plan de nettoyage en général. Une liste des consignes de sécurité doit également être diffusée aux agents qui assurent le nettoyage. Par la suite, des échanges entre agents techniques et conseillers en-

1. Conduite par le Conservatoire du littoral et Rivages de France, avec le soutien de Procter et Gamble, et Veolia environnement.
2. Des travaux ont été menés sur les sites pilotes : Assérac (Loire-Atlantique), Faute-sur-Mer (Vendée), Leucate (Aude), Portiragnes (Hérault)...

**En chiffre**  
**1700 €**

C'est le coût du kilomètre de plage nettoyé manuellement à Assérac où 8 à 10 agents en insertion ont été mobilisés. Ce coût varie en fonction du nombre de passages (8 passages annuels dans cet exemple). Avec 56 passages annuels et 2 agents saisonniers, la commune de Leucate chiffre les interventions à 3354 € le km. ●

vironnementaux permettront de mieux adapter les pratiques. Différents types d'acteurs sont concernés par ces opérations : conchyliculteur, paludier, pêcheur, pratiquants d'activités sportives (kitesurf, char à voile...) ou encore commerçants/gérants de campings, restaurants... Il est indispensable de les intégrer, ou tout du moins de les informer, pour réaliser ce projet dans les meilleures conditions.

**Traitement des déchets.** La commune devra définir son protocole d'acheminement et de traitement des déchets récoltés. À Portiragnes, le protocole indique que « les déchets pourront faire l'objet d'un tri. L'équipe de nettoyage (deux agents) devra regrouper les déchets par catégories (plastique, verre, ferraille) pendant ou à la fin de la collecte ». Par ailleurs, une fiche de suivi des macro-déchets permet de caractériser les déchets anthropiques trouvés sur la plage (types, volumes...). Les sacs sont acheminés à pied. Concernant les déchets dits dangereux, tels que des fûts dont le contenant n'est pas identifié, il est conseillé de les laisser sur place et de prévenir les services techniques. Les déchets valorisables (déchets endogènes, verre, métaux et bouteilles plastiques), non souillés par le sable

tournez la page ➡

**La commune d'Assérac** a signé un contrat Natura 2000 lui permettant d'obtenir **des subventions à hauteur de 100 %** pour le nettoyage manuel.

### Hiérarchisation des enjeux, commune de la Faute-sur-Mer (Vendée)



Cette cartographie représente un outil d'aide à la décision. Elle permet aux décideurs et acteurs intégrés au projet de discuter et de valider différentes options de gestion.

- Nettoyage mécanique. Plages surveillées et très fréquentées.
- Nettoyage manuel. Zones à forts enjeux environnementaux.
- Nettoyage manuel ponctuel. Zones à très forts enjeux environnementaux. Secteurs de nidification pour des espèces protégées (gravelot...).

Source : Conservatoire du littoral

### Fréquences et périodes d'intervention à la Faute-sur-Mer (Vendée)

NETTOYAGE MANUEL RÉGULIER								
PÉRIODE	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre à février
FRÉQUENCE	1 passage après marées d'équinoxe		Passages ponctuels*		Passages hebdomadaires		Passages ponctuels*	Aucun passage

\*2 à 3 passages par mois à prévoir suite à des tempêtes ou lors de journées de haute fréquentation.

### Méthodologie pour un nettoyage raisonné des plages

PRÉPARATION	Diagnostic des enjeux
	Évaluation des besoins (techniques, outils...) et des coûts
	Recherche de partenariats potentiels (techniques, financiers)
	Identification des paramètres de suivi post-opération
PROCESSUS DE DÉCISION	Sensibilisation des décideurs
	Proposition d'un protocole de nettoyage raisonné et validation par la municipalité
MISE EN ŒUVRE	Intégration des acteurs locaux
	Communication à destination du grand public
	Sessions de formation
	Suivis = récolte de résultats
VALORISATION	Colloques, rencontres

### Nettoyage manuel de la plage de la Grande Maïre : organisation de la gestion raisonnée (été 2010)

	ACTIVITÉ	COORDINATEUR*	ACTEURS MOBILISÉS	MATÉRIELS / OUTILS	COÛT	FINANCEUR	À PARTIR DE
NETTOYAGE MANUEL	Collecte manuelle	Commune	2 agents (contrats aidés)	Sacs, gants • n° tél. des services communaux • liste des consignes de sécurité	1 000 à 2 000 €	Commune	Mi-avril
	Tri des macro-déchets	RDF <sup>3</sup> /CDL <sup>4</sup>	2 agents (contrats aidés)	-	-	-	Mi-avril
	Traitement déchets	Commune	Syndicat intercommun.	Transport en déchetterie	-	Commune	Mi-avril
COMMUNICATION	Sensibilisation active de terrain (mobilisation d'agents sur la plage)	Commune EID <sup>5</sup>	2 agents (contrats aidés) • stagiaires EID	Plaquettes - stand	-	Commune	Fin juin
	Panneaux	RDF/CDL - C. d'agglo.	Agents techniques communaux (fixation)	Matériau : dibond (3 mm) • nb : 3	400 €	C. d'agglo.	Juin
	Plaquettes	RDF/CDL - EID	-	Conception + impression	1 450 €	CDL	Juin
FORMATIONS ET TEMPS D'ÉCHANGE	Temps d'échanges	RDF/CDL	Agents techniques communaux • clubs de voile • asso. de chasse	Rencontres sur le terrain	-	-	Juin
	Formation	RDF/CDL	2 agents (contrats aidés) • réceptionnistes d'office de tourisme et de mairie	Présentation <i>power point</i> • observations de terrain	-	-	Mi-avril / Juin
SUIVIS	Géomorphologie de la plage	EID	-	Photos aériennes et <i>in-situ</i>	-	-	Toute l'année
	Faune/flore du haut de plage	RDF/CDL - EID	-	Observations <i>in-situ</i>	-	-	Toute l'année
	Perception du public	RDF/CDL	2 agents (contrats aidés)	Enquête de perception	-	-	Fin juin
	Caractérisation macro-déchets	RDF/CDL	2 agents (contrats aidés)	Grille de suivi	-	-	Mi-avril

\*L'EID Méditerranée participe à ce projet dans le cadre du contrat de plan État-Région 2007-2013.

3. Rivages de France.  
4. Conservatoire du littoral.  
5. Entente interdépartementale pour la démonstration\*.

# Espaces NATURELS

Revue publiée par le Groupement d'intérêt public Atelier des espaces naturels, réseau des gestionnaires de la nature.  
[www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr)



1 an  
4 numéros  
à partir de  
35,50 €  
seulement

**oui, je m'abonne**

- Je souscris ..... abonnement à **35,50 € à titre particulier** (à mon nom et livré à mon domicile), soit un total de ..... €. Je règle par chèque (à mon nom) à l'ordre de l'agent comptable de l'Aten.
- Je souscris ..... abonnement à **48,50 € à titre professionnel**, soit un total de ..... €. Je règle :  
- par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Aten,  
- par mandat administratif (joindre un bon de commande à l'ordre du GIP Aten).

Adresse de livraison

Adresse de facturation

Méi

À retourner à **Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra • Route Royale • 20600 Bastia**  
Renseignements : 04 95 31 12 21 • [espaces-naturels@mediaterra.fr](mailto:espaces-naturels@mediaterra.fr)



Le stand d'information directement sur la plage permet de sensibiliser les usagers à l'importance des lasses de mer.

© F. Geffroy - Rivages de France

et peu abimés par l'eau de mer, sont directement remis dans les conteneurs de recyclage.

**Suivi.** Il est également important d'établir des protocoles de suivis. Un suivi soutenu par des photographies mensuelles peut montrer l'évolution du haut de plage et différencier un

secteur mécanisé et entretenu manuellement.

Il est également important d'évaluer la perception des usagers s'il y a maintien des lasses de mer. Une enquête de satisfaction permet de récolter des données ●

**Florian Geffroy** - Rivages de France  
[f.geffroy@rivagesdefrance.org](mailto:f.geffroy@rivagesdefrance.org)



INFO PÉDAGOGIQUE

## Les lasses de mer indispensables au bon état de santé des plages

La laisse de mer désigne les éléments naturels apportés par la mer et déposés à marée haute ou lors de tempêtes. On y trouve des algues, coquillages, bois flottés, cadavres d'animaux, posidonies. Les lasses de mer constituent un écosystème ayant plusieurs caractéristiques : c'est un milieu transitoire accueillant à la fois une faune marine et continentale ; il est dépendant des apports organiques provenant pour la plupart de l'océan, d'où sa fragilité vis-à-vis des opérations de nettoyage réduisant ou supprimant cet apport. Étroit ruban de quelques décimètres de large seulement, ces lasses jouent également un rôle de frein à l'érosion éolienne des hauts de plage et favorisent la formation des avant-dunes dites dunes embryonnaires.

La vie sur la plage nue n'est possible pour les invertébrés que par la présence de ces micro-habitats jouant le rôle de refuges. Ceux-ci constituent à la fois une ressource alimentaire et un abri faisant écran au soleil. Il y règne un micro-climat tamponné avec une humidité indispensable à la survie de ces espèces. Ces micro-habitats que sont les algues déposées lors de chaque marée, les bois flottés et déchets anthropiques et les cadavres d'animaux, possèdent chacun des conditions d'humidité et de température différentes et accueillent donc une faune qui leur est propre.

**Les algues** conservent, sous une croûte plus dessalée, une humidité et une température élevées et constantes, ce qui attire une foule d'organismes vivants, notamment les puces de mer et les larves de mouches, elles-mêmes prédatées par les larves et les adultes de coléoptères.

**Les bois échoués** peuvent accueillir des espèces s'en nourrissant ainsi que d'autres utilisant temporairement cet habitat stable pour se réfugier dessous, à la surface du sable ou pour y creuser leur terrier.

**Les cadavres d'animaux** sont caractérisés par une salinité importante conjuguée à un séchage rapide sur le littoral. La faune peuplant ces cadavres est essentiellement composée des larves de diptères. ●

### EN SAVOIR PLUS

Observatoire du littoral. [www.littoral.ifen.fr/Les-invertebres-continentaux-des-lasses-de-mer.221.0.html#tcontent](http://www.littoral.ifen.fr/Les-invertebres-continentaux-des-lasses-de-mer.221.0.html#tcontent)

SAVOIR-FAIRE

# Conduire un entretien de recrutement

À suivre... ces quelques conseils pour ne pas se tromper de candidat.



Un entretien de recrutement est assimilable à une opération de séduction mutuelle. Au même titre que les candidats, il vous appartient de préparer soigneusement cette phase de jeu. Voici quelques conseils pour réussir votre entretien et éviter des erreurs de casting.

## Préparer l'entretien.

Vous voici devant une pile de candidatures... Comment choisir ? Appuyez-vous sur le profil que vous avez publié et déterminez avec précision les différents savoirs, savoir-faire et qualités que vous attendez. Aidez-vous d'un référentiel métier. Retenez les deux ou trois critères indispensables (les connaissances de base requises pour le poste, l'expé-

rience dans un poste similaire...) et des critères plus globaux (qualité de la rédaction, de la présentation générale de la candidature). Transformez le tout en tableau et établissez une notation de chacun des critères (de 0 à 5 par exemple). Sélectionnez les meilleures candidatures objectives.

Planifiez les entretiens, composez votre jury et convoquez les candidats.

## Mener l'entretien.

Avant l'entrée du candidat, relisez sa candidature.

La conduite de l'entretien se déroule en plusieurs phases. Dès l'accueil du candidat, cherchez à le mettre à l'aise en lui souhaitant la bienvenue, en lui présentant le jury et en expliquant le

déroulement de l'entretien, puis demandez-lui de se présenter.

Échangez ensuite sur les points que vous cherchez prioritairement à évaluer : ses connaissances générales • ses savoir-faire techniques • ses connaissances de l'environnement professionnel • ses aptitudes et qualités personnelles • ses capacités d'intégration • ses aptitudes à l'autonomie, ou au travail en équipe, ou à respecter des consignes...

Là aussi, un tableau rassemblant ces critères et permettant une notation vous sera utile. Éditez-le en autant d'exemplaires que de membres du jury.

Attachez-vous à vérifier certains points d'ombre du CV par des questions de mise en situation pour vérifier une finesse d'analyse, une capacité à manager une équipe... ou plus simplement une connaissance spécifique. Attention ! Des questions portant sur l'opinion, la religion, l'origine, l'état de grossesse, l'orientation sexuelle du candidat... sont de nature discriminatoire.

Dans un troisième temps, laissez le candidat poser des questions puis concluez en expliquant les étapes suivantes. Raccompagnez ensuite le candidat et échangez cinq minutes entre membres du jury avant de recevoir le candidat suivant.

## Faire passer des tests ?

La pratique du test prend du temps mais s'avère efficace, car la mise en situation est un meilleur gage de compétences que la simple parole. Pour les métiers techniques ou manuels, le test permet d'évaluer la capacité d'organisation et certains savoir-faire. Pour des cadres, on testera des capacités d'analyse, de synthèse ou de rédaction.

Épreuve ou pas épreuve ? C'est à vous de voir, mais surtout prévenez les candidats dès la convocation afin qu'ils s'y préparent (tenue, matériel...): il est stressant pour un candidat d'apprendre *in situ* qu'il aura une épreuve supplémentaire. ➔

La grille d'évaluation	CANDIDAT 1	CANDIDAT 2	CANDIDAT N
Premier contact (ponctualité, présentation, aisance...)	Noté sur 4		
Connaissances générales	Noté sur 4		
Connaissances de l'environnement professionnel	Noté sur 4		
Connaissances techniques, politiques, scientifiques	Noté sur 4		
Aptitudes (physique, relationnelles, autonomie...)	Noté sur 4		
Potentialités (expérience, formation...)	Noté sur 4		
Statut	Noté 1 ou 0		
Note sur 25			

- Voici le moment du choix. Qui sera votre collaborateur ? Celui qui correspond parfaitement au profil, ou celui qui possède un bon potentiel ? En matière de recrutement aussi, le mieux est parfois l'ennemi du bien. ●

**André Lechiguero**

Chargé de mission Aten

andre.lechiguero@espaces-naturels.fr

## Quelles questions ? Préparez la liste

### Formation initiale

- Comment vos études se sont-elles déroulées ? Y a-t-il des domaines dans lesquels vous continuez d'étudier ? Pourquoi vous êtes-vous orienté dans ce domaine ?
- Quelles relations faites-vous entre vos études et vos années professionnelles ?
- Pouvez-vous nommer avec précision vos diplômes [établissement et année] ?

### Expérience professionnelle

- Parlez-nous de vos expériences professionnelles ? Comment se déroulait une journée de travail ?
- Quels ont été vos objectifs et réalisations ?
- Votre travail a-t-il été utile ?
- Quels ont été vos motifs de départ ?
- Quels sont vos atouts pour ce poste ?
- Qu'attendez-vous de vos supérieurs hiérarchiques ?
- Quelles sont les contraintes de votre poste actuel ?

### Savoir-faire

- Face au problème suivant (décrire), que feriez-vous ?
- Quels seraient vos premiers actes si vous intégrez ce poste ?
- Comment utilisez-vous telle machine ?

### Autoperception

- Qu'aimez-vous chez vous ?
- Quels sont vos principaux traits de caractère ?
- Que ferez-vous dans trois ans ?
- De quoi êtes-vous le plus fier dans votre parcours professionnel ?

### Motivation

- Pourquoi avez-vous postulé ?
- Pourquoi souhaitez-vous changer de métier ?
- Qu'est-ce qui vous passionne ?
- Que connaissez-vous de notre structure ?

### Renseignement sur le candidat

- Quel est votre délai de préavis ?
- Quelle est votre rémunération actuelle ? Vos avantages ? Quelles sont vos prétentions ?
- Disposez-vous du permis de conduire (certifications pour engins de chantier, de plongée, sauvetage...) ? ●



© Arnaud Bourissou - Meeddm

## Loi Grenelle 2

### Quoi de neuf pour la nature ?

La loi portant engagement national pour l'environnement a été adoptée le 29 juin dernier.

**D**eux cent cinquante-sept articles, plus de dix mille amendements, trois cent vingt heures de débats... La loi dite Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement a été publiée au *Journal officiel* le 13 juillet 2010<sup>1</sup>.

Composée de six titres (Bâtiments et urbanisme. Transports. Énergie et climat. Biodiversité. Risques, santé, déchets. Gouvernance), elle réforme de nombreux lois et codes existants : code de l'urbanisme, de l'environnement, de la santé publique, code général des impôts... Voici les principaux points touchant les espaces protégés.

**Urbanisme.** Première mesure attendue de l'aménagement durable : la transcription de l'évaluation communautaire des incidences. Ainsi, les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les plans locaux d'urbanisme (Plu) susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La loi crée également un outil : les directives territoriales d'aménagement et de développement durable. Il s'agit de textes d'orientation des politiques d'aménagement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon

## LE POINT

Grenelle 2  
Trois ans pour une loi

Le processus du Grenelle a été lancé en juillet 2007, au lendemain d'une campagne présidentielle marquée par les questions environnementales.

Objectif : définir une feuille de route pour le gouvernement en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Les espaces protégés sont notamment concernés par deux des six groupes de travail : « préserver la biodiversité et les ressources naturelles » et « instaurer un environnement respectueux de la santé ».

Automne 2007 : trente-quatre comités opérationnels se voient confier la mission de proposer des actions concrètes pour atteindre les 268 engagements retenus.

D'autres chantiers de travail sont lancés en parallèle du Grenelle : table ronde Chasse, Grenelle de la mer, Grenelle des ondes...

La phase législative proprement dite se déroule en deux temps : la loi Grenelle 1 votée en août 2009 fixe le cadre général (loi de programmation). La loi Grenelle 2 adoptée en juillet 2010 présente les mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés précédemment. ●

Grand site de la Camargue gardoise. La réalisation d'un cheminement intégré au paysage permet aux visiteurs de découvrir le marais sans dégrader l'environnement.

état des continuités écologiques. Ces directives sont arrêtées par les collectivités territoriales. Elles ne sont pas directement opposables mais elles peuvent le devenir par le biais d'une procédure de projet d'intérêt général, les protections des espaces naturels ou agricoles pouvant être qualifiées comme telles.

**Encadrement de l'affichage.** Toute publicité est interdite en dehors des agglomérations. À l'intérieur des agglomérations, l'affichage publicitaire est interdit notamment dans les zones de protection des sites classés, dans les parcs naturels régionaux, dans les sites inscrits à l'inventaire et leurs zones de protection, dans l'aire d'adhésion des parcs nationaux ; dans les zones spéciales de conservation, dans les zones de protection spéciales... Il peut être dérogé à ces interdictions dans le cadre d'un règlement local de publicité.

**Trames vertes et bleues.** Ces cartographies visent à mailler le territoire afin de lutter contre la fragmentation des habitats. La portée juridique des trames est limitée puisque elles devront simplement être « prises en compte » au niveau local dans les documents et projets des pouvoirs publics. Il est simplement précisé qu'elles devront être « prises en compte » au niveau local dans les documents et projets des pouvoirs publics. Ainsi, elles devraient s'inscrire dans des schémas régionaux de cohérence écologique (dont l'objectif est de définir la remise en bon état écologique du territoire). La mise en œuvre des trames veut, cependant, être l'occasion de sensibiliser les acteurs locaux. En effet, la loi définit avec précision les principes de gouvernance liée à leur mise en place en créant notamment un comité national et des comités régionaux de suivi.

Le **gouvernement** devra, sous six mois, remettre un rapport sur la valorisation et l'exploitation de la **pharmacopée des territoires ultramarins**.

À l'échelon national, les documents de planification et projets devront être compatibles avec les orientations nationales de la Trame verte et bleue.

**Espèces et habitats.** La loi prévoit le renforcement des plans d'action en faveur de la flore et de la faune menacées. De plus, les habitats naturels, ainsi que les sites géologiques, pourront désormais être protégés au même titre que certaines espèces animales et végétales.

Les zones humides particulièrement menacées sont, elles aussi, visées. Dorénavant, les Safer pourront acquérir de telles zones lorsqu'elles sont situées sur des terrains agricoles. Pour les terrains non agricoles, les agences de l'eau pourront se porter propriétaire.

Enfin, les missions des conservatoires botaniques nationaux et des conservatoires régionaux d'espaces naturels sont désormais inscrites dans le code de l'environnement.

**Mer et littoral.** De nouveaux outils sont prévus : une stratégie nationale pour la mer et, pour chaque région marine, un plan d'action pour le milieu marin. L'objectif fixé par le texte est de réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020.

Le Conservatoire du littoral voit ses missions facilitées dans les départements d'outre-mer dans la zone des cinquante pas géométriques (le long du rivage) et, de façon générale, par l'extension de son droit de préemption.

Nous sommes maintenant en attente des (nombreux) décrets d'application. ●

**Sophie Heyd**

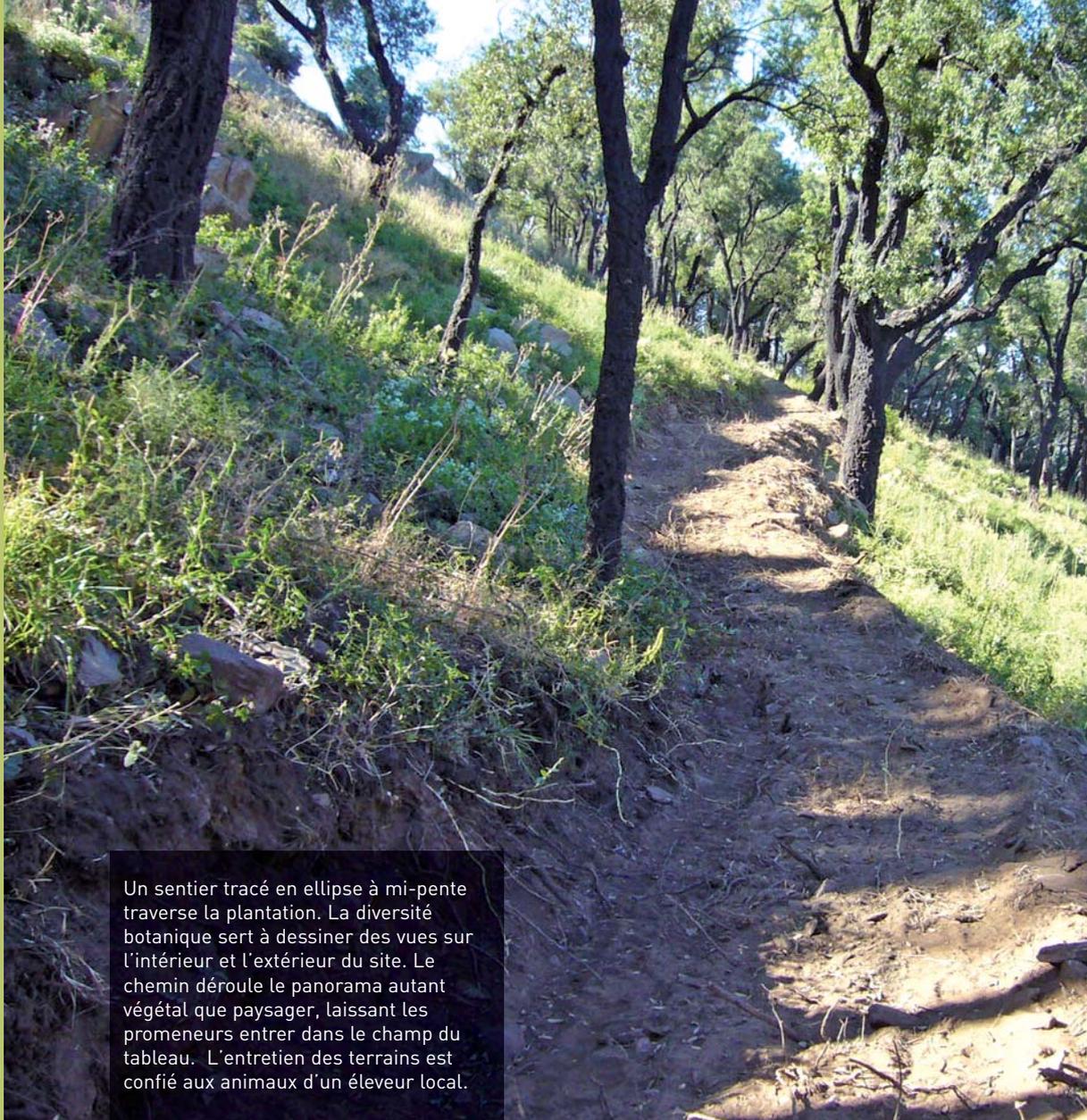
Juriste Aten

sophie.heyd@espaces-naturels.fr

1. Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, JO du 13 juillet 2010.

**En savoir plus**

[www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle\\_Env-2\\_DEF\\_web.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Env-2_DEF_web.pdf)



Un sentier tracé en ellipse à mi-pente traverse la plantation. La diversité botanique sert à dessiner des vues sur l'intérieur et l'extérieur du site. Le chemin déroule le panorama autant végétal que paysager, laissant les promeneurs entrer dans le champ du tableau. L'entretien des terrains est confié aux animaux d'un éleveur local.

© Joël Auxenfans

## Le chantier de valorisation du patrimoine

### De la broussaille à un jardin conservatoire



En 2004, le chantier commence. Il s'agit de retrouver les jardins en terrasse puis de leur donner une nouvelle fonction.

Les collines abruptes du massif des Maures étaient autrefois aménagées de multiples jardins en terrasses servant à étendre la superficie cultivable et à améliorer la qualité des sols dans un cadre de polyculture vivrière. Mais l'abandon agricole a entraîné la fermeture de ces espaces, repris par le maquis et la forêt, faisant tomber dans l'oubli ces aménagements qui, pourtant, marquaient si fortement le paysage. Ponctuellement, des incendies viennent nous rappeler cet abandon et nous laissent entrevoir des empreintes horizontales, témoins de la présence humaine. Ce fut le cas durant l'été 2003, lorsque le feu dévasta plus de 1500 ha de forêt sur la com-

mune de la Garde-Freinet. Cette opportunité malheureuse fut le point de départ d'un projet de restauration de 17 bancaous (jardins en terrasse), soit environ 800 m linéaires de murs en pierre sèche en gneiss local sur le site de Notre-Dame-de-Miremer. Après quatre années, avec un budget anecdotique mais de nombreuses heures de travail, aidés de bénévoles, de plusieurs équipes de scouts et d'un centre médico-éducatif (IME) de la Croix-Valmer, le paysage identitaire du territoire des Maures a progressivement été restitué. Mais il fallait donner un sens à ces jardins retrouvés, sans essayer de revenir à une vocation originelle, d'ailleurs inconnue, mais en s'inscrivant

*suite page 46 tournez la page* ▾



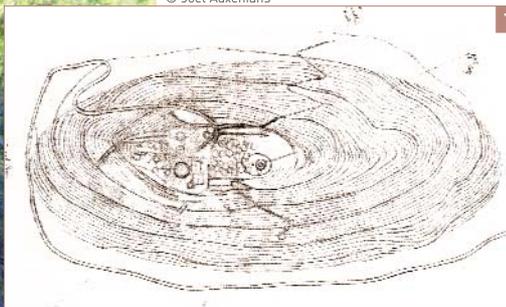
NOTRE-DAME-DE-MIREMER (VAR)

# Une nouvelle vie après incendie

À l'été 2003, un incendie dévaste la forêt des Maures, dont 2000 hectares sur la commune de la Garde-Freinet. Sept ans plus tard, le site de Notre-Dame-de-Miremer a changé de visage. Deux projets ont été initiés : un chantier de valorisation du patrimoine a permis la restauration des jardins en terrasse et la plantation d'un verger de figuiers ; un projet de reboisement artistique utilise les courbes de niveaux pour créer une forme d'empreinte digitale. Il s'intitule « Lignes de vues ».

© Joël Auxenfans

© J. Lahyr



1. Le projet paysager en forme d'empreinte digitale. 2. Plantation des terrasses par des jeunes en insertion.

## Le projet artistique

Rencontre avec Joël Auxenfans, artiste

**Une sculpture. Avec la nature pour matière.**



En 2006 la commune confie à Joël Auxenfans le reboisement artistique de la colline de Miremer. Les lignes de plantations sont nourries par mille plants d'arbres appartenant à quatre-vingts espèces.

**Planter des arbres pour sculpter le paysage... quelle est la genèse de cette création ?**

Depuis 1992, je réfléchis à des reboisements « artistiques », biodiversifiés et monumentaux dédiés à des espaces emblématiques. Des lieux où partager une sorte de jouissance de la nature, où s'exprime fortement la responsabilité de la société humaine vis-à-vis de la biodiversité.

Après les terribles incendies de 2003, j'ai porté devant des collectivités et administrations de la région Paca des projets de reboisement « par segments horizontaux ». André Werpin, à l'époque maire de La Garde-Freinet, et président de l'association des communes forestières du Var, a

compris l'idée. Il pensa tout de suite à la colline de Miremer, origine néolithique du village, pour un projet de création.

**Mais votre œuvre, pour la voir, il faudrait être en avion.**

C'est un geste vers le cosmos. Il en est de même dans les forêts de colonnes de pierre des églises romanes : on ne voit pas le projet d'ensemble mais lorsqu'on déambule, on ressent bien qu'il y a un plan.

**Cette œuvre d'art ne sera jamais achevée... ?**

Cela touche au sens de l'art. L'œuvre nous interpelle sur la question de l'art dans la durée. Le choix de

planter des jeunes plants obéit à ce principe. Il n'y a pas de vision définitive du résultat car il y aura des aléas, des accidents, des impondérables. En revanche, la programmation doit être la plus forte possible : un « ordre » doit surgir.

**Comment l'idée a-t-elle été reçue ?**

En treize ans, depuis mes premiers projets dessinés, les mentalités ont changé. Le maire m'a soutenu. Toutefois il était prudent, notamment, en raison des moyens limités de sa commune. L'appui de la Fondation de France a été déterminant ainsi que la médiation du Bureau des compétences et des désirs. Cette association qui assure le développe-

tournez la page ➤

## Le chantier de valorisation *suite*

dans un projet de développement local et dont la gestion à long terme pourrait être assurée.

Plusieurs possibilités furent envisagées : création d'un jardin citoyen, de céréales, de légumineuses, des vignes, des oliviers. Que choisir ?

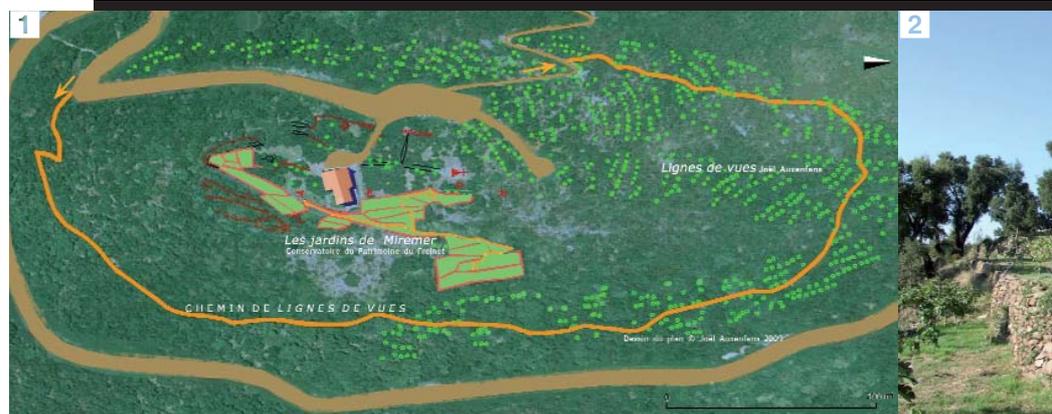
Pour répondre à ces interrogations, le conservatoire du patrimoine de Freinet s'est tourné vers le Conservatoire national botanique de Porquerolles (Parc national de Port Cros). Celui-ci a proposé d'installer une collection de figuiers rares ou en voie de disparition. La résistance aux maladies, le faible besoin en eau et la rusticité de cet arbre fruitier le rendait parfaitement adapté au site. Nous avons ainsi planté 138 figuiers, soit 46 variétés différentes (sachant que chaque variété est représentée par trois plants).

Ils sont restés la propriété du Conservatoire botanique, qui, à travers cette replantation, a renforcé la capacité de préservation de ces cultivars. De son côté, la commune, propriétaire des lieux, a signé une convention qui garantit l'entretien du site.

Mais cette dernière est allée au-delà de cet engagement pour faire de ce projet un réel atout de développement. Inaugurés en octobre 2009, les jardins de Miremer sont désormais ouverts à la visite. Des balades commentées par un guide naturaliste sont proposées ponctuellement. Les lieux continuent de faire l'objet d'attention dans le cadre de stages de formation à la technique de construction en pierre sèche.

Cet exemple de réhabilitation et valorisation du patrimoine vernaculaire et paysager pourrait être reproduit, non pas uniquement comme des paysages témoins d'activités anciennes, mais comme le support d'une valorisation contemporaine. L'objectif présenté ici est, en premier lieu, la conservation. Mais l'intention aurait pu être d'ordre économique. Il n'est d'ailleurs pas exclu que dans les années à venir, les 138 figuiers soient mis en production et que soit développée une activité viable, s'appuyant sur la richesse et la diversité gustative des variétés de figues. ●

**Laurent Boudinot** - Directeur du Conservatoire du patrimoine du Freinet  
cpatfreinet@wanadoo.fr



1. Plan du site. Au centre les jardins de Miremer, autour le projet artistique en forme

## Le projet artistique *suite*

ment des commandes publiques d'art contemporain suit des projets très ambitieux. L'Institut pour la forêt méditerranéenne de Gardanne a financé la plantation.

L'intention n'était pas de s'en tenir à une optique d'ingénieur forestier ou de paysagisme d'infrastructure. Dans un lieu d'une telle intensité d'identité et de patrimoine, il fallait un projet qui fasse sens.

### En quoi l'acceptation de ce projet est-elle problématique ?

Il n'est pas conforme à l'idée qu'on se fait de la forêt méditerranéenne. Pourtant de nouvelles essences ont sans cesse été introduites. Celles d'aujourd'hui sont là, principalement parce qu'elles s'implantent vite après les incendies.

Toutes sortes d'alibis justifient de ne pas consacrer à ces précieux espaces une politique de développement et de prévention par le débroussaillage par des animaux d'élevage associé à la filière bois énergie. Le pin d'Alep, par exemple, qui se répand sur des hectares de broussailles, accumule des « bombonnes d'essence » à côté d'espaces bâtis.

**En chiffre**  
**72 000 €**

C'est le coût total du projet artistique.

5 000 € pour les 1 000 plants.

22 000 € : étude et cession de droits.

40 000 € : travaux d'une entreprise de paysage, assistance à maîtrise d'œuvre.

5 000 € : équipement et prestation

d'arrosage les trois premières années. ●

Le projet s'oppose à ce laisser-aller. J'ai employé des essences locales (arbusiers, merisiers, genévriers, chênes blanc, châtaigniers...) enrichies d'essences susceptibles de s'implanter convenablement, dont une vingtaine d'espèces de chêne, sur les conseils de spécialistes de l'Inra, de l'ONF.

C'est plutôt une sculpture avec la matière première que constitue la nature. Je fais le pari que le projet a déjà fait évoluer les choses.

C'est un peu cela l'art, quelque chose qui ne va pas de soi, qui suscite la réflexion, le débat, l'enrichissement des points de vue.

### Vous avez fait attention aux espèces exotiques envahissantes ?

Oui, pas de mimosa, très peu d'eucalyptus...

### Et maintenant ?

J'apprécie la reprise d'au moins 75 % des plants, les croissances spectaculaires de certaines essences, telles que les hêtres rouges et communs, tilleuls, frênes à fleurs, érables, même des séquoias ! Bien sûr, il y a des plants qui vivent, d'autres qui sont morts. Mais quand je vois ceux qui ont pris 30 ou 40 cm ou plus en un an, c'est formidable !

Le projet se continue. Les ânes d'un éleveur local entretiennent le terrain, des semences de foin devraient améliorer le sol et transformer progressivement les flancs de colline en prairie sous bois. Plus tard, il faudra élaguer les arbres. Le tableau ne fait que commencer ! ●

Recueilli par **Michelle Sabatier**

### En savoir plus

www.legymnase.biz  
auxenfans.joel@wanadoo.fr



d'empreinte digitale. • 2. Plantation d'oliviers. • 3. Vue d'ensemble du jardin conservatoire. • 4. Réhabilitation des murs en pierres sèches.

**Les travaux ont d'abord concerné** la consolidation de quelques murets effondrés. L'idée visait à **redonner vie à un site** dévasté et donner sens à un projet éducatif avec les jeunes d'un institut médico-éducatif.

### Terrain d'apprentissage pour un projet éducatif

Après l'incendie, l'objectif était de préserver ces éléments du paysage des Maures, témoins des liens entre l'Homme et le milieu naturel. Trois groupes de l'institut médico-éducatif de Sylvabelle, rejoints ensuite par un groupe de l'IME de Collobrières, ont constitué le socle des travailleurs sans lesquels le chantier n'aurait pu être conduit. Celui-ci s'est déroulé dans un esprit de formation et d'échanges avec les intervenants locaux (bénévoles, agents du patrimoine). Selon la spécialité des ateliers (bâtiments, jardin), les équipes se sont chargées de la coupe des arbres morts et du débroussaillage ou du terrassement et de la restauration des murs en pierre sèche. Le chantier était organisé en secteurs. Selon les équipes (constituées de six à huit jeunes), les chantiers se sont déroulés à raison d'environ deux journées par mois de février 2004 à décembre 2006. En 2007 et 2008, le chantier s'est poursuivi ; les efforts portant principalement sur les chemins d'accès. ●



© J. Lahyrr

## L'occasion de lutter contre l'érosion génétique

Mais pourquoi implanter des figuiers à Miremer ?

Créé en février 1979, le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles a pour mission fondamentale la conservation des plantes rares et menacées en région méditerranéenne française. Notamment à travers la lutte contre l'érosion génétique et le maintien de la diversité. Plus largement, il s'agit de préserver un maximum de possibilités d'adaptation pour l'avenir<sup>1</sup>.

Concernant l'arboriculture fruitière, vingt-cinq années de prospection en région méditerranéenne française ont permis de retrouver plus de cinquante variétés de terroir, toutes espèces confondues. Entre autres, une collection variétale de figuiers d'une exceptionnelle richesse, implantée sur plusieurs parcelles agricoles du domaine sur l'île de Porquerolles. Pour des raisons facilement compréhensibles (risque de destruction par incendie ou accident phytosanitaire), il n'est pas souhaitable qu'une collection variétale n'existe qu'en un seul endroit. Pour chaque espèce fruitière concernée, le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles est donc à la recherche de partenaires susceptibles d'héberger des doublons. La restauration et valorisation du site de Notre-Dame de Miremer était l'occasion de dupliquer les collections variétales.

Le choix s'est porté sur les figuiers. Au même titre que l'olivier, le figuier est un arbre symbole de la Méditer-

ranée. Des restes fossiles de *Ficus Carica* ont été trouvés dans tout le bassin méditerranéen, datant d'une époque antérieure à la pratique de l'agriculture (10 000 ans environ). Par ailleurs, le grand public ignore l'extrême diversité existant au sein de l'espèce : figues ressemblant à un oignon (Bourjassotte), à une poire (Col de dame), à une massue (Abicou). Figues jaune pâle (Marseillaise), violet foncé (Bellone), brun rouge (Brunswick)...

Arômes de fraise ou de framboise, parfois de cassis... Saveurs rappelant avec subtilité le miel ou le chocolat... Une collection variétale judicieusement présentée peut constituer un extraordinaire outil pédagogique. Formes, couleurs et saveurs varient à l'infini avec d'imperceptibles nuances.

Les différences qui s'expriment d'une variété à l'autre illustrent bien mieux que tout discours la notion de diversité intraspécifique. ●

**Jean-Paul Roger** - Conservatoire botanique national méditerranéen  
jeanpaul.roger@gmail.com

1. Le CBNM de Porquerolles a rassemblé sur l'île des collections de fruitiers méditerranéens. Ces variétés de terroirs sont parfois plus tolérantes à certains parasites et maladies que les variétés modernes. Il est possible de les utiliser comme géniteurs, d'introduire certaines de leurs caractéristiques dans les variétés commerciales pour en améliorer la résistance aux maladies, la couleur, la saveur notamment.

Salomé, vache  
maraîchine,  
et veaux.

© Matthieu Vaslin



MARAIS DU DAVIAUD (VENDÉE)

## Des races locales menacées au secours de la biodiversité

Les espaces naturels « les marais du Daviaud » ont misé sur l'agriculture biologique et les races à faibles effectifs. Efficace et... casse-tête !

**O**riginale, la biodiversité des marais atlantiques est liée à l'élevage extensif. Aussi en 1998, sur l'espace naturel sensible du Daviaud<sup>1</sup>, le comité scientifique de l'écomusée existant, a préconisé le développement de l'élevage en émettant un double souhait : que le cheptel du musée (vaches, chevaux, mouton, ânes) soit constitué de

racres anciennes, que la gestion agricole soit conforme aux règles de l'agriculture biologique.

Un programme qui résulte de la vision holistique du territoire propre aux écomusées mais qui, hors du cadre théorique, tourne rapidement au casse-tête.

**Trouver un éleveur.** Dans ces zones à forte déprise agricole, trouver un éleveur devient vite la seule priorité et les difficultés ne manquent pas. La mise à disposition de terrain suffit rarement à modifier les pratiques d'une exploitation où changer de race et se convertir à l'agriculture biologique relève du challenge.

Ainsi, sur les espaces naturels sensibles des marais du Daviaud, les agriculteurs ont terminé leurs cycles agricoles en conservant leurs pratiques classiques. Et, malgré sa volonté, le gestionnaire a dû accepter cette inertie sans renoncer à ses objectifs initiaux.

**Impliquer la collectivité.** Le programme s'est alors orienté vers deux axes. Dans un premier temps, la communauté de communes propriétaire a imaginé assurer elle-même l'exploitation.

L'idée était de développer un troupeau de bovins d'une dizaine de têtes. Leur gestion étant assurée par une association.

De race maraîchine (race ancienne, pratique agricole traditionnelle), les bovins étaient présentés dans le cadre du musée. Cette initiative a rapidement dû être arrêtée. Sa gestion impliquait deux salariés à plein temps. Une manière de devenir exploitant à part entière que n'a pas souhaité la collectivité du fait des coûts, de la relation privé/public...

**Un éleveur s'installe.** En 2002, la rencontre avec un exploitant désirant s'installer est alors apparue comme une opportunité. Dès le départ, l'agriculteur pouvait intégrer les objectifs prévus : élevage extensif sur prairie humide, conduite en agriculture biologique et utilisation de race domestique à faible effectif. Pre-



### PAROLE D'ACTEUR

#### FRÉDÉRIC SIGNORET

Éleveur de vaches maraîchines, sur les espaces naturels du Daviaud. Secrétaire de l'association pour la Valorisation de la race bovine maraîchine et des prairies humides

**P**armi les éleveurs de maraîchines plusieurs d'entre nous « bénéficient » de réserves naturelles. C'est un atout économique majeur : terrains gratuits, surveillance, aide aux infrastructures. Cela nous encourage à conserver la rusticité de nos vaches qui dans les prairies naturelles doivent pouvoir résister aux excès d'humidité ou de sécheresse. Notre association d'éleveurs progresse vers la prise en compte de la biodiversité. Nous privilégions les partenariats avec les réserves car ils constituent une excellente vitrine pour promouvoir nos productions. ●

## 80 En chiffre

hectares de marais salé.  
45 moutons de Belle-Île, 15 bovins de race maraîchine, 2 traits bretons, 4 ânes pâturent actuellement sur les marais du Daviaud.  
160 avocettes élégantes, 24 échasses blanches, se reproduisent chaque printemps sur ces mêmes espaces. En 8 ans, le nombre de couples d'oiseaux limicoles nicheurs a été multiplié par 4.  
30 000 visiteurs par an parcourent le musée au centre de ces espaces. ●

mière difficulté : l'agriculteur a dû acheter un bâtiment pour héberger le siège de son exploitation. Pour faire face à cet investissement et réussir, il a limité l'achat de matériel et prévu une montée en puissance progressive de l'importance de son cheptel en partant de deux vaches. Aujourd'hui, il est à la tête d'un troupeau d'une soixantaine d'individus et un second exploitant vient de le rejoindre.

**Beaucoup d'énergie.** Quant aux chevaux, moutons, ânes, si leur nombre, plus limité, a permis à la collectivité de continuer à les prendre en charge, le changement des pratiques a tout de même demandé une volonté profonde et force énergie. Le mouton de Belle-Île en est un bon exemple.

Race ancienne à faible effectif, on ne peut pour autant qualifier cette espèce de « rustique ». Les agnelages sont difficiles à gérer. Avec des mises bas régulières de trois ou quatre petits, les femelles peinent lors de l'allaitement. Dans la pratique, l'approche quotidienne est exigeante : les animaux demandent un suivi constant, des interventions sanitaires fréquentes, ils ont besoin de compléments alimentaires, de traitements anti-infectieux...

Cette nécessité d'intervention est d'autant plus nécessaire que le site est ouvert au public et que l'aspect visuel des animaux s'avère une priorité. Malgré de lourdes difficultés de gestion, après quelques années ardues, après un travail important de sélection des individus (capacité d'agnelage, élimination des individus trop faibles), un troupeau fonctionnel de plusieurs dizaines de têtes semble aujourd'hui voir le jour.

Comme pour les bovins, la souche est susceptible, sur cette zone, de générer une activité agricole créatrice de biodiversité. ● **Jean-Guy Robin**

Chargé de mission scientifique, communauté de communes Océan-marais de Monts  
jg.robin@ecomusee-ledaviaud.com

1. Profitant de la présence de l'écomusée du Daviaud, le conseil général de la Vendée a, en 1997, créé l'espace naturel sensible du Daviaud au nord-ouest du département. Quatre-vingts hectares sont gérés par la communauté de communes Océan-marais de Monts.

Le trait du Nord est un cheval de grande taille, charpenté, court, puissant, à la musculature importante.



PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT

© Samuel Dhote - PNRSE

## Au travail, le trait du Nord

Pour sauvegarder la race, le pôle Trait du Nord cherche à créer une filière.

À peine une trentaine d'étalons ! Les chevaux de la race Trait du Nord<sup>1</sup>, qui étaient utilisés pour les travaux agricoles, tendent à disparaître. Il faut trois années et nombre d'approbations avant qu'un étalon soit reconnu « reproducteur », la majorité des éleveurs préfèrent alors diriger les jeunes mâles (80 %) vers l'abattoir.

**Garantir l'avenir de la race :** tel est l'objet du pôle Trait du Nord créé en 2006. Une initiative menée dans le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Après avoir acquis de jeunes chevaux (vingt aujourd'hui), le pôle les éduque durant trente-six mois, en attente de leur approbation finale. Certains ne deviennent pas des étalons reproducteurs, ils sont alors vendus comme chevaux de travail (autour de 3500 euros).

Le pôle conserve aussi quelques chevaux pour entretenir le Parc naturel régional Scarpe-Escaut ou louer leurs services dans le cadre de contrats avec les communes ou avec l'ONF, par exemple dans le cadre de contrats de forêt.

Par ailleurs, pour pallier les risques de consanguinité, une station de reproduction favorise le regroupement de poulinières (l'an dernier, trente juments ont été saillies). Le centre permet également d'effectuer des échographies.

**La valeur du trait.** Le débusquage et le débardage à cheval provoquent moins de dégâts, notamment moins de tassement des sols. Et si un tracteur effectue le travail beaucoup plus vite, le sol tassé par son passage ne peut se régénérer.

La traction par cheval est aussi plus précise, car plus lente et plus maniable. Autre avantage : en forêt, par exemple, on pourra replanter de nouvelles essences un an après le transport

### LE PÔLE TRAIT DU NORD

La création en 2006 du pôle Trait du Nord est le fruit du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, du Centre régional de ressources génétiques, du Syndicat des éleveurs de trait du Nord, de l'Institut français du cheval et de l'équitation (anciens Haras nationaux). ●

des bois par les chevaux, au lieu de deux dans le cas du passage d'un tracteur.

C'est sur ces atouts qu'a mis le pôle pour convaincre différents gestionnaires d'utiliser de ses chevaux.

Ainsi, ces deux dernières années, des traits ont permis l'exploitation de boisements dans le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Ils ont également participé aux travaux de décolmatage de cours d'eau avec la fédération de pêche du Nord. Des communes rurales, telles Rieulay ou Wallers, ont fait appel au pôle pour la gestion de leurs espaces verts<sup>2</sup>.

Par ailleurs, des formations, autant pour les chevaux que pour les éleveurs et propriétaires sont organisées. Le maniement du cheval au cordeau par exemple (direction d'une seule main permettant de libérer l'autre main pour manœuvrer ou décrocher les charges tractées), réclame un savoir-faire technique impossible à improviser. Ainsi, en trois ans, ce sont trente personnes qui ont suivi cette formation. D'autres sont venues s'initier à l'attelage ou encore à la gestion des prairies. Secourisme et *stretching* équin sont également au programme.

**Bilan et perspectives.** Le pari est-il gagné ? Trop tôt pour le dire. Pécuniairement parlant, le centre doit encore trouver des partenaires car il ne finance pas l'intégralité de ses frais (personnel, entretien du haras, frais de pension et vétérinaire...). Aussi, au terme de quatre années d'expérimentation, les initiateurs souhaitent créer une structure multipartenaire animée par un comité de gestion permanent. Reste donc à convaincre les décideurs économiques de soutenir cette démarche et de co-construire avec les grandes collectivités territoriales l'avenir du projet ●

**Fabrice Desort** - PNR Scarpe-Escaut

2. Notamment en forêts domaniales de Marchiennes (2 000 m<sup>3</sup>), de Saint-Amand-les-Eaux (240 m<sup>3</sup>) et dans le Parc naturel régional de l'Avesnois, en forêt de Mormal (1 020 m<sup>3</sup>).



Les communes rurales font appel au trait du Nord pour entretenir leurs espaces verts. Ici, un arrosage à Rieulay [59].



**PAROLE D'ACTEUR**

**FABRICE DESORT**

Ancien agent du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Fabrice Desort vient de constituer une SARL : Nord Trait Services. Deux salariés et quatre chevaux vendent leurs prestations.

**Le matin, nous procédons à du *stretching* équin. Le cheval est un athlète de haut niveau. Il faut le préparer à l'effort.**

Après quatre ans d'expérimentation menée par le pôle Trait du Nord, nous nous sommes aperçus qu'il existait une demande pour louer les services de traits du Nord. Aussi, après un bilan prévisionnel et à la lumière de mon expérience, j'ai fait l'acquisition de quatre chevaux. Depuis juillet 2010, j'ai créé une SARL de service. Nous nous donnons deux ans pour équilibrer l'activité. Notre challenge repose notamment sur la modernisation des modes de travail. Nous devons chercher à augmenter les rendements des chevaux. C'est ainsi, par exemple, que nous avons motorisé la traction. Le cheval tire un avant-train équipé d'un moteur auxiliaire permettant de tracter du matériel telle une petite faucheuse. C'est 30 % de gain de productivité.

Pour que notre activité soit équilibrée, il nous faut louer nos services au moins 200 jours dans l'année. 120 000 euros de chiffre d'affaire : c'est jouable ! Nous ne demandons pas de subvention, juste du travail. Nous avons démarché les communes et nous avons quelques réponses favorables pour des chantiers d'arrosage l'été ou de débardage l'hiver. Avec la fédération de pêche du Nord (secteur de l'Avesnois), nous intervenons sur le colmatage des cours d'eau. Il y a aussi des déplacements en calèche. Notre journée et celle de notre cheval coûte 400/450 euros en moyenne. Oh ! Nous sommes loin, encore, de travailler tous les jours, mais nous travaillons. ●

**Pôle Trait du Nord  
Tarif des prestations**

PENSIONS CHEVAUX DE SELLE	PRIX
Pension complète (paille, foin, aliment)	244 €/mois
Pension complète (2 <sup>e</sup> cheval)	230 €/mois
Box paillé	180 €/mois
Box paillé + aliment	210 €/mois
PENSIONS CHEVAUX TRAIT DU NORD	PRIX
Pension complète	210 €/mois
Saillie	200 €

CETTE CARTE, À CHAQUE PARUTION, SERA NOTRE, VOTRE, INDICATEUR GÉOGRAPHIQUE : L'OBJECTIF DE LA RÉDACTION EST DE TRAITER DES SUJETS QUI CONCERNENT TOUS LES TERRITOIRES. À VOUS DE LES PROPOSER.

# *Nous en avons parlé dans ce numéro*



**RIVAGES DE FRANCE - COMMUNE D'ASSÉRAC**  
Nettoyage raisonné des plages  
Page 38

**PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE**  
Réconcilier nature et paysage  
Page 29

**PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ÉSCAUT**  
Au travail, le trait du Nord • Page 49

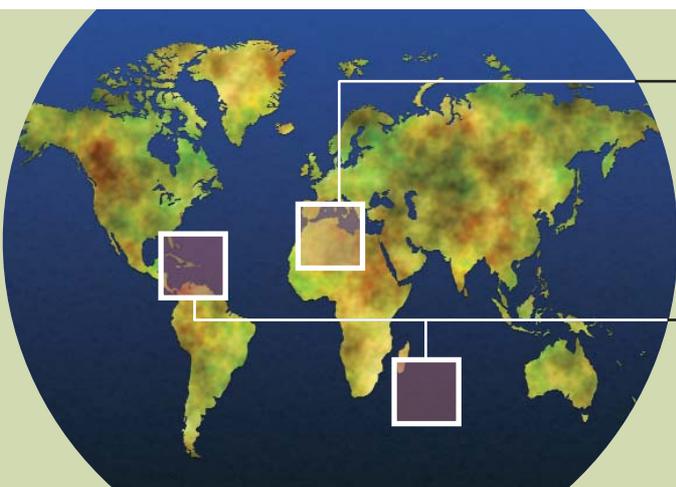
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-BRUCHE**  
Réconcilier nature et paysage  
Page 30

**LES MARAIS DU DAVIAUD**  
Des races locales menacées au secours de la biodiversité  
Page 48

**RÉSERVE NATURELLE DE L'ÉTANG DES LANDES**  
Réconcilier nature et paysage  
Page 27

**CONSERVATOIRE RÉGIONAL D'ESPACES NATURELS POITOU-CHARENTE**  
Réconcilier nature et paysage  
Page 32

**SITE DE NOTRE DAME-DE-MIREMER**  
Une nouvelle vie après incendie • Page 44



**MAROC - ALGÉRIE**  
Réalités sur la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières • Page 14

**ONF ANTILLES ET ÎLE DE LA RÉUNION**  
Mallette forestière.  
Sur mesure! • Page 34



# exposition Grands Sites

© Laurent Mignaux - Meeddm

Préserver des paysages d'exception, c'est aussi sauvegarder la biodiversité

À voir à partir de l'automne

Deux Caps Blanc-Nez  
Gris-Nez, **Baie de Somme**, Massif  
dunaire de Gâvres-  
Quiberon, **Marais Poitevin**, Camargue  
gardoise, **Gorges du Gardon et Pont du Gard**, Solutré-Pouilly-  
Vergisson, **Sainte Victoire...**

© Olivier Broseau - Meeddm



En partenariat avec  
le Réseau des Grands  
Sites de France

Plus d'infos sur  
[www.developpement-durable.fr](http://www.developpement-durable.fr)  
[www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com)

